



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



Centre for Research on  
Children and Families



MISSION DE RECHERCHE  
Droit & Justice

Placement Préparation scolaire  
Famille Consommation Maltraitance  
Autisme **Problèmes de comportement**  
Anorexie Prévention Délinquance TDAH  
Filles/Garçons Aggressions sexuelles Anxiété  
Intervention École Prostitution Trauma

DOCTORAT EN  
PSYCHOÉDUCATION



L'INSTITUT  
MUTUALISTE  
MONTSOURIS



Rapport n°18-31  
Juin 2021

## Rapport final de recherche

# PROSTITUTION DES MINEURS ET REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX. ANALYSE FRANCO-CANADIENNE

Sous la direction de : Aziz Essadek, maître de conférences, Université de Lorraine, Laboratoire INTERPSY,  
Delphine Colin-Vézina, directrice du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de  
l'Université McGill  
Nadine Lanctôt, professeure à l'Université de Sherbrooke et titulaire de la chaire de la  
recherche du Canada (CRC) sur le placement et la réadaptation des adolescentes et des  
jeunes femmes en difficultés  
Maurice Corcos, pédopsychiatre, praticien hospitalier - professeur universitaire, Université  
de Paris et chef de service du département de pédopsychiatrie à l'Institut Mutualiste  
Montsouris.

**Ont également contribué à ce rapport de recherche :**

Lolita Baesel, psychologue, étudiante en doctorat, Université de Lorraine, Laboratoire INTERPSY

Gérard Shadili, pédopsychiatre à l'Institut Mutualiste Montsouris

Marion Robin, pédopsychiatre à l'Institut Mutualiste Montsouris, Université Paris-Saclay

Marie-Aude Piot, pédopsychiatre à l'Institut Mutualiste Montsouris, Inserm U1178/CESP U1018

Nadine Demogeot, maîtresse de conférences en psychologie, Université de Lorraine, Laboratoire INTERPSY

Charlène Charles, maître de conférences en sociologie, Université de Créteil, Laboratoire LIRTES

Agnès Ducros, Médecin en santé publique, spécialiste de la protection de l'enfance.

**Étudiants ayant participé à l'étude**

Jean-Christophe Perronnet, Université de Lorraine

Typhaine Krebs, Université de Lorraine

Anne-Marie Ducharme, Université de Sherbrooke

Kharoll-Ann Souffrant, Université McGill

**Collaboration avec les institutions**

Nous tenons à remercier l'ensemble des professionnels du conseil départemental de l'Essonne, de l'association AVVEJ, de l'association AVSEA 88 et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile de France pour avoir participé à cette étude et pour les différents échanges qui nous ont permis la réalisation de cette recherche.

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une mission réalisée avec le soutien du GIP Mission de recherche Droit et Justice (convention 18.31). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle est subordonnée à l'accord de la Mission.



<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>5</b>
<hr/>	
<b>CHAPITRE 1 : UNE ANALYSE COMPARATIVE CANADA-FRANCE DES INTERVENTIONS ET PROGRAMMES ETATIQUES EN MATIERE DE PROSTITUTION JUVENILE</b>	<b>10</b>
<hr/>	
<b>INTRODUCTION</b>	<b>10</b>
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>14</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>15</b>
I- CONTEXTES LÉGISLATIFS CANADIENS ET FRANÇAISES	15
II- ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES D'INTERVENTION AU QUÉBEC ET EN FRANCE	28
<b>DISCUSSION</b>	<b>35</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE 2 : LES REPRESENTATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ACCOMPAGNANT DES MINEURS EN SITUATION DE PROSTITUTION EN FRANCE</b>	<b>42</b>
<hr/>	
<b>INTRODUCTION</b>	<b>42</b>
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>44</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>51</b>
<b>DISCUSSION</b>	<b>103</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>111</b>
<b>CONCLUSION GENERALE, LIMITES ET PERSPECTIVES</b>	<b>114</b>
<hr/>	
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>122</b>
<hr/>	
ARTICLES ISSUS DE LA LITTERATURE SCIENTIFIQUE	122
TEXTES INTERNATIONAUX ET LEGISLATIFS	125
AUTRES ARTICLES ISSUS DE LA LITTERATURE GRISE	126
<b>ANNEXES</b>	<b>127</b>
<hr/>	
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE	127
ANNEXE 2 : PRESENTATION DE L'ANALYSE DES COTATIONS DES ENTRETIENS	129
ANNEXE 3 : CONSOLIDATED CRITERIA FOR REPORTING QUALITATIVE RESEARCH (COREQ) : 32-ITEM CHECKLIST	140
ANNEXE 4 : GLOSSAIRE	142

## Introduction générale

« La prostitution des mineurs demeure rare même si, au bout du compte, les jeunes concernés sont relativement nombreux » (Joseph, O'Deyé, Chaquet, 2011).

À travers cette citation, l'auteur souligne la complexité de faire un recensement exhaustif des mineurs<sup>1</sup> en situation de prostitution, et ce, pour plusieurs raisons, notamment parce que l'attention se porte sur des mineurs pris dans des réseaux de trafic d'êtres humains et concerne des jeunes de provenance étrangère ou des mineurs isolés étrangers en errance. Or, la prostitution est protéiforme et multi-situationnelle. Le code pénal Français définit la prostitution dans son article 225-12-1 comme étant le fait de « solliciter d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ». Pour cette raison, Joseph & al. (2011) préfèrent mentionner différentes formes de prostitution qui incluent la traite des êtres humains, mais également « les prostitutions invisibles, qui ne sont pas nommées comme telles et qui ne sont pas repérées, liées à une augmentation constatée de situations de précarité chez les jeunes [...] Cette prostitution exercée via les services Internet de rencontre et de drague [...] est largement inconnue », elle peut avoir un caractère ponctuel ou être plus fréquente (Joseph et al., 2011, p.112) et les prostitutions identitaires, « liées à la construction d'une identité sexuelle en même temps qu'à la recherche de solutions de survie quotidienne » (Ibid. p.112). À cela nous pouvons également ajouter le terme « michtonneuse » (Mohammed, 2011), phénomène plus souvent présenté comme de la pré-prostitution en lien avec le caractère non continu. Ces personnes sont mal identifiées et non associées à de la prostitution, car un caractère intéressé (par l'argent) et non nécessaire (personne pas dans le besoin) prédominerait dans ce comportement. Le problème de la prostitution des mineurs transcende les différences de genre, de nationalité, et de classe sociale (Schauer et Wheaton, 2006 ; Zhang, 2009). Nous comprenons la complexité des recensements d'autant plus que la question paraît n'émerger véritablement dans le débat public en France que depuis les années 2000 (Ibid. p.107).

---

<sup>1</sup> Dans ce rapport, le masculin inclut le féminin et est utilisé sans discrimination.

Cette question est valable également pour la prostitution dans son ensemble. En effet, l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) énonce qu'il y a entre 20000 et 40000 personnes en situation de prostitution en France alors que le Syndicat du travail sexuel (STRASS) estime quant à lui ce chiffre à 400000, ce qui serait plus proche des chiffres énoncés par nos voisins européens (HAS, 2016). Comment expliquer une telle disparité dans un rapport de 1 à 10 ?

Pour la prostitution des mineurs, les chiffres avancés sont également très disparates. L'OCRETEH recenserait moins de 50 cas de prostitution de mineurs par an, lorsque ECPAT (2017) en s'appuyant sur un rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH) énonce que le nombre de mineurs actuellement en situation de prostitution pourrait être compris entre 4000 et 8000 (ECPAT, 2017) soit un rapport de 1 à 100 !

La prostitution des mineurs est une question épineuse, mais elle doit être interrogée, notamment à la vue des travaux de Farvey 2003, Lavoie, Thibodeau & al., 2010, Wall et Bell, 2011 qui mettent en avant que les premières expériences de prostitution se produisent avant l'âge de 18 ans.

### **Des mineurs à risque**

Les facteurs de vulnérabilité qui favorisent l'entrée dans la prostitution chez les mineurs sont bien documentés, et incluent le fait de vivre dans la rue ou d'être en fugue, le besoin d'argent – surtout pour payer sa consommation de substances psychotropes – et les expériences de maltraitance subies (Cusick, 2002; Wilson et Widom, 2010). Alors que des facteurs de risque peuvent propulser les jeunes dans la prostitution, celle-ci les met également à risque d'être exposés aux agressions sexuelles et physiques (Peled et Lugasi 2015), à la toxicomanie, au stress post-traumatique, à la stigmatisation sociale et à des problèmes de santé (Heilmann & al. 2011). La Commission d'évaluation économique et de santé publique (CEESP) de la Haute Autorité de Santé (HAS), souligne que, malgré le peu d'études françaises sur la situation sanitaire des personnes en situation de prostitution (elles ne se limitent pas à la prostitution des mineurs), nous pouvons déjà relever un certain nombre de problématiques sanitaires (VIH/SIDA) d'infections sexuellement transmissibles (IST) et de troubles gynécologiques (HAS, 2016) chez ces personnes. L'état des lieux sur la santé mentale des personnes en situation de prostitution en France n'est pas bien mieux documenté, aucun élément ne nous permet

d'appréhender l'état mental des personnes en situation de prostitution (HAS, 2016). Or, des études internationales soulignent l'importance des troubles mentaux chez les personnes en situation de prostitution (Cole & Sprang, 2014) ainsi que la nécessité de les prendre en charge sur le plan traumatologique et de soin psychique (Clawson et al., 2009, Macy & Johns, 2010). D'un point de vu développemental, la prostitution en tant que mode de vie qui crée un stress toxique important est également susceptible d'avoir des conséquences à long terme sur le développement du cerveau des adolescent(e)s et sur le bien-être psychique et social des filles et des femmes, et ce, même après la sortie de la prostitution (Benoit et Millar, 2001; McCray, Wesely et Rasche, 2011). Des études récentes ont également souligné les multiples séquelles traumatiques des comportements de prostitution dans plusieurs sphères de développement et de la vie (émotives, identitaires, relationnelles, sociales, ...) (Lanctôt et al. 2020 ; Lanctôt et al. 2018).

Les personnes qui souhaitent délaissier leurs activités de prostitution doivent notamment se réinsérer sur le marché du travail (Matthews et al., 2014), se reconstruire une identité et un réseau social (McCray et al., 2011), se défaire d'un lourd stigma social (Sanders, 2007), composer avec des traumatismes non résolus (Dodsworth, 2012), traiter leur problème de toxicomanie (Roe-Sepowitz et al. 2014) et parfois même composer avec un nouveau rôle dans un contexte de maternité (Dodsworth, 2012). Les programmes et les services doivent donc cibler des besoins fondamentaux pour favoriser le sain développement des filles et des femmes, plutôt que de se limiter à une approche pragmatique centrée sur la réduction des risques (ex. : offrir un refuge, des soins médicaux, des contraceptifs, etc.) (Dodsworth, 2012; Matthews et al., 2014; Roe-Sepowitz et al. 2014). La notion de « besoins » qui se rattache aux conséquences de la prostitution est toutefois bien relative, parfois subjective et se doit d'être mieux établie.

### **Les professionnels face à la prostitution des mineurs**

Des études rapportent notamment (Anderson et al, 2017; Peled et Lugasi, 2015) que les perceptions qu'ont les intervenants en regard des filles et des femmes (les études précédentes n'interrogent que la prostitution féminine) en situation de prostitution influencent considérablement leurs pratiques cliniques. Par exemple, alors que certains intervenants considèrent ces filles et ces femmes comme victimes de conditions de vie adverses, d'autres les qualifient comme des individus autonomes faisant des choix volontaires, faisant de ces mineures par la même occasion des délinquantes. Par ailleurs, les praticiens qui considèrent ces

jeunes femmes comme étant responsables de leurs choix pourraient passer bien à côté des facteurs qui les ont menées à s'impliquer dans les activités de prostitution (Epstein et Edelman, 2013). À ce titre, pour éviter toute confusion quant à la désignation des mineurs en situation de prostitution, des universitaires notamment aux États-Unis, emploient systématiquement le terme de « Commercial sexual exploitation of children » (CSEC). Cette désignation permet de signifier que les jeunes sont victimes, soit des réseaux (traite des êtres humains et autres), soit de leur propre exploitation à l'égard de leur propre corps en lien avec leur situation de vulnérabilité et/ou de dépendance qui les exposent à des personnes qui en tirent profit (Hardy & al. 2013).

En contexte d'intervention, il semble que certains intervenants éprouvent aussi de la difficulté à aborder le sujet de la prostitution avec les jeunes femmes (Peled et Lugasi, 2015), ils semblent avoir du mal à nommer leurs actes comme relevant de la prostitution. Bien plus que cela, avant même d'aborder la question de la prostitution, ils éprouvent des difficultés, de la gêne, à aborder la question du sexe et de la sexualité (Peled et Lugasi, 2015). Les différentes perceptions qu'entretiennent les intervenants à l'égard de ces femmes peuvent s'avérer contre-productives et constituer une barrière dans la consultation de services pour ces dernières (Peled et Lugasi, 2015). De plus, un rapport de recherche récent montre qu'il s'avère important d'être sensible dans le contexte de l'intervention auprès de ces femmes, particulièrement dans l'utilisation des mots, puisque bon nombre d'entre elles seraient réfractaires à fréquenter des programmes et des services qui sont associés au stigma de la prostitution (Lanctôt et al., 2018). Il importe donc de prendre en considération qualitativement les perceptions des intervenants sur les conséquences de la prostitution et sur les besoins qui y sont associés (Krumer-Nevo, Berkovitz-Romano et Komem, 2014; Lanctôt, Ayotte, Turcotte et Besnard, 2012; Peled et Lugasi, 2015).

Alors que les études ont surtout documenté les facteurs de vulnérabilité (Matthews et al., 2014) menant à l'entrée dans la prostitution, peu se sont intéressées à la perception qu'ont les professionnels en regard de la prostitution et des jeunes femmes qui s'impliquent dans de telles activités (Anderson et al., 2017 ; Peled et Lugasi, 2015). Considérant l'importance de répondre aux besoins des jeunes femmes en situation de prostitution et l'importance d'établir une relation sécurisante, chaleureuse et de confiance avec leurs prestataires de soins (Matthews et al., 2014), il devient nécessaire de documenter le point de vue des intervenants à cet égard. D'ailleurs, Lanctôt et al. (2018) soulignent que les schèmes relationnels des intervenants

doivent promouvoir une relation éducative et thérapeutique basée sur la justice, l'honnêteté, le respect et la considération, considérant les nombreuses expériences de stigmatisation et d'oppression rapportées par les femmes, conjuguée aux schémas de méfiance, d'abandon et de rejet qui teintent leurs relations interpersonnelles.

Ainsi cette recherche a pour objet de saisir les représentations des travailleurs sociaux qui accompagnent des mineurs en situation de prostitution dans le cadre de l'ASE, lorsque les mineurs sont considérés comme victimes, mais également dans le cadre de la PJJ lorsqu'ils sont considérés comme des délinquants.

Ce travail est nécessaire pour faire émerger des recommandations au niveau des pratiques et pour que les professionnels puissent mieux appréhender ces situations.

# Chapitre 1 : Une analyse comparative Canada-France des interventions et programmes étatiques en matière de prostitution juvénile

## Introduction

---

En France, la prostitution n'a fait l'objet d'aucune définition légale jusqu'en 2016. C'est par la loi du 13 avril 2016 que sont finalement introduits à l'article 225-12-1 du Code pénal (CP) des éléments définissant le phénomène prostitutionnel comme « le fait d'employer son corps à une relation de nature sexuelle, moyennant une rémunération, quelle qu'en soit sa nature. ». Le 6 février 2019, une proposition de loi a également été soumise à l'Assemblée Nationale afin d'étayer la définition dans un contexte juvénile, notamment en introduisant l'article 225-12-1A dans le CP. Ces modifications ne sont toutefois pas encore effectives. La loi n°2021-478 adoptée le 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste est venue renforcer la protection des victimes et les sanctions des agresseurs en modifiant substantiellement plusieurs textes du Code pénal. Bien qu'il semble indispensable de mentionner ce récent texte de loi, le travail de recherche ici présenté a été réalisé avant son entrée en vigueur, il ne prendra alors pas en compte les dernières modifications législatives ayant trait aux violences sexuelles commises sur les mineurs.

Bien que le concept de « prostitution » dans un contexte juvénile soit employé en France, ce n'est pas le cas au Canada où l'on parle systématiquement d'« exploitation sexuelle des enfants » (ESE) afin de souligner le caractère non consenti des pratiques. Au Canada, cette notion se définit de la façon suivante : **l'exploitation sexuelle** survient dans des contextes liés à la **prostitution** – que ce soit dans les réseaux sociaux, dans des établissements comme les salons de massage érotique, ou dans des lieux clandestins comme des motels – et au sein desquels des activités déviantes et criminelles sont susceptibles de s'y produire (ex. : consommation et vente de drogues, proxénétisme). Le Secrétariat à la condition féminine du Québec (2016, p. 20) définit l'exploitation sexuelle comme « une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une

personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage ». Selon le Code criminel, toute personne de moins de 18 ans qui effectue un acte sexuel en échange de rétributions, qu'elle conserve ou non, vit de l'exploitation sexuelle.

Au fil de cette recherche, les chercheurs ont été amenés à utiliser les deux terminologies après s'être accordés sur une même définition du phénomène. Ici, la notion de prostitution sera donc recouverte par celle d'exploitation sexuelle des enfants définies par l'ECPAT (2018) comme telle « Un enfant est victime d'exploitation sexuelle lorsqu'il est contraint de se livrer à une activité sexuelle en échange d'une contrepartie (ou de la promesse d'une contrepartie) de nature pécuniaire ou non pécuniaire (une bonne note, un service, etc.) ». Toutes les formes de services sexuels, mais aussi de rémunérations (hébergement, nourriture, vêtement, drogue, argent, etc.) sont donc incluses dans cette représentation de la prostitution.

La prévalence de l'ESE dans le monde est difficilement estimable. Les méthodes de recensement et de comptage ne sont que peu fiables, notamment du fait de la constante mobilité de ces jeunes et des formes variées que le phénomène recouvre (Joseph et al., 2011). L'évolution des pratiques et l'ubérisation de la prostitution sont autant de facteurs qui rendent également les estimations complexes (Ibid.). Toutefois, certains indicateurs reflètent la fréquence de cette problématique. C'est notamment le cas des estimations fournies en 2002 par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant le trafic d'enfants, qui concernerait 1,2 million d'enfants victimes chaque année. L'OIT recense également 12,3 millions de personnes victimes du travail forcé, dont 1,39 million sont victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et 40 à 50% d'entre elles seraient des enfants. Le Bureau International des Enfants estime quant à lui le nombre de mineurs victimes du système prostitutionnel dans le monde à trois millions et plusieurs ONG évaluent jusqu'à un million le nombre de jeunes entrant dans ce commerce chaque année (Fondation Scelles, 2007). En France comme au Canada, les chiffres ayant trait à la prostitution sont également difficiles à établir. Mourani (2009) estimait à 300 le nombre de mineurs exploités sexuellement dans la seule ville de Montréal. En France, bien que les différentes sources évaluent la prévalence de la prostitution des enfants allant d'une dizaine de cas à plusieurs milliers, différents organismes s'accordent aujourd'hui à dire que 8 à 10 000 mineurs en sont victimes (ACPE, 2020).

Au Canada, en France, comme ailleurs, les victimes semblent majoritairement être des jeunes filles (Cusick, 2002). Néanmoins, la prévalence de garçons exploités sexuellement semble être d'autant plus dure à quantifier. Bien que les victimes puissent provenir de milieux différents, on constate qu'en France, 80% de la prostitution semble être reliée à un contexte d'immigration et de traite des êtres humains (TEH) selon l'Office central de répression de la traite des êtres humains (OCRTEH). Au Canada, les jeunes filles autochtones sont majoritairement touchées par l'ESE, et représentent jusqu'à 90% des victimes dans certaines villes (Conseil du statut de la femme, 2012 ; Y des femmes de Montréal, 2016). Toutefois, les biais liés au comptage de ces jeunes peuvent entrer en compte et amener à une sous-estimation des mineurs victimes nés sur le territoire français et des jeunes Canadiens.

Dans la visée d'établir un profil des victimes de la prostitution, les facteurs de vulnérabilité et de protection de ces dernières ont longuement été définis au sein de la littérature scientifique anglophone. On note par exemple l'influence du lieu de vie sur l'entrée dans la prostitution. Les jeunes étant plus susceptibles d'être victime de ce système s'ils vivent dans la rue, dans des centres pour jeunes en difficulté, s'ils ont été placés hors de la famille ou s'ils sont en fugue (Cusick, 2002). Également, l'évolution au sein d'une famille dysfonctionnelle, la fréquentation de pairs déviants et les agressions sexuelles vécues durant l'enfance sont autant de facteurs qui peuvent influencer l'entrée dans la prostitution et le maintien dans un système prostitutionnel (Lanctôt et al., 2018). Les répercussions de ces pratiques sur l'individu sont nombreuses et concernent différents versants. Dans le rapport de recherche publié par Lanctôt et al. (2018), les auteurs évoquent la précarité des conditions de vies des personnes en situation de prostitution, leur possible entrée dans la délinquance, souvent en lien avec la consommation de substances prégnante dans le milieu. Les situations de victimisation que ces individus sont susceptibles de vivre sont également mentionnées, ainsi que la détresse psychologique dans laquelle ils se trouvent. Des relations insécures, un isolement social, des sentiments de perte d'identité, de stigmatisation, et la nécessité de sortir de la prostitution, se rétablir et se réinsérer sont également décrits par les femmes interviewées.

Certaines conséquences de la prostitution sont propres aux enfants telles que la crainte et la haine de l'adulte ou encore les troubles sexuels compulsifs (Fondation Scelles, 2007). Outre ces répercussions, les jeunes portent généralement des séquelles physiques de torture et développent des troubles de la santé physique irréversibles (Ibid.). Les grossesses et

avortements semblent également se répéter, du fait de l'impossibilité qu'ont ces jeunes à imposer la contraception à leur abuseur (Ibid.). Par là même, leur risque de contracter des infections sexuellement transmissibles (IST), notamment le VIH est élevé (Ibid.). Bien que ces mineurs encourent au quotidien un danger réel, sortir du système prostitutionnel s'avère être un parcours semé d'embûches. Nombre d'obstacles à la sortie de la prostitution ont été définis tels que les besoins financiers (notamment pour financer la dépendance aux drogues), la pauvreté des liens sociaux, la faiblesse du niveau de scolarisation et des compétences professionnelles, les troubles psychiques notamment liés aux traumatismes, ainsi que les sentiments d'impuissance et de désespoir (Mayhew & Mossman, 2007; Roe-Sepowitz et al., 2014 ; Lanctôt et al., 2018). Avoir pour seul réseau social d'autres personnes en situation prostitutionnelle peut également intervenir dans le maintien de l'exploitation.

Un contexte social précaire est donc majoritairement décrit au sein de la littérature scientifique. Toutefois, les contextes politiques et culturels des pays ont également un impact majeur sur la prévalence de l'exploitation sexuelle des enfants. Outre la pauvreté, la fondation Scelles (2007) mentionne l'influence des disparités (économiques, sociales et ethniques). La représentation des femmes et des filles et les discriminations à l'égard de ces dernières augmentent aussi le phénomène. L'urbanisation massive, la désintégration de la famille et des systèmes traditionnels communautaires ainsi que l'ignorance de la majorité des parents quant au vécu de leur enfant ou encore la mercantilisation du statut des individus sont également décrits comme des facteurs concomitants à l'ESE. Enfin, le rapport de la fondation évoque une complaisance générale quant à l'exploitation sexuelle au sein de certaines cultures, notamment Asiatiques. Ces dernières étant le plus souvent structurées par des rapports de pouvoir de genre et de classe. Au-delà des facteurs sociaux et économiques, une réelle culture sexuelle peut donc s'ancrer dans les mœurs et amener à ces dérives - y compris dans les normes traditionnelles, dans le discours médical moderne, dans les mouvements féministes ou au contraire, dans les impératifs patriarcaux, ainsi que dans les logiques de consumérisme et de mondialisation des entreprises (Micollier, 2017). En Chine par exemple, la construction et l'affirmation de la masculinité, non seulement en tant qu'homme, mais aussi en tant que citoyen d'une certaine classe sociale, peut s'effectuer à travers l'achat du corps des femmes (Ibid.). Les règles explicites prescrites par l'État d'un modèle de « famille confucéenne » et d'une sexualité normée entrent alors en contradiction avec les normes implicites liant

exploitation sexuelle et relation extraconjugale. Bien que certains contextes soient décrits comme propices à l'ESE, on constate que le phénomène touche tous les milieux sociaux, partout dans le monde.

Malgré l'importance du phénomène en France, un manque d'intérêt des politiques sociales et de santé a été constaté. À l'inverse, le Canada s'est engagé depuis les années 1980 à mettre en place un grand nombre de projets et d'actions afin d'enrayer l'ESE. Dans ce contexte, une collaboration entre l'université de Lorraine en France, et les universités de Sherbrooke et McGill au Québec a été initiée. Les rencontres entre les différents partenaires ont permis de mettre en lumière les différences qui existaient quant aux conceptions associées à l'exploitation sexuelle ou la prostitution des enfants. Afin de décrire les forces et les faiblesses des deux pays en matière de lutte contre l'ESE, les chercheurs ont choisi de réaliser une étude comparative des programmes étatiques et des pratiques d'interventions françaises et québécoises. À terme, cet examen pourrait permettre de développer des pistes de réflexion quant aux projets et actions à soumettre ces prochaines années, afin d'annihiler le phénomène.

## **Méthodologie**

---

Afin de mener à bien cette étude comparative Canada-France, un travail de recueil systématique des littératures grises et scientifiques effectué entre mai 2019 et mai 2020 a été réalisé en langue anglaise et française. Il a été mené en triple aveugle par trois chercheurs au sein du consortium. Dans les bases de données gouvernementales, associatives et scientifiques (telles que Web of Science, Pubmed, Cochrane, Taylor et Francis), la liste des mots clefs suivante a été employée : « prostitution juvénile », « Canada », « Québec », « France », « politiques publiques », « intervention ». Face au manque de donnée concernant les organismes œuvrant auprès de mineurs exploités sexuellement en France, ce travail de revue de références a ensuite été associé à un travail de recueil systématisé des organismes étatiques et associatifs français. Cette seconde étape n'a par ailleurs pas été nécessaire pour définir le contexte canadien. L'abondance des associations et organismes dédiés à la prise en charge de ces mineurs étant mentionnés dans la littérature grise.

Parmi l'ensemble des résultats proposés par les bases de données scientifiques (<10 000), les chercheurs ont retenu 30 articles issus de la littérature scientifique et 47 articles

provenant de la littérature grise ont été ajoutés à cela. À cette étape, le seul critère d'exclusion retenu était la thématique de l'article devant faire écho au contexte législatif et aux pratiques d'intervention, existants en France et au Canada. Après avoir réalisé une analyse de contenu thématique, les écrits ont donc été groupés en fonction de cinq parties distinctes retraçant l'état des lieux législatif et interventionniste de l'ESE dans les deux pays : l'état des lieux de la prostitution juvénile au Canada et en France ; protocole et conventions à l'échelle internationale ; l'avènement de l'enfant prostitué en tant que victime d'exploitation sexuelle ; l'exploitation sexuelle des enfants au Canada et en France à l'aube du XXIème ; état des lieux des pratiques d'intervention au Canada (plus spécifiquement au Québec) et en France. La présentation de ces cinq catégories inclut également l'énonciation des mouvements idéologiques et sociaux pouvant influencer les conceptions liées à la prostitution juvénile. Pour finir, une discussion visant à commenter les forces et les faiblesses des politiques françaises et canadiennes sera présentée avant de conclure sur les principaux résultats de ce travail de recherche.

## **Résultats**

---

### **I- CONTEXTES LÉGISLATIFS CANADIENS ET FRANÇAIS**

#### **1) État des lieux de la prostitution juvénile au Canada et en France**

L'histoire de la prostitution au Canada comme en France mériterait à elle seule un article, tant elle a remué les mœurs ainsi que les lois, au fil du temps. En France, nous associons les premières législations ayant trait à la prostitution au régime gaulois, et notamment aux règnes de Clovis et Charlemagne (Fondation Scelles, 2004). Le premier ayant appliqué à la Gaule le « code Alaric » paru en 508 (Alaric II, 484-507) qui réprime la personne prostituée autant que le proxénète (Leblois-Happe, 2016). Cette politique prohibitionniste sera ensuite renforcée par Charlemagne qui ordonna l'application des sanctions maximales (coups de fouet, tontes des cheveux, mises en esclavage des récidivistes et condamnations de leurs logeurs) (Ripa, 2014). Jusqu'à la fin du XIXème, la France oscille entre systèmes prohibitionnistes, réglementaristes et abolitionnistes en matière de prostitution (Leblois-Happe, 2016). Le grand enfermement présent dès 1656 n'épargne pas les jeunes prostituées

qualifiées de « débauchées » et parquées avec « les criminels, les fous et les mendiants » (Foucault, 1961) ou exilées dans des couvents religieux (Murphy, 2003). La prostitution devient alors peu à peu « une affaire de spécialiste » provoquant des débats tant sociétaux que scientifiques (Quincy-Lefebvre, 2012). Les réflexions à ce sujet ne semblent alors pas distinguer enfants et adultes, et ce jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle où des préoccupations liées à la prostitution des mineurs apparaissent (Ibid.).

C'est approximativement à cette période que le Dominion du Canada est créé (1867), prenant à son tour part aux réflexions concernant la prostitution des enfants. L'histoire de la prostitution des mineurs au sein du pays semble alors plus jeune, mais pas moins riche. Il existe en effet tout un historique au Canada quant à l'évolution des lois face à la prostitution des jeunes, et ce, remontant aussi loin que les années 1800 (Ministère de la Justice du Canada, 2015). À cette époque, les enfants ne bénéficiaient pas d'une protection particulière et spécifique, car ils étaient vus comme des « petits adultes ». Cette considération de l'enfance transparaît également en France à travers l'âge de mise au travail des mineurs (8 ans au XIX<sup>ème</sup>). Toutefois, à l'inverse de la France, plusieurs provinces canadiennes ont commencé à considérer la prostitution des mineurs comme étant de l'exploitation sexuelle dès le début des années 1890. L'utilisation de la terminologie « enfant prostitué » a alors progressivement disparu au profit de celle d'« enfant exploité sexuellement ». Évolution langagière et idéologique qui n'est aujourd'hui pas encore effective en France. Ce changement de paradigme quant à l'exploitation sexuelle des mineurs au Canada a alors nécessairement impliqué leur protection par l'État et les services sociaux, et ce, dès la fin du XIX<sup>ème</sup>.

En parallèle, un processus de désenfermement des enfants et adultes en situation de prostitution a été mis en place en France et s'est renforcé jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale où le travail du sexe tombe sous le joug d'un réglemmentarisme policier (Corbin, 1978 ; Le Naour, 2000). François (2017) précise à ce sujet que « dans la littérature d'après-guerre, on a l'impression d'un phénomène de masse (...) que la délinquance juvénile en temps de guerre c'est surtout la prostitution des filles ». Cette vision, largement partagée par les différents acteurs de l'époque, à l'instar du sociologue Durkheim (1858-1917), semble avoir cristallisé l'idée d'un mineur-prostitué-délinquant. Jusqu'à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les mesures gouvernementales et législatives françaises, prises au sujet des

personnes prostituées concernent davantage un versant sanitaire, notamment à travers des mesures de prophylaxie individuelle (Oliver, 2003). Au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle, une dynamique contraire est observable au Canada et en France. Alors que le premier gouvernement se dirige vers une considération sociale du mineur, vu comme exploité et victime, le second voit en la situation une problématique sanitaire causée par l'enfant.

## **2) Protocole et conventions à l'échelle internationale**

Afin de placer les assises des contextes légaux canadiens et français en ce qui a trait à la prostitution juvénile, il importe également de détailler les principaux protocoles et conventions existant à l'échelle internationale sur la question. Le Canada et la France ont ratifié (c'est-à-dire entériné) la majorité de ces conventions au fil des ans, d'où la pertinence de les présenter succinctement. Certains de ces protocoles et conventions traitent spécifiquement de la prostitution des femmes et/ou des enfants ou en font explicitement mention.

Le tableau 1 présente les conventions et les protocoles internationaux les plus importants pour le Canada et la France en ce qui a trait à la prostitution juvénile. La Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949) n'a jamais été ratifiée par le Canada en raison de son incompatibilité avec le contexte légal du pays. En effet, le cadre législatif canadien considère les activités entourant la prostitution comme illégales et non la prostitution elle-même. *A contrario*, la convention de 1949 induit un changement tant idéologique que légal majeur pour la France, qui l'a ratifiée onze ans plus tard. D'une part, la personne en situation de prostitution n'est plus considérée comme délinquante, mais comme une victime, du moins dans le contexte de traite des êtres humains (TEH). D'autre part, la politique réglemmentariste qui a pris fin en 1946, entraînant la fermeture des maisons closes, semble avoir d'autant plus été renforcée par l'adhésion aux principes de la convention des NU de 1949.

Année	Nom de la convention et/ou du protocole	Ratifié par le Canada ?	Ratifié par la France ?
1949	Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui des Nations Unies	Non.	Oui, en 1960.
1979	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU (CEDAW)	Oui, en 1982.	Oui, en 1983.
1989	Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)	Oui, en 1991.	Oui, en 1990.
1989	Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.	Oui, en 2005.	Oui, en 2003.
1995	Quatrième conférence mondiale sur les femmes : déclaration et programme d'action de Beijing.	Oui, en 2000.	Oui, en 1995.
1999	Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Organisation Mondiale du Travail)	Oui, en 2000.	Oui, en 2001.
2000	Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (dit Protocole de Palerme)	Oui, en 2002.	Oui, en 2002.
2000	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	Oui, en 2002.	Oui, en 2002.

Tableau 1

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), quant à elle, ne fait pas explicitement mention de la prostitution juvénile. Son importance est toutefois capitale pour les femmes et les filles, car elles sont les principales ciblées par la prostitution de manière générale. En 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant traite quant à elle, à l'article 34, de la prostitution des mineurs et de l'importance de l'enrayer. Le protocole facultatif qui en découle se centre exclusivement sur cette question. Quelques années plus tard, la Déclaration de Beijing, document majeur issu de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, en 1995, exhorte les États signataires à combattre vigoureusement la prostitution forcée et la prostitution juvénile.

Enfin, parmi les autres documents importants, nommons: la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Organisation mondiale du travail), le Protocole de Palerme et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La ratification de cette dernière étant essentielle pour la France, car amenant à de nouvelles propositions de lois sur lesquelles

nous reviendrons. À l'échelle européenne, il convient également de citer les recommandations formulées par le Conseil de l'Europe en 2001 pour adopter 75 mesures afin d'éliminer la pornographie et la prostitution enfantines ainsi que la traite des enfants. Également, l'article 9 de la convention sur la cybercriminalité, publié la même année.

### **3) L'avènement de l'enfant prostitué en tant que victime d'exploitation sexuelle**

Ce n'est qu'au cours des années 1980 que les gouvernements des deux pays ont pris la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants à cœur, donnant lieu à l'édification de plusieurs projets de loi. À cette période, le gouvernement fédéral canadien a créé un Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, le Comité Fraser. Son mandat était : « d'étudier les problèmes liés à la pornographie et à la prostitution et d'entreprendre un programme de recherche sociologique servant de base à ses travaux » (Lowman et al., 1986, p. xiii). » Du Comité Fraser découlera le Comité Badgley chargé de se pencher spécifiquement sur la question des jeunes dans l'industrie du sexe en menant des entrevues avec 229 jeunes. Malgré les critiques reçues et les questions soulevées, les rapports Badgley et Fraser ont mené à deux changements législatifs importants dans le courant des années 80 : l'adoption d'une loi contre la prostitution de rue (Loi sur le racolage, 1985) ainsi que l'adoption d'une loi criminalisant l'exploitation sexuelle des jeunes (projet de loi c-15) : « le projet de loi c-15 contenait des dispositions qui criminalisaient l'exploitation sexuelle des jeunes ». Les paragraphes 212(2) et 212(3) (vivre des produits de la prostitution d'un jeune de moins de 18 ans) ont été modifiés afin qu'il soit plus facile pour la police d'arrêter les souteneurs, et la peine maximale a été portée de 10 à 14 ans d'emprisonnement. De plus, le paragraphe 212(4) criminalisait l'obtention ou les tentatives d'obtention des services sexuels d'une personne de moins de 18 ans. Malgré ces changements législatifs, cette loi s'est avérée inefficace pour épingler des clients de la prostitution juvénile en grand nombre. Un des effets délétères de celle-ci a été la criminalisation, dans son application, des personnes prostituées.

À la même période, de nouvelles mesures de protection des mineurs ont été adoptées en France, indirectement liées à la prostitution. La loi 83-663 de décentralisation du 22 juillet 1983 définie par le code de l'Action sociale et des familles a permis de renforcer la prise en charge des jeunes par la création de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La loi 86-17 du 6 janvier

1986 a ensuite élargi les champs d'exercices de l'ASE qui n'offre plus uniquement des prestations, mais promulgue un soutien matériel, psychique et éducatif à ces derniers. Des actions de prévention ont également été mises en place (De Ayala, 2010). Toutefois, à travers une exploration approfondie de la littérature grise, les auteurs ont souligné qu'aucune de ces actions ne semblait concerner directement la prostitution et/ou l'exploitation sexuelle des enfants. Ce n'est d'ailleurs que dix ans après le Canada, en 1994, que la pénalisation de l'adulte abusant du mineur de moins de 15 ans en situation de prostitution apparaît dans le Code pénal (CP) au sein des articles 227-25 et 26. La peine d'emprisonnement était alors portée de 5 à 10 ans et couplée à une amende de 75 à 150 000 euros (un million de Francs), selon la présence de circonstances aggravantes. Le proxénétisme commis à l'égard d'un mineur de moins de 15 ans est quant à lui proscrit à l'article 225-5 du CP, les peines étant comprises entre dix et vingt ans de réclusion et entre 1 500 000 et 4 500 000 euros d'amende. De manière sous-jacente à ces textes de loi, la notion de consentement du mineur est introduite. L'accent est également mis sur sa place de victime au sein du système prostitutionnel.

Alors qu'en France, peu de projets scientifiques et législatifs quant à la prostitution des enfants voient le jour dans la fin des années 1990, un groupe de travail à ce sujet est mis en place en 1992 au Canada. Six ans plus tard, il dépose son rapport avec les recommandations suivantes concernant la prostitution de ces jeunes :

- « Élaborer des stratégies d'interventions juridiques et sociales pour lutter contre la prostitution chez les jeunes, et considérer que les jeunes ayant commis des infractions à l'art. 213 ont besoin d'aide et qu'ils ne doivent pas être considérés comme des délinquants.
- Accroître la sensibilisation à la « dynamique de la prostitution chez les jeunes » au sein du personnel chargé de la justice pénale.
- Modifier le paragraphe 212(4) afin qu'il soit plus facile pour la police d'arrêter les clients des jeunes prostitués.
- Établir des programmes spéciaux de protection des témoins pour aider les jeunes prostitués à témoigner devant le tribunal contre les souteneurs et les clients.
- Élaborer des « protocoles interdisciplinaires » faisant intervenir les organismes de protection de l'enfance, la police et la Couronne – en recourant en dernier ressort au système de justice pénale.

- Prendre des mesures de rechange à l'intention des jeunes qui se livrent à la prostitution.
- Amélioration des services (c.-à-d. éducation, prévention, réduction des préjudices et aide à l'abandon de la prostitution) à l'intention des jeunes qui s'adonnent au commerce du sexe ou qui risquent de le faire. »

Dorénavant considérée comme une forme de violence sexuelle au Canada, plusieurs rapports, protocoles provinciaux orientent leurs actions et approches d'intervention dans le sens des recommandations énoncées plus haut : « Quel que soit l'objet ou la portée de ces divers rapports et initiatives, leur thème général est que la prostitution chez les jeunes constitue une forme d'exploitation sexuelle et que de nouvelles stratégies d'orientation sont nécessaires pour protéger les enfants et les jeunes qui pratiquent le commerce du sexe. Ce changement de politique contraste fortement avec les débats sur la « nuisance publique » qui ont caractérisé les efforts visant à contrôler et à supprimer le commerce du sexe dans les années 1980. ». Bien qu'étant acté depuis cette période au Canada, il aura fallu attendre la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale pour que la prostitution des mineurs soit interdite sur le territoire français et pour que le statut de victime de l'enfant soit directement reconnu dans un texte de loi (article 13.I) : « Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative » (article 13.II).

La loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui entre en vigueur à la même période insiste sur la nécessité de remettre ces mineurs au cœur de toutes considérations, notamment en les rendant acteurs de leurs projets d'accompagnements. L'accent est alors mis sur « la reconstruction de l'enfant (qui) passe tout d'abord par sa restauration comme sujet ». En 2002, de nouveaux projets de loi sont également édifiés en accord avec les principes inhérents à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale. L'objectif central est alors de favoriser le parcours de sortie de la prostitution de ces enfants, notamment en régularisant temporairement leur situation à la suite du dépôt de plainte contre les proxénètes (article L.316-1 du CESEDA), mais aussi en leur octroyant la nationalité française après trois ans de prise en charge par l'ASE. La fin du XXème siècle a donc été caractérisée par d'importantes avancées politiques et idéologiques quant à

l'exploitation sexuelle des jeunes, d'abord au Canada, puis en France. Ceci ayant constitué le lit des contextes législatifs actuels des deux pays.

#### **4) L'exploitation sexuelle des enfants au Canada et en France à l'aube du XXIème**

L'intérêt porté par la France à la prostitution des enfants dans le contexte de la TEH au début des années 2000, bien que nécessaire, a eu des répercussions. En associant systématiquement la prostitution des enfants à la migration, l'inconscient collectif des Français a été modifié (Laabid et al., 2019) et a mené à un « déni des acteurs institutionnels » quant à la prostitution des jeunes, notamment ceux nés et scolarisés en France, mit en exergue par l'enquête menée par l'Inspection générale des affaires sociales en 2012. À l'inverse, le gouvernement canadien semble multiplier des projets de loi de plus en plus fins et adaptés à cette problématique. En outre, la question de l'exploitation sexuelle des mineurs et de la pornographie juvénile est aujourd'hui traitée spécifiquement dans plusieurs articles du Code criminel canadien. Par exemple, l'âge de consentement fixé à 16 ans depuis 2008, a été déplacé à 18 ans dans les situations d'exploitation sexuelle ou de pornographie juvénile. Entre 2013 et 2015, de nombreux projets de loi ayant trait à la lutte contre la prostitution des enfants voient à leur tour le jour, et s'articulent autour de deux principaux axes : la criminalisation des clients et l'accompagnement des jeunes en situation d'exploitation.

En 2014, le Gouvernement fédéral (de l'ancien premier ministre canadien Stephen Harper) adopte le projet de loi C-36, soit la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. Le projet de loi C-36 précise qu'il « protège également les collectivités, et en particulier les enfants, des méfaits de la prostitution par l'imposition d'amendes minimales obligatoires plus sévères envers ceux qui achètent des services sexuels ou qui communiquent à cette fin dans des lieux déterminés, c'est-à-dire, des parcs, des écoles, des institutions religieuses et des lieux où des enfants pourraient raisonnablement se trouver. De cette manière, le projet de loi C-36 vise à transmettre un message particulièrement clair aux acheteurs quant aux préjudices causés par leur conduite aux collectivités vulnérables, dans le cadre du même objectif visant à réduire la demande liée à la prostitution ». L'année suivante, le nouveau gouvernement libéral fédéral annonce qu'il portera des amendements à cette loi (L'Encyclopédie canadienne, 2016). La criminalisation des consommateurs (clients) plutôt que des personnes prostituées a également été renforcée à l'issue de l'arrêt Bedford,

qui constitue un jugement historique de la Cour Suprême en ce qui a trait aux législations en matière de prostitution au Canada. En effet, le 20 décembre 2013, ce jugement unanime déclarait l'inconstitutionnalité de plusieurs dispositions du Code criminel (CC) canadien qui criminalisait jusqu'à lors certains aspects de la prostitution - notamment la communication aux fins de prostitutions (art. 213(1)c) du CC), la tenue d'une maison de débauche (art. 210 et 197 (1) du CC) et le proxénétisme (art. 212(1j)) du CC). Ces aspects ont alors été abrogés, car ils violaient le droit à la sécurité prévu par la Charte canadienne des droits et libertés. La criminalisation des clients et des proxénètes n'étant pas suffisante pour enrayer la prostitution des enfants, le gouvernement fédéral canadien a souhaité insister sur les possibilités qui sont offertes à ces jeunes. La charte canadienne des droits et victimes adoptée en 2015 par le gouvernement fédéral stipule notamment que les victimes d'actes criminels ont des droits et des recours garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Comme nous le livre la correspondante parlementaire Québec de Canadian Broadcasting Corporation (plus grand diffuseur au Canada), au sein d'un article rédigé en novembre 2019, le Québec constitue « une pépinière pour le reste du Canada » (Gamache, 2019). Elle ajoute que la province se situe en « tête du palmarès » (Ibid.). Il semblait donc indispensable d'effectuer un focus sur les législations propres au Québec. En 2016, un projet de loi modifiant la Loi de la protection de la jeunesse (no. 99) pour y inclure la notion d'exploitation sexuelle comme étant une forme d'abus sexuels a notamment été déposé et adopté par l'ancien gouvernement libéral de la province. Élu en 2018, le nouveau gouvernement de la Coalition Avenir Québec a dans son projet, dit vouloir mettre en place des mesures spécifiques pour lutter contre la prostitution juvénile et l'exploitation sexuelle. Depuis, une commission parlementaire a été menée sur l'exploitation sexuelle des mineurs et un rapport contenant 58 recommandations a été déposé<sup>2</sup>. Du côté de l'indemnisation aux victimes d'actes criminels (IVAC), une lettre ouverte publiée dans La Presse et signée par 15 organismes dénonçait le fait que les victimes d'exploitation sexuelle n'aient pas accès à l'IVAC. Le projet de loi no.1194 a d'ailleurs été déposé à l'Assemblée nationale du Québec en 2018 dans l'optique de remédier à cette situation. Ces questionnements sont par ailleurs absents du discours politique français. Il apparaît également que les données existant sur le profil des

---

<sup>2</sup> Lien vers le rapport : <http://assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm-42-1/index.html>

personnes gravitant dans l'industrie du sexe sont rares, voire désuètes ; on mentionne le portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes, dans un document étatique canadien datant de 2013<sup>3</sup>. Dans ce contexte, la télésérie *Fugueuse* qui met en scène l'embrigadement d'une jeune adolescente de 16 ans dans un réseau de proxénétisme, a connu un vif succès au Québec. Au cours de la même période, les fugues de plusieurs adolescentes sous la tutelle de l'État et issues de centres jeunesse ont défrayé la chronique et ont alarmé la population ainsi que les autorités gouvernementales. Ces éléments ont permis de mettre en lumière la réalité de la prostitution juvénile, particulièrement de la prostitution des adolescentes.

Bien que les projets de loi français ne soient pas tant abondants, les mêmes objectifs de criminalisation des clients, de dépénalisation et d'accompagnement des personnes en situation de prostitution et notamment des enfants, sont observables. C'est dans ce cadre qu'a été adoptée la loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ainsi que l'accompagnement des personnes qui y sont soumises. Bien que n'étant pas spécifique à la prostitution des enfants, la portée de cette dernière est importante, car actant la fin de la répression des victimes, leur protection et leur soutien. Pour la première fois dans l'histoire française, la loi n'incrimine plus les personnes prostituées (majeures) et engage la société à leurs côtés, en développant une politique nationale de sortie de la prostitution. Au-delà d'un changement de paradigme politique, la loi de 2016 invite à un changement idéologique, qui vient interroger la question du consentement, dans un contexte de prostitution. C'est en accord avec cette réforme que le projet de loi du 28 novembre 2018 quant à la prostitution infanto-juvénile va voir le jour. Au sein de cette nouvelle proposition de loi, Laabid et al. (2019) viennent « nuancer » la croyance selon laquelle la prostitution juvénile ne toucherait que les mineurs non accompagnés (MNA) et la classe populaire. À travers ce projet, il s'agirait alors de remanier la législation déjà existante afin de renforcer la protection des mineurs en situation prostitutionnelle. Pour ce faire, les sept articles qui constituent la proposition visent à introduire dans le CP la notion de prostitution, à aggraver

---

<sup>3</sup> <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html>

les sanctions relatives au recours à la prostitution, à la TEH et au proxénétisme (notamment en ligne) et enfin, à ce que les procédures de signalement et l'évaluation des « retours de fugue » soient systématiques.

La similitude et la cohérence entre la loi n°2016-444 et la proposition de loi n°1650 résident alors dans la nécessité de prendre en compte le statut de victime de ces personnes, sans leur assigner les étiquettes de « débauchés », de « délinquantes » qui étaient jusque-là mis en avant en France. Elles assurent également une continuité dans l'accompagnement de l'enfant et de l'adulte victime de la prostitution. Le traitement social et judiciaire du phénomène semble alors se diriger vers les conceptions qui existent au Canada depuis les années 1980, désignant la personne et spécifiquement l'enfant comme victime du système prostitutionnel. Dernièrement, les travaux et projets canadiens et québécois n'ont cessé de se multiplier et semblent s'attaquer de manière exponentielle aux instances qui favorisent la prostitution des enfants et la diffusion de ces pratiques.

En 2020, la sénatrice indépendante Julie Miville-Dechêne (et ancienne présidente du Conseil du statut de la femme du Québec) dépose un projet de loi visant à mettre en lumière l'esclavage moderne. Le projet de loi cherche à tenir responsables les entreprises qui fabriquent leurs produits à même le travail forcé et le travail des enfants, produits étant souvent importés au Canada, à l'insu des consommateurs. Sous peine de recevoir des amendes de la part du gouvernement canadien, Mme Miville-Dechêne fait le pari que ces entreprises, par souci de leur image et réputation, seraient susceptibles de changer leurs pratiques afin que de telles informations ne soient révélées au public. Les enfants qui font du travail forcé sont souvent la cible de sévices sexuels, et ce, partout à travers le monde. Au cours de la même année, la sénatrice prend part à une manifestation le 8 mars - journée internationale des droits des femmes - devant les bureaux du Mindgeek, une entreprise montréalaise qui héberge Pornhub, site web considéré comme un « Youtube de la pornographie », qui a accueilli 33,5 milliards de visiteurs en 2018. Pornhub a notamment été pris dans de nombreuses controverses, car bien que le site web soit destiné aux adultes, des vidéos de viols et de pornographie juvénile mis en scène par et pour des adultes se sont retrouvés sur la plateforme en raison d'un contrôle minimal des personnes qui téléversent des vidéos sur ce site web. Sur le volet législatif français, plusieurs failles ont également été à déplorer dans le cadre de l'ubérisation des pratiques prostitutionnelles. Plusieurs acteurs

politiques souhaitent notamment modifier la loi du 21 juin 2004 « pour la confiance dans l'économie numérique » afin de s'adapter aux évolutions de ces pratiques. Les débats étant majoritairement centrés sur la présomption de responsabilité des hébergeurs, récemment illustrés par la fermeture de plusieurs sections dédiées aux services sexuels sur le site Internet Vivastreet.

Afin d'illustrer plus finement la volonté politique canadienne de s'inscrire durablement dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, il paraît une nouvelle fois intéressant d'effectuer un focus sur les spécificités législatives québécoises. La province étant – rappelons-le – considérée comme la plus touchée par l'exploitation sexuelle des mineurs. Dans la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, le Gouvernement du Québec accorde un chapitre entier à la question de l'exploitation sexuelle. L'État québécois souhaite poser diverses actions telles que : 1) prévenir le recrutement des personnes mineures ; 2) réprimer la criminalité associée à l'exploitation sexuelle ; 3) soutenir la sortie de la prostitution et 4) développer des connaissances pour mieux agir. La Stratégie mentionne également le plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 dont plusieurs mesures (par ex. : prévention auprès des adolescents, éducation à la sexualité dans les écoles secondaires, analyse du processus de recrutement des jeunes) disent vouloir s'attaquer au phénomène de l'exploitation sexuelle. En France, le 5<sup>ème</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2020) s'est à son tour centré sur la prostitution. Bien que ce projet ne soit pas destiné aux mineurs, force est de constater l'existence d'une continuité des parcours entre l'enfance et l'âge adulte. Les objectifs du 5<sup>ème</sup> plan, liés à la mise en place du parcours de sortie de la prostitution, à la prévention d'achats d'actes sexuels et à la condamnation des acheteurs, pourront donc permettre d'agir sur l'exploitation sexuelle, qu'elle ait lieu avant ou après la majorité. Le contenu des propositions de lois canadiennes et françaises n'est donc pas encore le même, la France semblant avoir pris du retard sur la question. La législation ainsi que les politiques publiques et les représentations sociales influencent directement les interventions et prises en charge qui sont proposées. Il convient dès lors de s'intéresser à cet aspect afin d'obtenir une vision exhaustive des similarités et différences quant à l'appréhension et la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, au sein des deux pays. Là encore, du fait d'un réel

engagement politique de la part du gouvernement Québécois, un regard particulier sera posé sur cette province.

## **II- ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES D'INTERVENTION AU CANADA ET EN France**

Les différentes provinces du Canada constituent des entités administratives distinctes, qui ont de ce fait des spécificités. C'est notamment le cas quand il s'agit de pratiques d'intervention. Deux des auteurs ont été formés et exercent au Québec, c'est pourquoi plusieurs focus ont ici été effectués sur cette province. Outre le fait d'être considéré comme « une plaque tournante de l'exploitation de mineurs » (Gamache, 2019), la province a été confrontée à plusieurs scandales, qui ont amené les politiques locales à se centrer sur la problématique d'ESE. Des allers-retours entre le cadre législatif et interventionniste général posé par la législation nationale et les spécificités de la législation locale québécoise paraissent donc indispensables afin de dresser un état des lieux exhaustif des pratiques d'intervention au sein des deux pays.

### **1) Les organismes**

Plusieurs acteurs clés œuvrent auprès des adolescentes et adolescents victimes d'exploitation sexuelle au Québec. Certains sont des institutions ou organismes communautaires qui accompagnent plus largement des jeunes en difficulté. C'est le cas notamment des centres de réadaptation sous l'institution de la protection de la jeunesse ou sous la loi sur le système de justice pénale pour adolescents et d'autres organismes communautaires prenant en charge des adolescentes et adolescents avec de multiples problématiques, dont parfois celle de l'exploitation sexuelle. Quelques acteurs clés œuvrent cependant spécifiquement et uniquement auprès de jeunes aux prises avec une problématique d'exploitation sexuelle. Le projet SPHÈRE et l'équipe intégrée d'intervention et de soutien aux victimes d'exploitation sexuelle en est un bon exemple.

Il a été plus difficile de lister les institutions prenant en charge les mineurs exploités en France. Ce manque de données a amené les auteurs à réaliser un recensement systématique des organismes, ayant permis d'en isoler une soixantaine (eux-mêmes subdivisés en des centaines de lieux de prises en charge, à l'instar des foyers de l'ASE et de la PJJ). Une partie de ces organismes (25%) réalisent des missions indirectes en faveur de ces enfants (sensibilisation, prévention, formation, financement). Les 75% restants étaient quant à eux susceptibles de mener des actions directes, notamment en termes de protection, de mise à l'abri, d'hébergement, de plaidoyer et plus largement, de prise en charge dans sa globalité

(physique, psychologique, affective). Parmi ce second groupe, 41 organismes étaient susceptibles d'œuvrer auprès de ces mineurs, leurs champs d'exercices respectifs étant : 1) l'accompagnement des adultes en situation de prostitution, 2) des femmes, 3) des victimes de la TEH (majeurs et mineurs), 4) des mineurs en difficulté ou en danger, 5) des réfugiés, 6) de la communauté LGBT, 7) de l'aide sociale et 8) de domaines plus religieux (notamment des associations protestantes). Après nous être rapproché des acteurs exerçant au sein de ces institutions, deux constats majeurs ont été mis en avant : seule une dizaine d'organismes œuvraient (ou avaient eu l'occasion d'œuvrer) réellement auprès des mineurs exploités sexuellement en France. Il s'agissait principalement d'associations qui accompagnaient des adultes victimes de prostitutions ou d'organismes étatiques comme l'ASE. Leurs missions portaient principalement sur la mise à l'abri et l'hébergement de ces jeunes ainsi que sur l'accompagnement médical (dépistages...). Parmi ces derniers, aucun n'était dédié à la prise en charge de cette population.

## **2) Les ressources**

Approfondir l'exploration de la littérature grise a ensuite permis de recenser les ressources dont disposent les acteurs sociaux canadiens et français pour mener à bien leur mission. Au Canada, un guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile a été créé en 2008 par la CJQ-IU à l'intention des intervenants. Ce guide a été mis en place à la suite d'un constat selon lequel il y avait à l'époque, un manquement majeur de connaissances et d'outils pour venir en aide aux jeunes en situation de prostitution (Mercier et Thériault, nd). L'objectif était de mieux outiller les intervenants sur le plan des connaissances et des interventions à privilégier auprès des jeunes en situation de prostitution. Le savoir-être des intervenants y est mis en exergue. Des compétences quant à composer avec des jeunes en état de stress post-traumatique par exemple, à aborder le thème de la sexualité et à composer avec les attitudes sexualisées des jeunes y sont indiquées. Il est aussi mis en avant l'importance d'établir un lien de confiance fort et de valoriser les réussites des jeunes.

Également, une récente étude canadienne a créé des capsules vidéo, afin d'aider les professionnels dans leurs interventions auprès des mineurs en situation de prostitution<sup>4</sup>.

Là encore, la quantité d'études et d'outils disponibles pour les intervenants français était faible. Bien heureusement, plusieurs instances étatiques et associatives ont développé différents guides, apportant aux professionnels une ligne d'action et de conduite. Au sein du guide « repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution » (Préfecture de la région d'Ile de France, 2018), les facteurs fragilisant, déclenchant, et d'installation de la prostitution tendent par exemple à être définis, servant de grille de repérage aux aidants. Un schéma d'entrée et de sortie de la prostitution est également disponible au sein dudit guide, permettant de situer les personnes dans les « périodes de changements » et d'anticiper les obstacles pouvant freiner leur parcours de sortie (bénéfices secondaires de la prostitution, précarité, emprise, etc.). Les professionnels sont alors invités à « susciter le changement » en mettant en place « un lien de confiance » permettant d'initier le parcours de résilience.

Le savoir-être des intervenants commence, en France aussi, à être mis en avant, notamment à travers des guides de bonnes pratiques destinés aux professionnels médico-sociaux, mais également judiciaires. Le guide de bonnes pratiques « l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales », formalisé par la Brigade de Protection des Mineurs de la Direction de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police de Paris et ECPAT France, définit par exemple les méthodes de recueil d'informations ou encore la manière dont les entretiens avec ces jeunes doivent être « anticipés » et menés. Au-delà de la nécessaire préparation aux entretiens, de la connaissance des comportements et modes relationnels des personnes en situation de prostitution, les professionnels sont invités à réfléchir à leurs propres représentations. Ces dernières pouvant venir biaiser les actions menées auprès des mineurs (O'deye et Joseph, 2006 ; Mouvement du nid, 2010).

---

<sup>4</sup> Lien vers les capsules : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLZMqz4N3tCGjK9ey6qacKX5rUmCRSVFiv>

### **3) De la prévention à la réadaptation**

Au Canada, chacune des actions portées par les différents acteurs de la pratique peut être située sur un continuum allant de la prévention à la réadaptation. Parmi les outils de prévention et de sensibilisation répertoriés dans le cadre de la présente recherche, on retrouve des outils où l'éducation sexuelle est mise en avant et où la question de l'exploitation sexuelle est abordée, accompagnée d'autres sujets connexes dont la communication, l'estime de soi, l'amour, la violence, le consentement, les gangs de rue, entre autres (Alain et al., 2011 ; Boisclair et Durocher, 2014; Dion, 2011; Landry, 2016; Y des femmes, 2012). L'idée derrière ces programmes de sensibilisation est d'aider les jeunes à développer une vision positive et équilibrée de la sexualité et de prévenir les problématiques liées à la sexualité, dont la prostitution et l'exploitation sexuelle (Boisclair et Durocher, 2014). Un effort marqué est dédié à la prévention de l'exploitation sexuelle par les gangs de rue où les adolescentes sont sensibilisées aux dangers du recrutement. L'éducation sexuelle peut prendre différentes formes : des ateliers dynamiques où les jeunes sont invités à participer à des activités d'apprentissage en groupe (Landry, 2016; Y des femmes, 2012) et des activités artistiques où les jeunes sont invités à s'exprimer sur la sexualité par différents canevas ou encore à remplir des mandalas (coloriage) destinés à réduire le stress et où des informations de sensibilisation y sont affichés (Dion, 2011; Y des femmes, 2017). Ces ateliers visent généralement les jeunes des écoles secondaires ou encore ceux fréquentant des organismes communautaires et étant considérés plus « à risque ». Dans certains cas, des intervenants psychosociaux assurent un suivi plus individualisé auprès de jeunes identifiés comme plus à même d'être victime d'ESE (Alain et al. 2011).

Depuis plusieurs années, la nécessité de développer les compétences sociales de chacun afin de lutter contre l'ESE est également mise en avant en France (ECPAT, 2017). Pour ce faire, des actions éducatives et préventives sont nécessaires (Ibid.), et ce, dès l'école, conformément à la législation française. Selon l'article L121-1 du code de l'éducation (CE) « les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité. ». En principe, « une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances

annuelles, par groupes d'âge homogènes ». Ces séances présentent « une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes et contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain » (article L312-16 du CE). Dans les faits et malgré les décrets entrés en vigueur depuis 2001 quant au caractère obligatoire de cette matière, la sensibilisation est réduite à des leçons sur la reproduction ou la réduction des risques (IST, VIH,...) ce qui ne favorise en rien l'éducation affective de ces enfants (De Kervasdoué, 2017). Outre les manquements du système de l'éducation nationale, très peu d'actions de sensibilisation et de prévention des risques de l'ESE étaient menées en dehors de l'école jusqu'à peu. Des actions tournées vers la lutte contre le sida, les toxicomanies, la santé en prison peuvent toucher ces mineurs en situation de prostitution, mais ne leur sont encore une fois pas directement destinées (O'deye et Joseph, 2006).

Depuis une dizaine d'années, les organismes associatifs françaises ont réagi à l'absence de sensibilisation en menant des campagnes ainsi qu'en définissant des outils de prévention. Récemment, plusieurs jeux de société ont été commercialisés afin d'appréhender l'éducation sexuelle de manière ludique (sexploration, séduQ, etc.). Des campagnes tant préventives qu'éducatives sont également menées par diverses associations (ACPE, ECPAT, Fondation Scelles, MIPROF, Le Nid). Au moyen des divers supports, comme des livrets ou encore des court-métrages (#devenir et #invisibles soutenus par l'ACPE et secours catholique en 2016). Des outils sont également disponibles en ligne à l'instar du site Internet « je ne suis pas à vendre ! » (Amicale du Nid, 2007), de la bande dessinée « pour toi Sandra » (Mouvement du Nid, 1996) et des différents guides de pratiques destinés aux acteurs sociaux ainsi qu'aux tout-venant. La sensibilisation aux risques prostitutionnels étant intrinsèquement liée à l'identification des victimes, un recueil d'« informations préoccupantes » a également été défini. Les démarches de signalement qui peuvent découler du repérage de ces informations sont également détaillées (ECPAT, 2013 ; ACPE, 2017) et appliquées dans le contexte de la TEH (Lavaud-Legendre et Tallon, 2016). Récemment, le « michetomètre » est également paru, permettant d'estimer le degré des comportements prostitutionnels (Melon et al., 2020).

Sans nécessairement utiliser d'outil spécifique, des organismes communautaires canadiens œuvrent également en prévention et en sensibilisation auprès de jeunes considérés comme « à risque ». En exemple, la Maison d'Haïti, organisme communautaire dans la région

de Montréal, offre un programme de prévention de l'exploitation sexuelle par les gangs de rue, destiné aux adolescentes à risque du quartier. Le programme s'inscrit dans une perspective de responsabilisation citoyenne où les adolescentes sont amenées à « réfléchir, se conscientiser et se positionner afin de devenir des agentes de changement » (source rapport annuel 2014-2017). En plus d'aborder les mêmes thèmes en lien avec l'éducation sexuelle, ces activités visent principalement à augmenter l'estime de soi, la prise de confiance, la prise de parole, l'affirmation de soi et l'implication sociale. Des suivis plus intensifs et personnalisés sont aussi effectués auprès des adolescentes les plus susceptibles d'être victimes de l'ESE.

En ce qui a trait aux interventions de réadaptation, c'est-à-dire visant les jeunes déjà impliqués dans des activités de prostitution juvénile/d'exploitation sexuelle, il convenait une nouvelle fois de s'intéresser spécifiquement aux outils et programmes existants au Québec. La province ayant été touchée par nombreuses affaires relatives au fléau prostitutionnel, nombreuses ressources permettant l'accompagnement des victimes ont été repérées. Celles-ci visent principalement les adolescentes associées à un gang de rue (ou à risque de l'être). Dion (2011) spécifie la différence entre les interventions portées auprès des adolescentes selon que leurs comportements de prostitution sont traités comme un trouble du comportement ou comme de l'exploitation sexuelle. Une intervenante indique que les adolescentes sont bien souvent victimes sans en prendre conscience dès le départ. Cette réflexion guide donc les interventions portées envers ces jeunes. Ces outils et interventions ont généralement une approche de réduction des méfaits et prennent la forme d'accompagnement psychosocial, de travail de rue ou de milieu et encore ici, d'éducation sexuelle. Une approche de réduction des méfaits privilégie l'accompagnement des jeunes afin de réduire les risques associés à la prostitution plutôt que l'arrêt forcé des activités de prostitution (exemple : le silence de Cendrillon, Fleury et Fredette, 2002). Le « projet d'intervention prostitution Québec » privilégie la mise en place d'alternatives à la prostitution juvénile dans le respect du rythme des jeunes. Les intervenants encouragent les jeunes à faire des choix éclairés en discutant avec eux des besoins auxquels répond la prostitution, mais aussi des conséquences négatives que cette activité engendre (Moïse, 2011). Il est aussi mis en avant la valorisation des jeunes, leur mieux-être, leur autonomie, leurs capacités de résilience et l'expression de projets à long terme (Moïse, 2011). Cette approche est privilégiée,

car bien que l'arrêt des comportements de prostitution soit souhaitable, il est compris qu'une approche trop répressive minerait la confiance des jeunes et n'atteindrait pas les objectifs de rétablissement souhaités.

Un accent sur la mise à profit des facteurs de protection, sur la résilience et l'expression de projets futurs est donc observé dans les pratiques québécoises. Les interventions tentent, par exemple, de faire vivre des expériences positives aux jeunes, de favoriser leur estime de soi et leur sentiment d'accomplissement en les impliquant par exemple dans la création d'activités (Alain et al. 2011). Le savoir-être des intervenants ainsi que l'établissement de liens de confiance semblent être au cœur des interventions. Bien que n'ayant une nouvelle fois trouvé que très peu d'information au sein de la littérature française sur les réels enjeux des interventions de réadaptation destinées à ces jeunes, les auteurs ont pu distinguer cinq principaux axes : 1) la protection et la mise à l'abri (hébergement hors secteurs, recueil ASE, AEMO, AED), 2) l'accompagnement juridique (administratif et pénal), 3) sociaux (réinsertion (re)socialisation), 4) médicaux (dépistage et autres démarches) et enfin 5) psychologiques (thérapie, processus de réhumanisation, prise en charge du traumatisme, travail sur l'image du corps, l'identité, l'estime de soi, la confiance). D'autres projets sont également en cours, à l'instar des projets mis en place par l'ECPAT tels qu'« alert actort report ! » qui se veut de lutter contre le tourisme sexuel, le projet « koutcha » et « cap », contre la Traite des Êtres Humains (TEH) ou encore le projet click@ble qui se concentre sur la violence sexuelle, le harcèlement et la pédopornographie dans le cyber espace. Là encore, à la différence du Québec, notons qu'aucun des programmes ne se consacre directement aux enfants victimes du système prostitutionnel français. Une initiative d'évaluation du savoir-être des travailleurs sociaux qui accompagnent ces mineurs constitue l'enjeu du second chapitre de cette recherche.

#### **4) Concertation et interdisciplinarité**

La volonté politique Canadienne de lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs se traduit à son tour par l'existence de nombreux projets collaboratifs, d'autant plus prégnants dans la province de Québec, davantage touchée par la problématique. La cohérence de l'accompagnement proposé par les différents services québécois quant à l'exploitation

sexuelle est également permise par le travail de concert mené pas ces derniers. À titre indicatif, deux importantes concertations ont été répertoriées (i.e. projet SPHÈRES et projet MOBILIS). Les projets SPHÈRES et MOBILIS, ce dernier étant muté vers l'équipe intégrée d'intervention et de soutien pour les victimes d'exploitation sexuelle, sont deux partenariats entre les milieux institutionnels (centres intégrés et de services sociaux), les organismes communautaires, et les services policiers. Par exemple, les principaux objectifs poursuivis du projet SPHÈRES sont d'assurer un suivi personnalisé des jeunes en situation de prostitution, d'en diminuer les comportements, d'améliorer leur bien-être et de les accompagner dans l'élaboration de projets d'intégration sociale et professionnelle (spheresprojet.com). Le projet vise à accompagner les jeunes à long terme et d'assurer une continuité des services lors de la transition à l'âge adulte. Le projet MOBILIS, mis sur pied en 2008, est également un partenariat entre les milieux institutionnels, communautaires et policiers dans la région de la Montérégie, permettant un meilleur suivi auprès des jeunes en situation d'exploitation sexuelle et agissant ensemble dans la lutte contre les réseaux de prostitution juvénile.

Ce modèle de collaboration semble progressivement s'inscrire dans le système français. À l'instar des partenariats menés afin d'élaborer les guides d'accompagnement et de bonnes pratiques destinés aux professionnels, de nouvelles collaborations semblent voir le jour pour enrayer l'ESE dans le pays. Des concertations entre les acteurs gouvernementaux et les organismes associatifs ont également débouché sur l'élaboration commune de projets et d'outils. Aussi, un partenariat a vu le jour entre des universités françaises et québécoises, afin de comparer les politiques et pratiques de chaque pays. L'hypothèse préliminaire des collaborateurs franco-québécois étant liée à un enrichissement mutuel des pratiques et à l'idée de transposer les études et outils canadiens au contexte Français et réciproquement, nous avons interrogé les différentes formes de pratique afin de dégager les limites des prises en charge des mineurs en situation de prostitution.

## **Discussion**

---

À travers la réalisation de cette étude comparative, plusieurs différences quant aux programmes étatiques et aux pratiques d'interventions ont été observées, ces dernières étant intrinsèquement liées aux contextes politiques et idéologiques des deux pays. Au Canada comme en France, le mineur « en situation de prostitution » ou « exploité sexuellement » est

désormais considéré comme une victime d'un point de vue juridique. Pourtant, d'un côté comme de l'autre, reconnaître que la prostitution des mineurs est de l'exploitation sexuelle constitue un très long processus qui est encore inachevé. À titre d'exemple, la France a eu du mal à se défaire d'une conception incriminante ou normalisante de ces mineurs. Rappelons qu'au tournant des années 1970, les dévoiements du mouvement libéraliste de 68 ont mené à une normalisation de la pédophilie et de la prostitution des enfants. Une pétition pour légaliser la « pédophilie consentie » rédigée par Matzneff<sup>5</sup> a d'ailleurs été publiée en 1977 dans *Le Monde* et *Libération*. Elle était notamment signée par des personnes influentes telles que Simone de Beauvoir, Louis Aragon, Roland Barthes, Jack Lang ou encore Bernard Kouchner.

Cette affaire et bien d'autres, plus récentes, reflètent en outre l'imprécision qui existe en France autour de la notion de majorité sexuelle. Bien que déduite des articles 227-25 et 227-27 du CP, la majorité sexuelle n'est mentionnée qu'implicitement par association au concept de « consentement éclairé ». Au même titre que la proposition de loi n°1650 (Labid et al., Assemblée Nationale, 6 février 2019) propose l'introduction de la notion de « prostitution » dans le CP, définie jusqu'à présent par la seule jurisprudence (Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 27 mars 1996), il conviendrait d'introduire celle de « majorité sexuelle » afin qu'un consensus soit établi à ce sujet en France. La finesse des lois canadiennes et québécoises à ce sujet constitue justement l'un des points forts du pays quant à la lutte contre l'ESE.

Comme plus tôt évoquée, la majorité sexuelle, initialement fixée à 16 ans est déplacée à 18 ans dans les contextes d'exploitation sexuelle (viol, pédopornographie, prostitution) au Canada. Ceci assure une plus grande protection du mineur, en évoquant son impossibilité de consentir à de tels actes jusqu'à sa majorité. Récemment, la loi Schiappa (Loi n°2018-703, 3 août 2018), destinée entre autres à élargir la définition du viol formalisée au sein de l'article 222-23 du CP, a ravivé les débats sur le consentement et la majorité sexuelle en France. Avant cette loi, le seul constat de minorité ne suffisait pas à établir une contrainte. Avec la loi

---

<sup>5</sup> Gabriel Matzneff est un écrivain Français, plusieurs fois récompensés, notamment par l'Académie Française.

Schiappa, cette conception ne se modifie qu'en partie. L'enfant de moins de 15 ans est désormais présumé non-consentant et c'est à l'auteur de prouver qu'il s'agissait bien d'une situation consentie. Il revient au juge d'apprécier l'existence ou l'absence de consentement et de se prononcer sur la responsabilité de l'accusé. À l'inverse du Canada, la France semble dès lors avoir gardé la conception d'un enfant « homonculus », c'est-à-dire, d'un petit adulte, capable de consentir de manière éclairée. L'impossibilité du jeune à consentir transparait également par la terminologie utilisée par les Canadiens. Comme précisé, le pays ne parle pas de prostitution juvénile, mais d'exploitation sexuelle des enfants. En France, l'évolution terminologique semble aller dans le sens inverse. Depuis une quinzaine d'années, la notion de « michetonnage », que la communauté scientifique s'est récemment appropriée comme en témoigne diverses formations et publications scientifiques sur le sujet, ouvre une nouvelle brèche sur les conceptions liées à la prostitution des jeunes. La « michetonneuse », qui échange des services sexuels contre des vêtements, des restaurants, des hôtels ou des vacances est valorisée, voire glorifiée, car assez séduisante et charismatique pour obtenir une contrepartie à ses relations. Ce phénomène est renforcé par les médias et la télé-réalité qui présentent ces jeunes femmes comme des modèles de réussite professionnelle, comme l'illustre notamment l'affaire Zahia Dehar. Cette affaire médiatico-judiciaire a impliqué plusieurs joueurs de football français, car ayant été clients de Zahia, une ancienne prostituée, encore mineure lors des faits. La médiatisation de ces accusations a permis à la jeune femme de se faire connaître jusqu'à atteindre une forme de célébrité en France. Le michetonnage et l'escorting représentent alors pour les jeunes françaises un tremplin vers la célébrité, le succès et la richesse, ce qui nie totalement l'aspect prostitutionnel lié à ces pratiques. Bien que spécifique à la France, le concept de michetonnage se retrouve également au Canada sous d'autres appellations telles que l'« escorting ». Malgré les efforts étatiques et communautaires pour faire de ces pratiques un versant de l'ESE, ces nouvelles formes de prostitution sont également observées au Québec. La plateforme « sugar daddy », accessible en ligne depuis 2010, a à son tour renforcé l'ubérisation des pratiques. Plus récemment, c'est la diffusion du nombre de jeunes filles abonnées au site « seeking arrangement » qui a alarmé les autorités des deux pays quant au phénomène. Selon la plateforme canadienne en question, 250 000 étudiantes seraient inscrites sur leur site en 2008 (40 000 de plus que l'année précédente). Deux mois après sa parution, la version française du site revendiquait

quant à elle 50 000 abonnés, dont 41 000 jeunes filles. Une nouvelle ère de la prostitution et de l'exploitation sexuelle est donc en train de voir le jour, menant à une difficulté croissante liée au démantèlement des réseaux et à la lutte contre l'ESE.

Ces formes de prostitution peuvent par ailleurs lever le voile sur le déni lié à l'ESE en dehors d'un contexte de traite ou d'immigration, qui existe en France. En effet, l'une des forces canadiennes réside dans le pragmatisme lié au cadre légal et aux pratiques. L'éducation à la sexualité et les actions préventives interviennent tôt dans le parcours des jeunes, et les concernent tous. Les lois et les programmes mis en place à l'échelle nationale ou propres à la province de Québec, sont également destinés à l'ensemble des mineurs vivant sur le territoire et pas à la seule population autochtone. En France, la majorité de la littérature scientifique et des programmes concernent quant à eux uniquement les mineurs non accompagnés ou les jeunes victimes d'ESE dans un contexte de traite ou d'immigration, ce qui réduit les recours des autres mineurs victimes du système prostitutionnel.

Ces constats nous amènent alors à souligner l'influence des représentations sociales et des tabous sur la protection de l'enfance. On remarque en effet que l'abondance des lois, des programmes, des outils et des pratiques mis en place par le gouvernement canadien quant à l'ESE, témoigne de sa volonté d'éradiquer le phénomène. En France, bien que le désir de lutter contre la prostitution des enfants soit de plus en plus présent, il semble que le déni des politiques sociales et de santé viennent freiner cette dynamique. Sur un volet législatif, nombre de lois sont finalement communes aux deux pays, néanmoins il semble que leur application ne soit pas la même. Sur le plan interventionniste, le constat est le même. Il semble que la France soit suffisamment outillée en termes de prise en charge. Pourtant, il n'y a que très peu de tentatives d'adapter ces outils et méthode au contexte prostitutionnel. Les associations françaises telles que l'ECPAT œuvrent par exemple à l'étranger à travers la mise en place d'ateliers destinés à sensibiliser à l'ESE (« Impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants », 2014). Ces programmes pourraient donc eux aussi être dupliqués au contexte français, afin de prévenir l'ESE au sein même du pays.

Bien que ce travail soit pionnier en ce qu'il s'agit de comparer les politiques françaises et canadiennes - particulièrement québécoises - en matière de prostitution juvénile, il comporte plusieurs limites. L'une d'entre-elle réside dans l'impossibilité qu'ont eu les auteurs

à décrire exhaustivement le contexte social, politique et culturel des deux pays. Ceci aurait notamment pu permettre d'expliciter l'origine des tabous et du déni liés à l'ESE en France ou au contraire, l'implication du Canada dans cette lutte. Les pratiques d'interventions ont également dû être présentées succinctement, sans pouvoir détailler leurs réels enjeux et les bénéfices qu'elles peuvent avoir sur les jeunes. Cette dernière limite amène à une réflexion sur les pistes de recherches futures qui devraient concerner l'évaluation des interventions proposées aux mineurs victimes du système prostitutionnel, d'exploitation sexuelle, ou plus largement du trafic et de la traite des êtres humains.

## Conclusion

---

Le Canada, et plus spécifiquement le Québec, compte un certain nombre de lois, d'outils, de programmes et de concertations pour à la fois prévenir et intervenir en cas de prostitution juvénile contrairement à la France qui élude davantage le phénomène. D'ailleurs, la recommandation première exposée dans le rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, déposé au gouvernement du Québec en décembre 2020, « déclare formellement et solennellement que la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs constitue une priorité nationale » (Assemblée nationale du Québec, 2020). Fort de ses 58 recommandations, ce rapport recommande le déploiement d'une série d'actions visant la sensibilisation de l'ensemble de la population à l'exploitation sexuelle et à ses conséquences, la prévention de cette problématique, la formation des acteurs de la pratique qui interviennent auprès des victimes ou auprès des personnes à risque, la répression des clients et des proxénètes et la reconstruction et la réhabilitation des victimes.

En France, rappelons qu'aucun organisme n'a pour mission principale la protection des enfants victimes des systèmes prostitutionnels et que les pratiques d'interventions sont donc bien plus floues. À terme, il paraît intéressant d'œuvrer pour le développement d'institution spécifique à la prise en charge des mineurs en situation de prostitution. Nous ne préconisons pas la reproduction *stricto sensu* des modèles canadiens, car une trop grande différence des organisations de la protection de l'enfance subsiste. Cependant, il nous semble intéressant de réfléchir à partir de ce qui est déjà existant au Canada, afin de le modéliser et de l'adapter au système français, notamment sur quatre principaux aspects : 1) l'adaptation des lois sur le consentement et la majorité sexuelle dans un contexte de prostitution ; 2) la duplication des activités de prévention et de sensibilisation à l'école ; 3) la création d'organismes et d'associations dédiées à cette problématique ; 4) la formation des professionnels et l'accès aux outils des intervenants canadiens. Évidemment, un travail de sensibilisation plus globale devrait également être réalisé en France, permettant notamment de pallier le déni qui accompagne le phénomène.

Dans la perspective de favoriser l'amélioration du modèle français, des recherches de terrain devraient être menées, en se centrant sur le point de vue et le vécu des professionnels. Ceci permettrait de mieux appréhender les enjeux institutionnels et l'utilisation de la

législation dans les contextes réels. Examiner les pratiques d'intervention en situation naturelle, les ressources et les connaissances des professionnels permettrait d'identifier leurs besoins et de produire des recommandations ajustées aux victimes rencontrées. Cela étant, étudier les représentations des professionnels prenant en charge des mineurs en situation de prostitution permettrait de mieux appréhender ce qui se joue dans la relation d'accompagnement entre le mineur et le professionnel au cours de la prise en charge. Ceci permettrait également d'interroger dans quelles mesures les représentations pourraient produire des effets au sein des dispositifs d'intervention.

Dans le cadre de cette recherche collaborative franco-canadienne, des investigations préliminaires ont été menées en France s'attachant à l'étude des représentations des travailleurs sociaux qui accompagnent des mineurs en situation de prostitution. Cet exposé des premiers résultats de cette étude en cours discute dans un premier temps les éléments connus dans la littérature sur les représentations des professionnels exposés à ce phénomène, et s'attache ensuite à présenter les conclusions liminaires recueillies, ses apports, et ses perspectives.

## **Chapitre 2 : Les représentations des travailleurs sociaux accompagnant des mineurs en situation de prostitution en France**

### **Introduction**

---

En réponse aux limites précédemment évoquées, interroger les représentations et les limites des professionnels travaillant auprès des mineurs victimes d'exploitation sexuelle est nécessaire pour faire émerger des recommandations au niveau des pratiques d'interventions, et ce afin que les différents intervenants puissent mieux appréhender ces situations. Des études soulignent l'existence de difficultés auxquelles font face les travailleurs sociaux dans l'accompagnement des mineurs en situation de prostitution, et les représentations négatives associées à la problématique qui en découlent (Peled, Lugadi, 2015). Plusieurs études se sont penchées sur les perceptions qu'ont les professionnels des filles et des femmes en situation de prostitution et l'impact de ces perceptions sur leurs pratiques et prises en charge (Roe-Sepowitz et al. 2014 ; Peled et Lugasi, 2015 ; Anderson et al., 2017 ; Lanctôt et al 2012). À ce jour, nous n'avons recensé aucune étude en France sur les perceptions qu'ont les professionnels des mineurs en situation de prostitution. Pourtant, les retentissements des représentations des travailleurs sur leur travail et la prise en charge paraissent indéniables, d'autant plus dans l'établissement d'une relation de confiance, un des piliers centraux de l'accompagnement des mineurs (Anderson et al., 2017). Parmi ces représentations, des études ont souligné des différences dans les techniques d'intervention, lorsque le mineur est considéré comme délinquant ou lorsqu'il est perçu comme victime au sein des différents dispositifs de prise en charge.

La représentation des mineurs en situation de prostitution comme des délinquants s'accompagne de l'idée que les comportements prostitutionnels adviennent d'un choix volontaire, lié à l'attente de contrepartie. Cette considération favorise l'utilisation de dispositifs répressifs et une attitude paternaliste dans une forme de contrôle de l'expression de la sexualité des filles (Anderson et al., 2017). Également, les études ont souligné que ce positionnement échouait à une compréhension éclairée des causes de ce phénomène et à y répondre efficacement, accentuant potentiellement les traumatismes déjà présents et les

comportements à risque des victimes (Ibid). En opposition à cette vision délinquante de la jeunesse impliquée dans la prostitution, on retrouve une considération de ces adolescents en tant que victime. Victimes des réseaux de traite, mais au-delà, victime de leurs histoires de vie dans lesquelles sont souvent présents abus, négligences et traumatismes divers (Anderson et al., 2017 ; Dodsworth, 2011). À titre d'exemple, entre 70 et 90 % des femmes victimes de la traite ont été abusées sexuellement avant d'être recrutées (Hardy & al. 2013). Cette perception des individus impliqués dans la prostitution en tant que victime est relativement récente comme nous l'avons démontré précédemment au travers de l'analyse des législations franco-canadiennes, et a ainsi permis l'émergence d'autres modalités de prise en charge et des dispositifs alternatifs aux incarcérations.

Néanmoins, au sein même de ces prises en charge alternatives, la distinction entre le statut de victime et de délinquant est ambiguë, dans la mesure où les victimes sont de nouveau considérées comme délinquantes dès lors qu'elles sortent des dispositifs. Bien qu'il semble indéniable pour une prise en charge adaptée des victimes de les considérer en tant que telles, cette perception des victimes comme ayant besoin d'être secourues, peut être autrement vue comme une autre forme de contrôle sur les individus, qui les maintiendrait dans une position *passive*, avec de potentiels impacts dans l'implication active des victimes au sein du processus de soin et de réadaptation, conjointement à des effets d'exclusion et de marginalisation. L'enjeu des prises en charge doit non seulement inclure la sensibilisation au statut de victime, mais également favoriser l'implication personnelle de ces victimes.

Ces différentes représentations, leurs oppositions et leurs polarisations impacteraient de multiples façons la prise en charge et produiraient des effets de stigmatisation retentissants sur les représentations que les victimes ont d'elles-mêmes. Pour les professionnels, au-delà du fait de percevoir les victimes en tant que telles, la perception qu'ils ont des possibilités de prise en charge et de l'avenir des victimes, ainsi que de leurs connaissances et compétences propres pourraient également affecter la prise en charge. Il n'est pas rare de retrouver chez les professionnels des sentiments d'inutilité et de découragement voire d'abandon face à cette problématique (Joseph, O'Deyé, Chaquet, 2011 ; Anderson et al., 2017).

Des résultats préliminaires ont d'ores et déjà émergé de la recherche collaborative franco-canadienne sur l'étude des représentations des professionnels accompagnant des mineurs en situation de prostitution. Les investigations ont été menées dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les mineurs y étant considérés comme victimes, et dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), lorsqu'ils sont considérés comme délinquants. L'étude consiste en des analyses qualitatives d'entretiens semi-directifs, les résultats que nous présentons concernent un échantillon de 46 participants exerçant auprès de mineurs en situation de prostitution.

## **Méthodologie**

---

### **Concept de l'étude**

Cette étude qualitative est présentée conformément aux lignes directives COREQ-32 (Tong A et al. 2007). Une conception descriptive exploratoire qualitative a été pensée, et réalisée à partir d'entretiens semi-structurés basés sur la recherche qualitative consensuelle (Hill et al., 2005). Les entretiens ont permis d'explorer les perceptions des professionnels de la protection de l'enfance qui accompagnent des mineurs en situation de prostitution. Les entretiens ont été réalisés entre le mois de mars 2020 et le mois de janvier 2021. Nous avons eu beaucoup de retard dans la réalisation des entretiens en raison de la crise sanitaire que le monde traverse, et qui a conduit à la mise en place de deux confinements.

Deux hypothèses ont été initialement posées : (H1) : *La représentation des mineurs en situation de prostitution en tant que victimes par les travailleurs sociaux favoriserait le développement d'une relation de confiance soutenante et durable.* (H2) : *une représentation négative des professionnels vis-à-vis du mineur, et des espoirs concernant ses possibilités de sortie de la prostitution favoriserait le découragement et l'abandon (des deux côtés).* Ces hypothèses sont issues de l'évolution liée aux résultats que nous avons obtenus et soulignés dans le premier chapitre, mais également, suite à nos différents échanges avec les professionnels canadiens et français. En effet, l'hypothèse principale que nous voulions tester était initialement de savoir s'il y avait une influence des perceptions des professionnels en fonction d'une prise en charge pénale (PJJ) ou judiciaire (ASE). Même si cette hypothèse est

toujours à l'épreuve, elle nous semble moins importante comme nous l'avons mentionné initialement.

Ainsi, les hypothèses sont les suivantes :

H1 = Les perceptions des professionnels seraient influencées par la nature de la prise en charge, pénale (PJJ) ou judiciaire (ASE).

H2 = La représentation des mineurs en situation de prostitution en tant que victimes par les travailleurs sociaux favoriserait le développement d'une relation de confiance soutenante et durable.

H3 = une représentation négative des professionnels vis-à-vis du mineur, et des espoirs concernant ses possibilités de sortie de la prostitution favoriserait le découragement et l'abandon (des deux côtés).

## **Échantillon**

Nous avons contacté les directions de deux organismes d'État et de deux associations répondant à des missions d'intérêt public dans le cadre de la protection de l'enfance. L'ensemble des institutions contactées interviennent dans le cadre de la protection de l'enfance. Trois de ces institutions interviennent dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la dernière institution dans le cadre de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Nous avons choisi ces institutions, car elles représentent, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance. Après avoir obtenu l'accord des directions, nous avons été orientés vers les services et professionnels qui accompagnent des mineurs en situation de prostitution. Les professionnels ont été contactés dans un premier temps par mail, puis un entretien téléphonique a été réalisé afin de présenter la recherche, ses objectifs et de définir le lieu et la date des entretiens. L'ensemble des entretiens se sont déroulés sur le lieu de travail des professionnels. Nous avons également procédé à la méthode boule de neige afin de recruter des participants.

Les critères d'inclusions comprenaient (1) être un professionnel et intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance, (2) avoir accompagné des mineurs en situation de prostitution avérée ou supposée et (3) être volontaires pour participer à l'étude.

Au total, 46 entretiens de recherche ont été réalisés. 20 auprès des professionnels de l'ASE (Table 1) et 26 auprès des professionnels de la PJJ (Table 2). Ces professionnels interviewés constituent l'ensemble des professionnels qui ont été identifiés par les directions comme ayant accompagné des mineurs en situation de prostitution. L'ensemble des professionnels qui ont participé à l'étude ont signé un consentement éclairé.

Sur les 46 professionnels rencontrés, 13 sont des hommes, et 33 des femmes. La moyenne de durée d'expérience des professionnels est de 9,98 ans (ET=8.45 ans). Les participants avaient travaillé dans le domaine de la protection de l'enfance pendant 0.8 à 28 ans.

Deux chercheurs ont réalisé les entretiens, le premier est un chercheur expérimenté avec un PhD de psychologie et ayant travaillé pendant 7 ans dans le cadre de la protection de l'enfance. La seconde chercheuse, est diplômée de psychologie et réalise actuellement un doctorat sur la thématique de la prostitution juvénile. Elle exerce également dans le cadre de la protection de l'enfance.

<b>AIDE SOCIALE À L'ENFANCE</b>					
<b>Participant</b>	<b>Sexe</b>	<b>Structure</b>	<b>Profession</b>	<b>Année d'expérience</b>	<b>temps d'entretien (min)</b>
1	Femme	CDPE	Travailleur social	0.8	23
2	Femme	CDPE	Travailleur social	21	39.35
3	Femme	CDPE	Travailleur social	8	26.36
4	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	0.9	21.28
5	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	10	23.52
6	Homme	Foyer d'hébergement	Coordinateur du dispositif	4	44.28
7	Femme	Structure semi autonomie	Travailleur social	1	25.18
8	Femme	Structure semi autonomie	Travailleur social	13	16.19
9	Homme	Structure semi autonomie	Travailleur social	29	68.18
10	Femme	Service AEMO	Travailleur social	9	18.43
11	Femme	CDPE	Travailleur social	25	31.25
12	Femme	CDPE	Travailleur social	20	39.16
13	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	2.5	33.24
14	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	8	18.24
15	Femme	Foyer d'hébergement	Chef de service	16	34.03
16	Femme	Foyer d'hébergement	Chef de service	28	35.11
17	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	6	16.42
18	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	1	14.58
19	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	4	21.54
20	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	1.5	8.53

PROTECTION JUDICAIRE DE LA JEUNESSE					
Participant	Sexe	Structure	Profession	Année d'expérience	Temps d'entretien (min)
1	Femme	UEMO	Travailleur social	7	41.43
2	Femme	UEMO	Travailleur social	13	25.25
3	Femme	UEMO	Travailleur social	10	46.48
4	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	11	28
5	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	3	26
6	Femme	UEMO	Travailleur social	4	28.26
7	Femme	UEMO	Travailleur social	0.9	19.14
8	Homme	Prison pour Mineurs	Travailleur social	9	67.38
9	Homme	UEAJ	Professeur de sport	5	34.59
10	Femme	UEAJ	responsable	19	36.23
11	Femme	UEAJ	Travailleur social	13	31.33
12	Femme	UEMO	Travailleur social	4	33.21
13	Femme	UEMO	psychologue	1.5	31.35
14	Femme	UEMO	Travailleur social	17	35.12
15	Femme	Foyer d'hébergement	Directrice	6	123.06
16	Homme	Foyer d'hébergement	Cadre éducatif	28	29.28
17	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	5	49.21
18	Homme	Foyer d'hébergement	Responsable d'unité	15	43.34
19	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	1.5	38.05
20	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	2	15.09
21	Femme	Foyer d'hébergement	psychologue	1.5	22.07
22	Homme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	8	27.47
23	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	9	31.43
24	Femme	Foyer d'hébergement	Travailleur social	9	28.39
25	Femme	UEMO	psychologue	20	37.5
26	Homme	UEMO	Travailleur social	28	30.07

## Entretien semi structuré

Un guide d'entretien a été défini au début de la recherche, et nous l'avons perfectionné tout au long du protocole. Un questionnaire a été élaboré, s'inspirant d'une méthode québécoise (Lanctôt et al. 2018), du Secure Base Interview<sup>6</sup> et a été bonifié par la revue de la littérature internationale. 3 réunions de recherche rassemblant l'ensemble des chercheurs ont été réalisés pour finaliser la grille d'entretien.

Le guide d'entretien final comprend 12 questions ouvertes permettant d'explorer diverses perceptions de professionnels sur les mineurs en situation de prostitution. Les principales questions posées lors de l'entretiens sont les suivantes :

<b>Question 1</b>	Pourriez-vous me donner une brève description des adolescentes auprès de qui vous intervenez et qui sont impliquées dans la prostitution ? Juste les premières choses qui vous viennent à l'esprit quand vous y pensez ?
<b>Question 2</b>	Pour vous, de la prostitution, c'est quoi ? Quels comportements incluez-vous ou, au contraire, excluez-vous de la prostitution ?
<b>Question 3</b>	Pourquoi pensez-vous que ces adolescentes s'impliquent dans ces comportements de prostitution ?
<b>Question 4</b>	À votre avis, qu'est-ce que ces adolescentes pensent et ressentent lorsqu'elles font des activités de prostitution ?
<b>Question 5</b>	Que faites-vous dans le cadre de votre pratique quand vous apprenez qu'une adolescente s'est impliquée dans la prostitution ?
<b>Question 6</b>	Quelle est votre approche habituelle pour intervenir auprès des adolescentes impliquées dans la prostitution ?
<b>Question 7</b>	Quels sont habituellement les résultats de vos pratiques auprès des adolescentes impliquées dans la prostitution ?
<b>Question 8</b>	Que ressentez-vous face aux comportements de prostitution des adolescentes auprès de qui vous intervenez ?
<b>Question 9</b>	À quel point pensez-vous que les pratiques mises en place ou les services disponibles répondent de façon adéquate aux besoins des adolescentes qui sont impliquées dans la prostitution ?
<b>Question 10</b>	Qu'est-ce que vous feriez de différent sur le plan des pratiques et des services actuels afin de répondre encore mieux aux besoins des adolescentes qui sont impliquées dans la prostitution ?
<b>Question 11</b>	Selon vous, sur quoi devraient miser, d'abord et avant tout, les pratiques et les services pour aider les adolescentes à se sortir de la prostitution ?
<b>Question 12</b>	Selon vous, sur quoi devraient miser, d'abord et avant tout, les pratiques et les services pour aider les adolescentes à ne pas revenir dans la prostitution ?

---

<sup>6</sup> Le SBI est un questionnaire basé sur le modèle Secure Base développé par le Professeur Gillian Schofield et le Dr Mary Beek au Centre de recherche sur les enfants et les familles de l'université d'East Anglia, au Royaume-Uni. <https://www.uea.ac.uk/providingasecurebase/resources/the-secure-base-interview>

## **Analyse des données**

Les entretiens ont été enregistrés sur bande audio et retranscrits mot par mot. Ensuite, nous avons analysé les données conformément aux recommandations de Hill et al., (2005), à l'appui des 32 critères de la checklist : *Consolidated criteria for reporting qualitative research (COREQ)* (Annexe 3). Cette méthode de traitement est particulièrement adéquate pour l'examen des expériences subjectives et des croyances des professionnels. Pour cela, i) deux membres de l'équipe ont travaillé sur l'analyse des données tout au long du traitement de celle-ci de façon à favoriser la multiplicité des perspectives, ii) la validation du traitement des données a été réalisée par un troisième membre de l'équipe de façon à minimiser les biais d'interprétation et iii) le consensus dans l'analyse de la signification des données a été recherché.

Dans un premier temps, l'analyse consiste au travers d'une approche inductive préliminaire réalisée intra-cas, en l'observation des différentes thématiques (domaines) émergeant des retranscriptions, ceci afin d'obtenir une liste de domaines en lien avec les différents objectifs et sous-objectifs de l'étude. Dans un deuxième temps, il s'agit de synthétiser les idées centrales repérées au sein des différentes parties de verbatim délimiter lors de la première l'étape dans chacune des retranscriptions, en cherchant à être le plus fidèle possible aux propos des participants. Il s'agit dans un troisième temps et au moyen d'analyses croisées, d'extraire pour chaque domaine des catégories et sous-catégories en synthétisant l'ensemble des idées centrales. Enfin, un dernier temps consiste en l'examen de la représentativité des catégories via une analyse comparative inter-cas. Il s'agit de déterminer si une catégorie est générale (mentionnée par l'ensemble des participants ou l'ensemble -1), typique (mentionnée par plus de la moitié des participants), variante (mentionné par un nombre de participants compris entre 3 et la moitié) ou encore rare (mentionnée par moins de 3 participants) en fonction de son nombre d'apparitions (Annexe 2). Une fois ces étapes finalisées, la réalisation d'arbres de codage permet des figurations synoptiques des différentes représentations des participants selon les domaines dégagés.

## Résultats

---

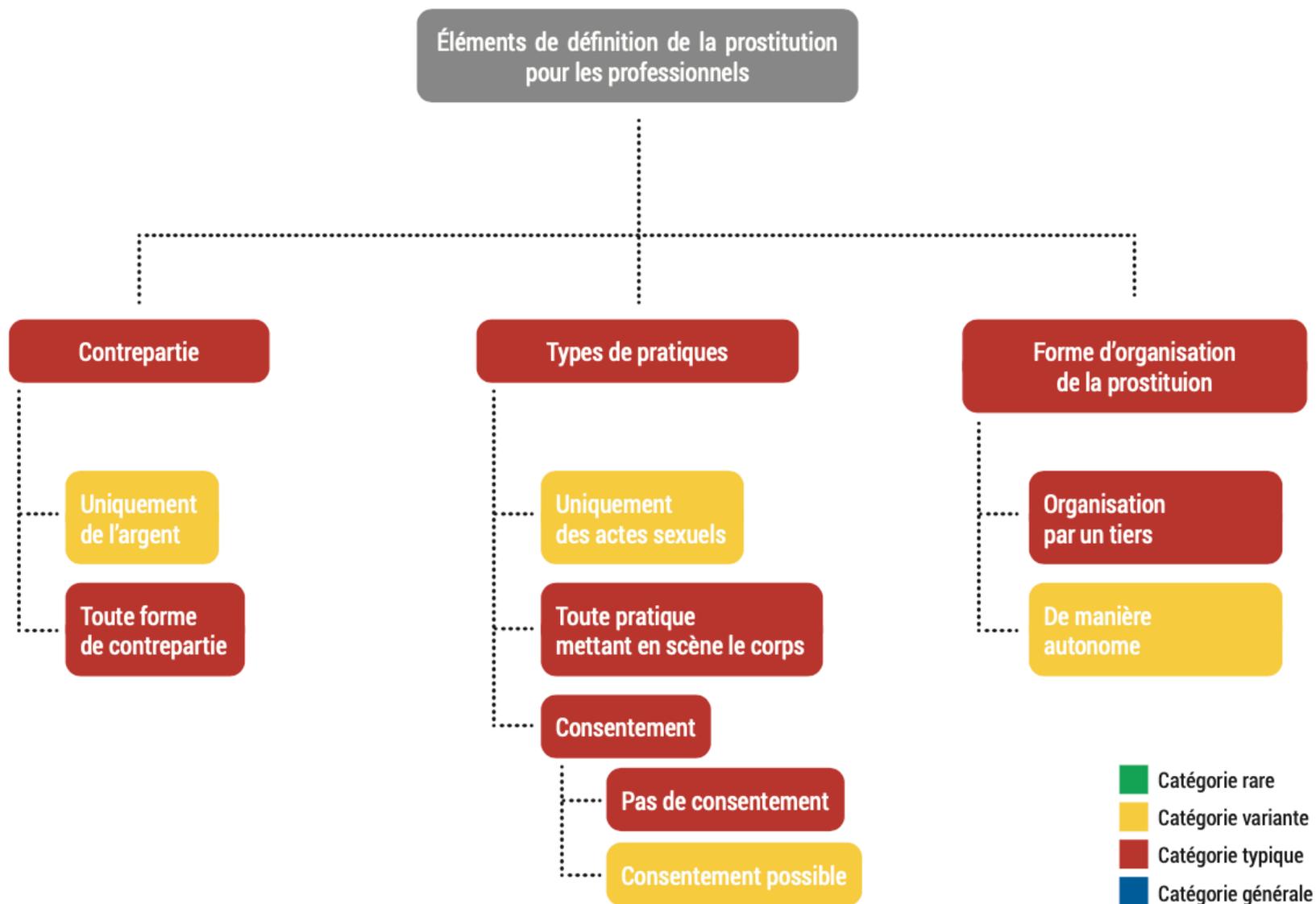
L'analyse qualitative en quatre étapes a fait émerger sept domaines majeurs au sein desquels ont pu être identifiées différentes représentations des travailleurs sociaux. Lesdits domaines concernent : (1) La définition de la prostitution ; (2) Les profils des mineurs victimes de ces pratiques ; (3) Les parcours prostitutionnels ; (4) Les conséquences de la prostitution ; (5) Les prises en charge qui existent pour accompagner ces mineurs ; (6) Les résultats de ces prises en charge ; (7) Les propositions de prises en charge.

### **1) Définition de la prostitution selon les professionnels (cf. figure 1) :**

Les professionnels interrogés ont mis en avant quatre catégories permettant de définir la prostitution : (1) le type de pratique, (2) les contreparties, (3) les formes d'organisations de la prostitution, (4) la notion de consentement.

Dans un premier temps, il est possible de noter que la majorité des travailleurs sociaux a conscience de la variété des pratiques et des rémunérations que comprend la prostitution. Ils évoquent notamment l'envoi de photos dénudées, les pratiques d'escorting et de michetonnage moyennant finances, ainsi que les cadeaux et services (logement, sécurité).

Figure 1. Schéma des éléments de définition de la prostitution pour les professionnels



Participant 1 : « Alors, euh moi, pour moi tout ce qui rentre dans la prostitution, euh c'est du moment où en fait un jeune ou une jeune se met à séduire une autre personne pour obtenir soit de l'argent, ou soit un objet parce que par exemple le michetonnage euh qui n'est pas forcément, c'est en train d'être reconnu en tant que euh pratiques prostitutionnelles, mais y a des personnes qui peuvent michetonner d'autres personnes sans forcément passer à l'acte sexuel, mais en tout cas ça commence par-là donc c'est une pratique pour moi qui est pré-prostitutionnelle donc du moment où pour moi en tout cas, où on commence à vouloir séduire l'autre euh pour obtenir un objet ou de l'argent c'est que déjà euh, ça commence à entrer dans la prostitution (...) fin, tout acte sexuel en tout cas entre 2 personnes dans le but d'avoir un, d'obtenir un objet ou de l'argent pour moi rentre dans le cadre de la prostitution. »

Participant 25 : « C'est bien la difficulté qu'on a avec les jeunes à leur faire comprendre que michetonnage comme on dit c'est de la prostitution. C'est tout acte de nature sexuelle, en échange de quelque chose pas forcément de l'argent, mais en échange de quelque chose. »

Plus de la moitié des travailleurs sociaux mettent en exergue la question du consentement dans leur définition des comportements prostitutionnels. Parmi eux, une minorité considère qu'un consentement est possible chez le mineur, alors que la majorité restante assimile la prostitution infanto-juvénile à de l'exploitation sexuelle. Le flou autour de cette notion reste toutefois souvent évoqué, les pratiques prostitutionnelles chez les mineurs n'étant pas bien comprises par les professionnels.

Participant 6 : « Même dans le consentement on sait bien qu'elles le font pas de gaieté de cœur. Elles le font sûrement par nécessité ou parce que le peu que-, c'est la façon la plus facile d'avoir de l'argent. Donc je pense qu'il y a cette notion de consentement qui vient dedans. »

Participant 32 : « ... Le consentement est une donnée floue, euh dans la prostitution parce qu'on ne peut pas vraiment savoir, surtout dans le cadre des mineurs, on peut pas vraiment savoir s'il y a du consentement. »

Participant 34 : « Y'a eu l'histoire aussi du consentement, etc., et je pense qu'elles n'ont pas conscience que, ne pas forcément dire je ne veux pas, être sous le choc, c'est aussi dire non, c'est ne pas forcément vouloir. »

Ce premier constat nous amène à questionner les connaissances qu'ont les professionnels des lois relatives à la prostitution chez les mineurs, qui désignent ces dernières comme victimes, car ne pouvant avoir un consentement éclairé. Enfin, plus de la moitié des participants évoquent les différentes formes d'organisations de la prostitution. Selon eux, la prostitution infanto-juvénile est le plus souvent organisée par un tiers, notamment par des réseaux, un petit copain, ou encore par d'autres jeunes. Plus rarement, les travailleurs sociaux s'accordent à dire que les adolescents peuvent s'adonner à ces pratiques prostitutionnelles de leur gré. Ce « choix » serait motivé par leurs histoires de vie ou encore par l'influence d'Internet, qui permet un accès rapide au milieu prostitutionnel.

Participant 8 : « Bah je pense du coup qu'il y a vraiment pour moi, de ce que j'ai pu observer, y a deux types de profil. Y'a celle qui fait ça pour l'argent réellement (...) Ça ne pose pas de problème en fait et du coup c'est un moyen comme un autre et plutôt facile de faire de l'argent. Donc ça, c'est pour moi un groupe de jeunes pour celles que j'ai observées en tout cas. Et puis un autre groupe qui va plutôt faire ça par fragilité psychique, qui va se faire engrainer par d'autres jeunes qui sont un peu moins fragiles (...) Donc pour moi ça ces deux profils de jeunes qui -pour en tout cas ici- qui peuvent se prostituer. C'est plus souvent quand même des jeunes fragiles qui sont engrainés que des jeunes qui le font juste pour l'argent. »

Participant 34 : « Très souvent y'a pas la famille derrière. Y'a des amis. Quand je dis amis (rire) c'est le réseau en fait. Y'a un petit copain. »

*Participant 38 « Les trois ans où j'étais à l'aide sociale à l'enfance, sur le service on avait de nombreux jeunes qui étaient pris dans des réseaux de prostitution. »*

*Participant 25 : « Après il y a celles qui vont être un peu sur de la prostitution on va dire un peu via snap, via Vivastreet, tout ça. Alors c'est un peu je plais, parce que snap aussi moi je vois on a une gamine en ce moment qui est là, et j'ai 200 vues sur ma vidéo l'autre jour j'entendais une conversation voilà elle est toute contente. Sauf qu'elle du coup ça va être un peu, je pense, une forme de fierté avant qu'elle se rende compte qu'elle va basculer dans de la prostitution voilà. »*

La nécessité de passer par la prostitution pour rembourser une dette est également mentionnée, notamment dans un contexte migratoire (dette de passage, remboursement du trajet).

*Participant 4 : « Pendant deux ans elle a eu des périodes d'errance donc là toutes les affaires elle commence à monter. Et puis évidemment dans le cadre de sa période d'errance elle a dû demander à manger à des gens. Elle a dû être hébergée par des gens. Et un jour ces gens-là ils ont considéré que Bah tout ce qu'ils avaient fait entre guillemets pour elle c'était pas gratuit donc y sont venus lui dire qu'elle avait une dette et que ses dettes il allait falloir qu'elle la rembourse donc elle est tombée, tombée dans la prostitution. »*

*Participant 43 : « Ça peut être pour rembourser ses dettes aussi, je pense aux MNA par exemple. La dette du, du, du voyage. Ou la dette de quelqu'un d'autre, de son petit ami par exemple. Mais bon ouais, je pense que ces jeunes se prostituent pour l'argent à la base quoi, après c'est un cercle vicieux... »*

Il est intéressant de constater que la représentation des professionnels du social est plutôt cohérente avec la réalité des pratiques prostitutionnelles, notamment en termes de pratiques et de contreparties. Les pratiques prostitutionnelles ont bel et bien évolué,

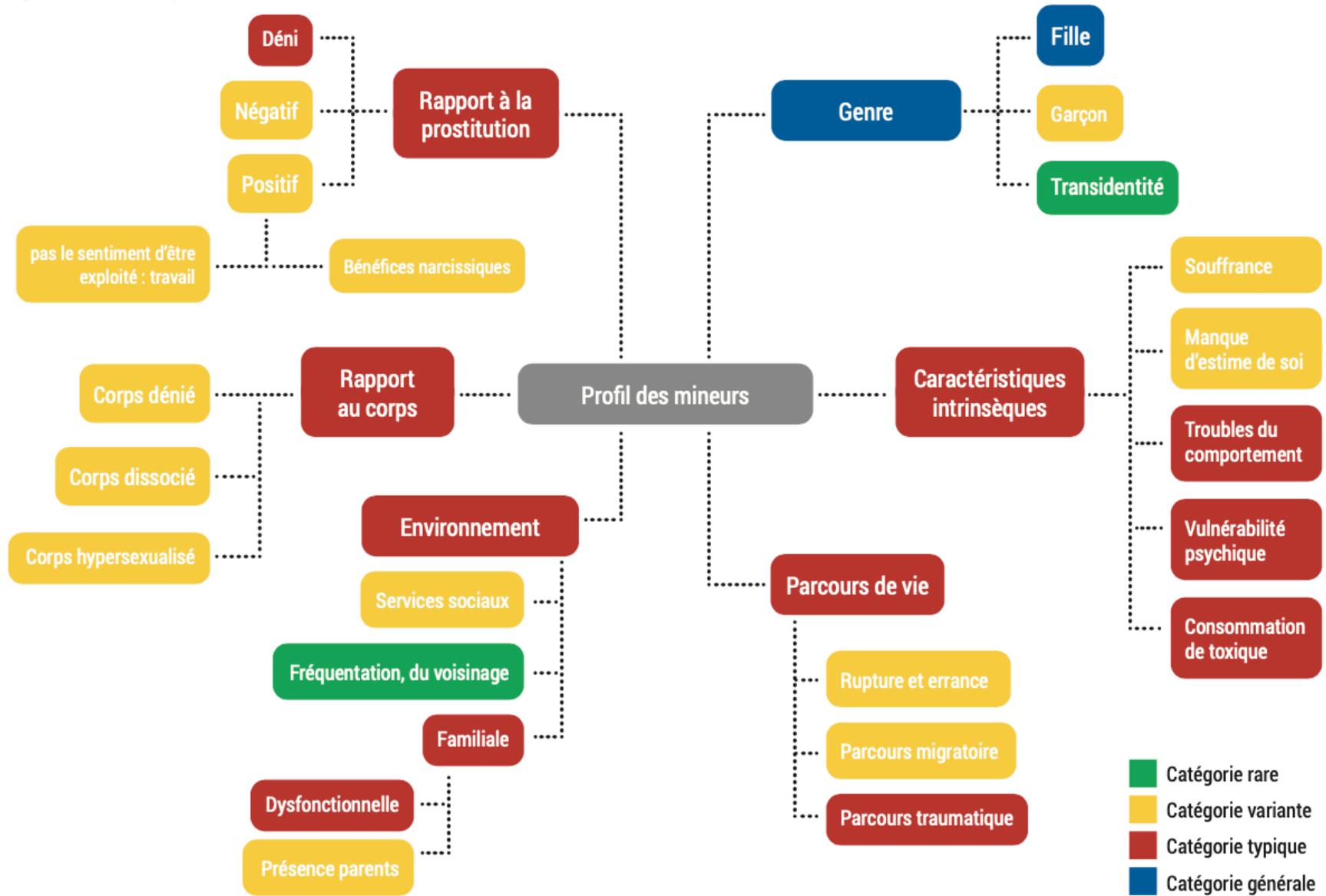
notamment à travers le biais d'Internet, des réseaux sociaux et des sites spécialisés qui permettent une diversification des comportements mettant en scène le corps. Comme évoqué, les participants ayant mentionné la notion de contrepartie ont pour une grande majorité mis en avant la pluralité des moyens de paiements, mettant une nouvelle fois en avant l'évolution de la prostitution. Selon eux, les jeunes peuvent recourir à ces pratiques pour des raisons pragmatiques : argent, logement, nourriture. Mais également pour obtenir des objets de luxes, pour pouvoir aller chez le coiffeur, chez la manucure, pour côtoyer une certaine classe de la population. Ce constat nous amène à interroger l'influence de notre société de consommation et des nouveaux modèles féminins (influenceuses, star de télé-réalités) sur la manière dont les adolescentes entrent dans la prostitution, ce sur quoi nous reviendrons. Pour finir, il est particulièrement important de pointer du doigt le flou qui demeure autour de la notion de consentement et des formes de prostitution dites « autonomes », « volontaires ». Le fait que l'absence de consentement ne fasse pas consensus semble être délétère pour les jeunes, considérés comme maîtres de ces pratiques et non pas victimes. Cette représentation peut être lue au regard du débat juridique qui existe autour de cette notion, comme mentionné dans la première partie.

Une première piste d'amélioration de la prise en charge de ces mineurs pourrait donc concerner une formation des professionnels, leur permettant d'acquérir de plus grandes connaissances concernant les différentes formes d'emprises (intrinsèques ou exercées par un tiers), amenant les mineurs à s'adonner à ce type de pratiques. Plus largement, une définition claire et consensuelle de la prostitution des enfants devrait être diffusée, mettant en avant la notion d'exploitation sexuelle.

## **2) Profil des mineurs (cf. figure 2) :**

Le deuxième domaine mis en lumière par les professionnels interrogés concerne les profils des mineurs victimes de la prostitution. Les participants ont pour une grande majorité évoqué explicitement ou non le genre des mineurs ; leurs environnements ; leurs caractéristiques intrinsèques ; leurs parcours de vie ; leurs rapports au corps ; et pour finir, leurs rapports à la prostitution.

Figure 2. Schéma du profil des mineurs



## Le genre des mineurs

Parmi la quasi-totalité des participants, qui ont évoqué la question du genre, seulement une minorité ont exprimé l'existence d'une prostitution infanto-juvénile masculine. Bien souvent, lorsque les participants l'évoquent, ils l'assimilent à un contexte de traite, de migration, et plus largement aux mineurs non accompagnés (MNA). Il semble donc qu'il existe un déni autour de l'existence de ces pratiques chez les jeunes garçons. Nous pourrions même aller jusqu'à dire que la prostitution est le corollaire du trafic dans ce contexte : là où les jeunes filles vendent ou troquent leurs corps pour gagner de l'argent, les jeunes garçons vendent de la drogue pour ce faire.

*Participant 28 : « Donc plutôt des filles dans le cadre de la prostitution pure. Il y a la question des MNA, mais c'est beaucoup moins flagrant et ça se voit moins. Les garçons je parle, les mineurs non accompagnés pardon. Chez les filles c'est beaucoup plus flagrant. »*

*Participant 35 : « Je me rends compte qu'on reste aussi prisonniers de nos représentations parce que cette question-là (celle de la prostitution) on va l'avoir pour les jeunes filles, essentiellement. Moi, il ne m'arrive pas de me dire pour une jeune, ça se trouve-t-il est dans la prostitution, on va se dire ben il doit être dans le trafic, soit cannabis, soit vol, soit autre chose. Pour les jeunes filles on n'exclut pas la prostitution, c'est parfois la première chose à laquelle on pense ».*

Enfin, les participants n'évoquent que très rarement la question transidentitaire au sein de la prostitution juvénile. En effet, seule une participante a fait ce lien.

*Participant 2 : « Il avait vraiment voulu devenir femme euh, pour ne plus être dans cette filiation. C'est-à-dire de casser euh, aussi par rapport à son histoire en étant d'un autre genre. »*

En conclusion, nous pouvons là encore constater la nécessité de fournir à ces professionnels des éléments de compréhension de la prostitution chez les jeunes, afin de

tendre vers une plus grande objectivité des représentations. Il semble en effet que le déni présent autour de la prostitution masculine et/ou transgenre puisse amener ces travailleurs à passer à côté de certaines situations lors de l'accompagnement des mineurs. Quand une jeune adolescente se présente régulièrement avec une nouvelle coupe de cheveux, de nouveaux vêtements et objets, sans qu'elle ait une activité professionnelle lui permettant d'accéder à cela, elle est d'emblée soupçonnée de se prostituer alors que les jeunes garçons sont directement reliés à des problématiques de trafics, de deal.

### **L'environnement des mineurs**

Les deux tiers des participants mentionnent l'environnement de ces mineurs ainsi que son impact sur l'entrée dans la prostitution. Parmi eux, la quasi-totalité met en exergue l'existence de problématiques intra-familiales (absence de famille, famille dysfonctionnelle, carencée, en rupture affective et moins souvent dans une forme de fusion qui tend vers la toxicité).

*Participant 2 : « C'est des situations qui sont assez semblables dans leur histoire en fait euh dans leur parcours. Dans le sens où ils sont euh, les adolescents issus de familles assez, fin qui dysfonctionnent vraiment, fin il y a une carence éducative assez importante euh, avec une précarité aussi. »*

*Participant 22 : « Elle avait une relation très très fusionnelle à sa mère, elle pouvait dire en même temps qu'elle ne pouvait pas lui dire je t'aime, Mais qu'elle ne pouvait pas la haïr non plus. Qu'elle avait besoin de dormir collée contre elle, et quand elle est rentrée de l'hôtel elle lui a donné l'argent parce qu'elle ne voulait pas le garder. Donc en tout cas la relation à la mère était questionnant et je pense que il y a quelque chose qui se jouait par rapport à cette relation-là. »*

La moitié des participants mettent également en lien la prostitution avec les mineurs pris en charge par les services sociaux notamment par l'aide sociale à l'enfance, la protection

judiciaire de la jeunesse et plus largement, les mineurs dits « pupilles de l'état ». Plusieurs des participants sont même allés jusqu'à évoquer les réseaux de prostitution qui se créent à l'intérieur et autour des foyers pour mineurs en France (ce que l'on avait déjà pu constater au sein des travaux de recherche au Canada, où des « pimps » (proxénètes) venaient recruter des adolescentes prises en charge par les centres jeunesse, équivalents à nos foyers pour mineurs).

*Participant 7 : « Mais par contre oui c'est plus dans les milieux de la protection de l'enfance Je pense que c'est parce que les personnes autour savent leur vulnérabilité. Et voilà pour des personnes qui ne sont pas totalement construites, je pense pas forcément au type MNA qui a souvent une éducation, etc. Mais il y a des personnes, des jeunes, qui ont pas de parents soit pupille de la nation soit qui ont grandi en famille d'accueil. »*

*Participant 33 : « Sur ce service dans lequel je travaille, il fut un temps où le foyer était repéré comme, comme endroit où y'avait possibilité d'avoir des jeunes filles à disposition pour la prostitution, donc y'avait carrément un réseau de prostitution aux abords du foyer, donc ensuite ça a été travaillé avec les politiques publiques et, ça s'est nettement amélioré. »*

Enfin, de manière plus exceptionnelle, les professionnels ont pu évoquer l'existence de prostitution au sein de milieux moins carencés, notamment dans des familles aisées, mais surtout au sein de familles aimantes, présentes. *A contrario*, certains des participants ont mis en avant la possibilité d'être entré dans la prostitution par l'intermédiaire même des parents (parents proxénètes et/ou prostitués). L'influence de la fréquentation et du voisinage n'est également que très peu évoquée, illustrant le lien direct que font les travailleurs sociaux entre problématique familiale et prostitution.

*Participant 4 : « Ce n'est pas uniquement des jeunes filles de quartiers défavorisés on se rend compte aussi qu'il y a des jeunes filles finalement, entre guillemets, de bonne famille qui tombent dans la prostitution. »*

*Participant 10 : « La deuxième elle est dans une histoire familiale, où ce que l'aide sociale à l'enfance m'a relaté ça n'a jamais été de la part de la jeune fille, ou de sa mère. C'est que son père lui-même était proxénète et aurait prostitué sa mère. Et que la jeune fille, petite, aurait été témoin de scènes, des hommes qui venaient à la maison. Donc je ne sais pas trop ce qu'elle a pu observer, mais voilà elle aurait quand même été témoin d'un certain nombre de choses. »*

### **Le parcours de vie des mineurs.**

En cartographiant les profils des mineurs impliqués dans la prostitution, les professionnels ont eu tendance à lier ces pratiques aux parcours de vie des adolescents. L'existence d'un passé traumatique notamment marqué par les violences et/ou caractérisé par des ruptures successives par des périodes d'errances est soulignée par plus de la moitié des participants. Il semble que ces derniers établissent un réel lien de cause à effet entre les traumatismes, les ruptures et les comportements prostitutionnels. Plus rarement, l'inscription de la prostitution des mineurs au sein d'un parcours migratoire est également mise en lumière.

*Participant 2 : « ....C'est une façon pour eux, je pense, euh, c'est toujours en lien leur histoire et leur parcours... Mais surtout leur histoire où il y a eu agression sexuelle sur leur corps. Parce que j'ai rarement rencontré des jeunes qui se prostituent qui n'ont pas été atteints dans leur corps au départ, enfants ou plus grand hein. »*

*Participant 4 : « Alors je crois qu'il y a plusieurs paramètres à prendre en compte. Premier paramètre à prendre en compte c'est que la plupart à mon sens ont vécu des agressions sexuelles dans l'enfance ou dans l'adolescence ou dans la préadolescence qu'il y a un traumatisme qui fait que finalement se servir de son corps pour arriver à certaines choses n'est pas considéré comme*

*fin, il y a une négation, il me semble, de son propre corps et du coup on s'en sert comme une marchandise »*

*Participant 1 : Euh ou, au contraire, ça peut être euh des adolescents qui euh s'auto marginalisent quand même. Euh qui n'ont plus vraiment d'amis, ou qui n'ont plus, qui sont en rupture euh familiale beaucoup.*

*Participant 43 : Les difficultés socio-, les difficultés sociales et économiques, à mon sens, peuvent également plonger ces adolescentes dans ces extrêmes, en particulier lorsqu'elles immigreront et sont livrées à elles-mêmes. Après c'est un contexte différent les MNA, mais bon on en voit de plus en plus, avec des questions de prostitution.*

### **Les caractéristiques des mineurs**

Plusieurs sous-catégories permettent d'appréhender la représentation qu'ont les travailleurs sociaux des mineurs en situation de prostitution. La vulnérabilité psychique de ces jeunes est notamment mentionnée. Selon les participants, elle serait majoritairement due à leurs parcours de vie, à des troubles de l'attachement, des séparations ou encore à des fragilités et déficits cognitifs, un profil relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

*Participant 2 : « Il y a des maux à tous les niveaux (...) Les troubles de l'attachement hein, la séparation, l'abandon. Beaucoup de thématiques quand même assez pathogènes quand même... quand même très compliqué, du coup ça passe par le corps pour certains. Voire même des retards de développement, On sent qu'il y a un lien par rapport à l'histoire. C'est très compliqué, le corps, il est le symptôme »*

*Participant 6 : « des jeunes filles ont des profils aussi MDPH avec une grande fragilité psychologique Et qui se faisaient embrigader par d'autres jeunes dans ce dans ce ....circuit de prostitution. »*

Enfin, l'influence des médias, d'internet et plus largement de notre société de consommation sur ces adolescents est grandement mise en exergue. Selon une partie des professionnels, le corps est présenté comme un outil de travail permettant une inscription dans la société de consommation, la prostitution prend alors la valeur d'un métier à part entière comme l'illustrent les propos des participants.

*Participant 17 : « Elles disent « si c'est pas moi qui le fait ça va être une autre ». Donc en fait elles décalent des éléments qui sont, qu'on entend dans la société de travail actuel, sur des éléments qui sont des éléments très déviants. Mais le raisonnement (...) n'est pas déconnant (...) elles savent très bien que si vous n'avez pas d'argent vous n'êtes rien. »*

*Participant 33 : « Y'a aussi le phénomène de, je ne sais pas si je réponds à la question, d'internet. Internet qui, qui donne un accès facile et en toute circonstance à de la pornographie, ça peut être mis en lien avec la prostitution, effet de mode. Par exemple on avait une, une ancienne prostituée, je sais plus si elle exerce toujours, je pense, à Zahia, qui est reconnue pour s'en être sortie par la prostitution, alors peut-être que ça a un impact aussi pour nos ados. »*

Le manque d'estime de soi présent chez ces mineurs est également mis en avant. Les professionnels mentionnent notamment des profils d'adolescents qui ne s'aiment pas, se dévaluent, se pensent incapables de faire autre chose. L'existence de troubles du comportement est également mentionnée par la moitié des participants, ils soulignent notamment la présence de difficultés cognitives, de conduites ordaliques et/ou « déviantes » telles que la violence, la consommation de toxiques, le proxénétisme, les troubles du comportement sexuel tel que l'exhibitionnisme et le masochisme. Le rapport au corps de ces

adolescents est en effet affecté par leurs environnements et parcours de vie. Moins de la moitié des participants parlent d'un corps « hypersexualisé » et un peu plus d'un tiers mentionnent l'existence d'un corps « dénié, dévalué ». La présence de mouvements dissociatifs au sein du rapport qu'ont ces jeunes à leur corporalité est également mise en avant, de manière moins fréquente (moins d'un quart). En d'autres termes, un phénomène de clivage corps/psyché advient, notamment afin de se déconnecter lors des pratiques prostitutionnelles.

*Participant 7 : « Bien que ce soit quelque chose de similaire à l'ensemble des jeunes qui sont placées, pour moi. Mais euh, de l'ordre du, du manque d'estime de soi, et du déni de son propre être, dû propre respect De son corps. »*

*Participant 46 : « Ben déjà au début, fin déjà avec moi, ce rapport au corps elle le, fin elle le détestait, on le voit complètement dénudé, elle le montrait, on voit que son rapport au corps, à elle-même, elle pouvait pas, le, le respecter quoi. »*

*Participant 37 : « il y a comme une déshumanisation de leur corps qui n'est plus vraiment, qui ne leur appartient plus spécialement, mais qui peut être un outil, pour réussir à avoir de l'argent à avoir un petit copain, avoir des amis, etc., etc. se fournir de la drogue »*

*Participant 20 : « Il y avait une composante très masochiste chez X. C'est-à-dire que tous les copains qu'elle avait la traitaient mal. Donc par exemple celui qu'elle aimait le plus c'est celui qui avait divulgué des photos et vidéos d'elle nue (...) Je pense qu'un moment il a fallu érotiser ce qui s'est passé, il a fallu pouvoir le rendre supportable. Donc on pourrait penser à un masochisme mortifère, là où le masochisme érogène primaire celui qui est protecteur est défaillant. »*

Enfin, c'est le rapport à la prostitution qui est mis en avant par les professionnels. La majorité d'entre eux évoque un déni autour de la prostitution de ces jeunes. En effet, les

adolescents considéreraient que ce qu'ils font n'est pas de la prostitution (notamment du fait d'une image dépassée de la prostituée, sur un trottoir ou dans une maison close, vendant son corps pour de l'argent liquide). Ils n'ont donc pas conscience des nouvelles formes de prostitution et préfèrent parler d'escorting, de michetonnage, afin de ne pas plus abîmer l'image qu'ils peuvent se renvoyer et renvoyer à l'autre.

*Participant 7 : « Donc des cas avérés il y en a parce que euh, on le sait où les jeunes peuvent en parler et c'est d'ailleurs très intéressant de se pencher sur la perception d'un acte de prostitution, qui pour elle n'est pas de la prostitution majoritairement (...) C'est traduit par, soit par un... On va dire un déni, c'est-à-dire que je parle de quelqu'un d'autre, mais je parle de moi. Soit par euh ce que j'appellerai de très à la mode euh de parler d'escort et d'accompagner des personnes. Des termes similaires aux nôtres qu'on peut employer dans notre jargon médico-social. J'ai déjà, pour des, des filles qui se prostituent entendu le terme d'accompagner des personnes, des personnes seules, le temps d'un repas le temps d'un dîner, le temps des choses fin vous voyez. Avec un dégageant total de tout ce qui s'approcherait de tout acte sexuel ou notion de sexualité. C'est des mots qui ne sont jamais employés. »*

*Participant 42 : « Elle s'est fait avoir, mais pour le coup elle était longtemps dans le déni à vraiment nous dire « n'ayez pas cette image de moi ». Je pense qu'elle avait quand même honte de l'idée qu'on pouvait se dire « vous pensez que je fais ça machin » ».*

Ce déni est renforcé par la banalisation de ces conduites, que l'on peut justement mettre en lien avec l'influence des médias, de notre société et d'Internet, préalablement évoquée. La moitié des professionnels pensent d'ailleurs que ces jeunes adolescents ont un rapport positif à la prostitution, qu'ils n'ont pas le sentiment d'être exploités, qu'ils considèrent ces activités comme un métier, et plus rarement, qu'ils tirent même des bénéfices narcissiques de ces pratiques. La honte, la souffrance, interviendraient dans un second temps, amenant cette fois les jeunes à avoir un rapport plus négatif à la prostitution.

Participant 18 : « Donc par rapport à la prostitution on entend des témoignages, des filles qui disent « anh non » qui sont fiers quelque part. Alors oui peut être fière, parce que je le disais tout à l'heure y'a quelque chose de, de, « j'ai de la valeur. Puisqu'on me paye, j'ai de la valeur. » C'est dans ce monde-là où toute valeur est monétarisée, c'est le summum de ce qu'on perçoit tous les jours, toute la valeur des gens, la valeur des choses est, est liée à combien ça vaut, combien ça coûte, pour qu'on me paye pour mon corps c'est que je vau quelque chose. Donc y'a peut-être ce truc de fierté qu'on pouvait rencontrer, moi j'ai vu des filles qui pouvaient exprimer ça. Mais derrière est-ce qu'il n'y a pas aussi, euh cette obligation quelque part euh, de se dire oui c'est bien parce que sinon on s'effondre quoi, voilà. »

Participant 40 : « Alors d'après ce que j'ai pu parler avec elles... Sur le moment elles sont, non, elles sont contentes, non j'ai pas envie de dire qu'elles sont contentes, mais elles minimisent, les choses. Ou alors elles ont un discours qui nous font penser qu'elles minimisent les choses, que ce n'est rien, que c'est facile, elles nous disent qu'elles arrivent à faire la différence entre la prostitution et le petit copain, que ce n'est pas pareil, que c'est deux choses bien différentes, alors est-ce que c'est un discours qu'elles nous tiennent et est-ce que c'est vraiment ce qu'elles pensent, dans leur tête, je ne suis pas sûre parce que... celles qui en sont sorties, du moins qui nous disent qu'elles en sont sorties, quand elles en reparlent maintenant, elles y retourneraient plus... C'était crade. Je pense que c'est des choses qui même si là, elles font bonne figure, elles les ont marqués et elles vont les marquer pendant, un long moment... Je pense. »

En conclusion, il y aurait selon les professionnels, une pluralité de profils de mineurs, chaque situation prostitutionnelle se distinguant d'une autre. Toutefois, il est nécessaire de rappeler l'impact des représentations sociales sur la cartographie de ces profils, notamment en termes de genre. L'un des consensus émergeant à travers l'analyse du discours de ces travailleurs sociaux réside dans l'idée que les mineurs sont abîmés, en souffrance, du fait

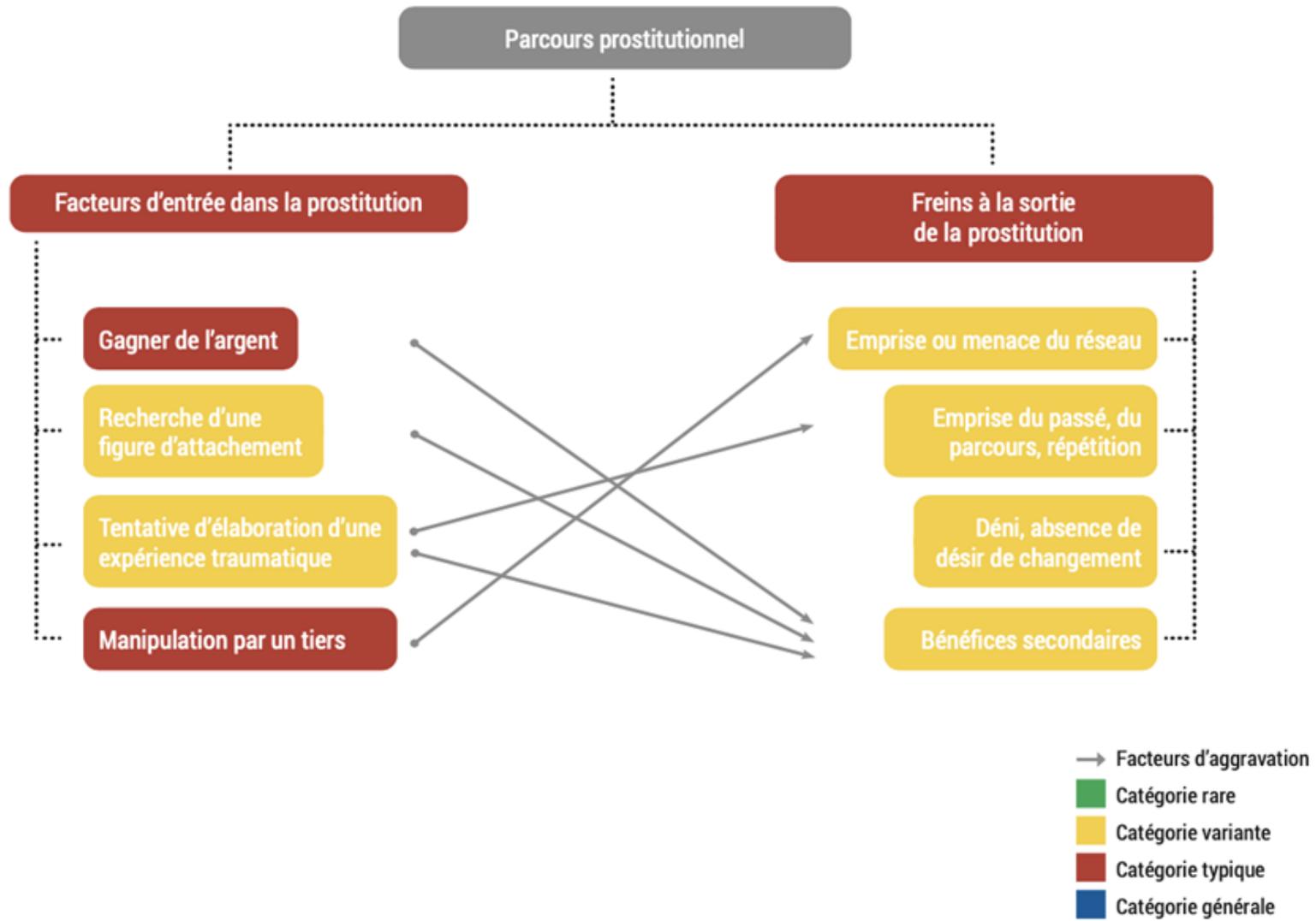
d'une histoire familiale difficile, d'un parcours de vie traumatique et d'un rapport au corps biaisé. Le profil d'un mineur victime se dessine donc à travers le discours de ces professionnels. Toutefois, ces derniers semblent penser que les adolescents sont loin de se considérer comme des victimes, ils viennent nier leur implication dans la prostitution ou en tirent des bénéfices. Ceci pourrait concourir au manque de mesures et d'intérêts portés à cette problématique, sous prétexte que les jeunes « l'ont choisi », qu'ils « font ce qu'ils veulent de leur corps », que c'est « un moyen comme un autre de gagner de l'argent », d'avoir une « belle vie ».

*Participant 37 : « Y'a une espèce de, de belle vie. Avec du luxe, avec... Euh, voilà. Elles gagnent pas beaucoup d'argent en réalité, mais elles sont pleines de cadeaux, elles sont achetées, elles sont achetées dans une pseudo belle vie, de, de et de liberté aussi. »*

### **3) Parcours prostitutionnels (cf. figure 3) :**

Une troisième catégorie émanant de l'analyse du discours des travailleurs sociaux concerne le parcours prostitutionnel de ces jeunes et notamment les facteurs d'entrée dans la prostitution ainsi que les freins à la sortie.

Figure 3. Schéma du parcours prostitutionnel



Parmi les trois quarts ayant évoqué les causes d'entrée dans la prostitution, tous évoquent la place de l'argent. Celle-ci n'est pas systématiquement présentée comme motivation première, mais semble inscrire le mineur dans une routine dont il est difficile de se détacher voire d'abandonner. Le premier motif serait donc l'argent. Plus de la moitié des participants évoquent également la possibilité d'entrer dans ce système par l'intermédiaire d'un tiers (manipulation, force, influence du groupe, du réseau, d'une personne). Enfin, l'influence de facteurs plus inconscients, personnels, est mise en avant. L'entrée dans la prostitution pourrait alors advenir comme une tentative d'élaborer une expérience traumatique passée en la reproduisant, à l'instar d'une compulsion de répétition. En d'autres termes, les mineurs tenteraient de rejouer dans le présent un traumatisme d'ordre sexuel déjà vécu afin de le comprendre, de le mentaliser voire de le symboliser. Selon les professionnels interrogés, il pourrait également s'agir de la quête d'une figure d'attachement, qui pourrait être trouvée dans les proxénètes ou les clients.

*Participant 5 : « Oh bah y'a beaucoup de raisons, je pense. La première c'est parce qu'elles ont besoin de sous c'est ça qui les motive au début, et puis comme je disais il y a ce côté plaire aux hommes c'est toujours valorisant quand on a été dénigrée toute sa vie par ses parents par sa famille. C'est une proximité aussi qu'elles recherchent parce qu'elles n'ont jamais connu d'affection. Donc c'est... Ça peut être des relations qui ne sont pas justement uniquement sexuelles, mais qui peuvent elles peuvent être invitées au restaurant des choses comme ça donc euh.... Donc c'est quelque chose qu'elles n'ont jamais connu en fait qu'on leur prête de l'attention. »*

*Participant 2 : « En tout cas, il y en a un qui pensait vraiment pouvoir exorciser dans l'acte ce qu'il avait pu vivre. Comme si c'était une façon, comme une catharsis, je ne sais pas comment on dit quelque chose qui allait. »*

Plusieurs freins à la sortie du milieu prostitutionnel sont à leur tour mentionnés par les travailleurs sociaux. Ces derniers pensent principalement qu'il est difficile pour ces jeunes de s'en extraire à cause de l'emprise et de la menace du réseau (crainte des représailles, violences, séquestrations).

*Participant 3 : « Euh ce qui me vient à l'esprit s'est enchaîné, il était assez euh, difficile d'en sortir quand je pense à la jeune fille.... Elle était complètement prise dans des réseaux, fin dans un réseau de prostitution, elle ne se voyait pas en sortir, voilà. »*

*Participant 35 : « Est-ce qu'ils ont des possibilités de sortir sans avoir des incidences ? De représailles, etc. »*

Les participants mettent une nouvelle fois en lumière des facteurs intrinsèques, liés à la personnalité et aux vécus des jeunes gens impliqués dans ces pratiques. L'emprise de leur passé, la compulsion de répétition, l'expression de la souffrance à travers la prostitution sont notamment évoquées comme des freins à la sortie. C'est également le cas des bénéfices secondaires qu'ont les adolescents tel que l'argent rapide, mais aussi la renarcissisation que permet cette relation à l'autre. La complaisance en terrain connu est également évoquée. Bien que les adolescents encourent un certain danger, la familiarité de la situation leur procure une sensation de sécurité selon les professionnels.

*Participant 2 : « Pour certains c'est pas possible, c'est très compliqué. Parce qu'ils sont justement dans une forme de dépression, c'est-à-dire que tout est noir. Ce n'est pas possible quoi...Après ça dépend des jeunes comment ils sont, dans quel état ils sont. »*

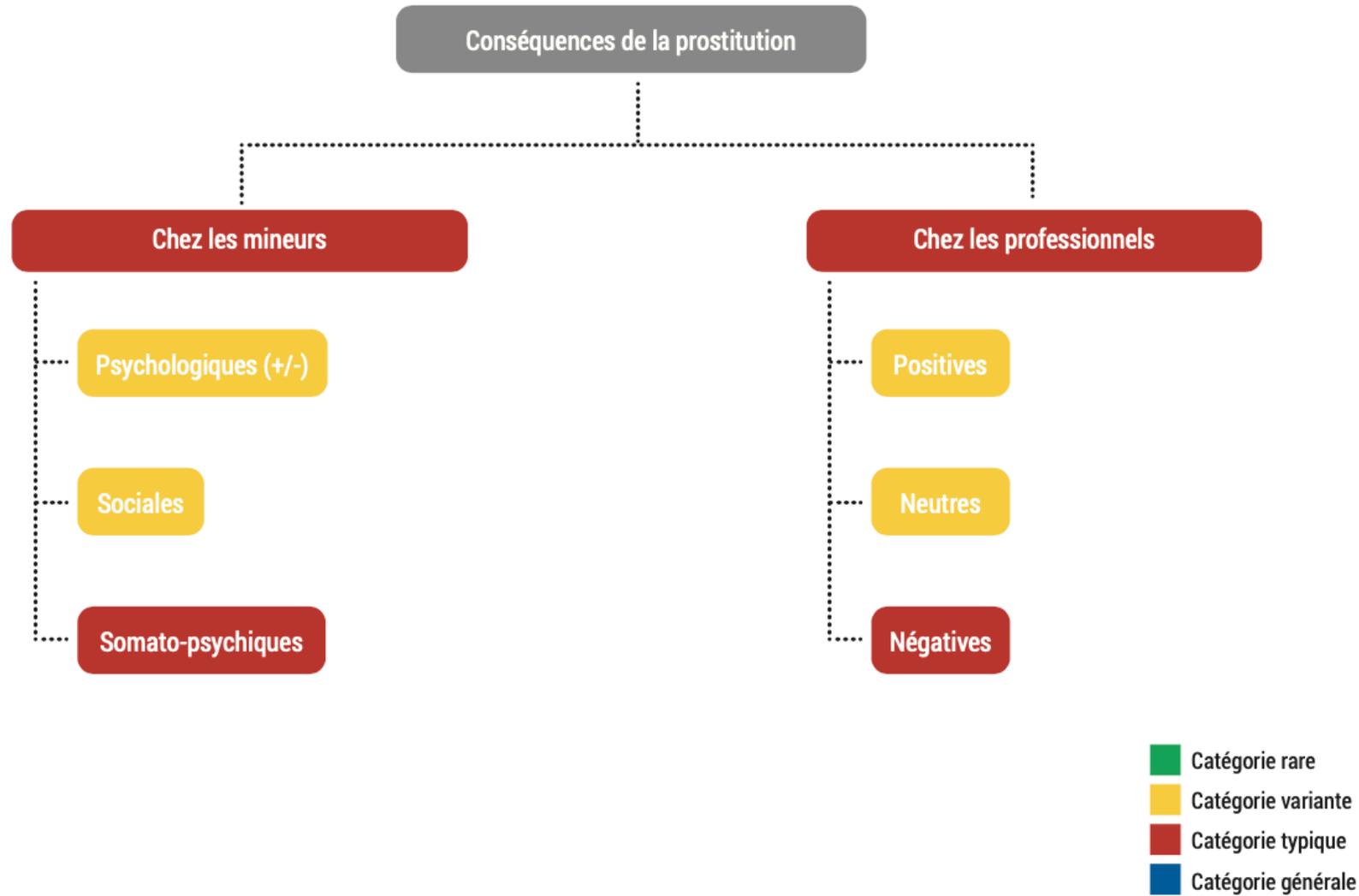
*Participant 6 : « Parce qu'on a remarqué qu'une fois qu'elles étaient embrigadées et qu'elles avaient pris conscience que l'argent allait rentrer facilement, c'était très compliqué de s'arrêter ou de s'en sortir. Un peu comme le deal de drogue une fois qu'on a trempé le doigt là-dedans c'est compliqué de s'en sortir. Parce que l'argent rentrait qu'à cet âge on ne voit que par les choses matérielles. »*

Le fait que l'argent « facile », « rapide » soit mentionné comme la première raison à l'entrée dans la prostitution et comme le premier frein à la sortie peut nous questionner. En effet, ces adolescents pourraient passer par d'autres chemins afin d'obtenir de l'argent rapide (trafic, proxénétisme). Il est donc possible d'affirmer que des enjeux qui dépassent la question financière sont présents au sein de ces pratiques. De plus, considérer l'argent comme le motif premier à l'entrée dans la prostitution accentue l'idée d'un adolescent acteur de ce système prostitutionnel, éludant une nouvelle fois une représentation victimaire de ces mineurs. Un consensus autour de l'existence d'une tentative d'élaboration qui met en scène ce corps hypersexualisé, dénié, dissocié et surtout marchandé, permettrait alors une considération plus juste des adolescents, en tant que victime, non seulement d'un réseau, d'un tiers, mais surtout de leurs passés, leurs vécus et traumatismes.

#### **4) Les conséquences des pratiques prostitutionnelles (cf. figure 4):**

Deux principaux axes ont été évoqués par les travailleurs sociaux au sujet des conséquences de la prostitution juvénile. Tandis que le premier porte sur les conséquences que les mineurs subissent, le second a trait aux retentissements sur les professionnels. Concernant les mineurs, trois types de conséquences existent selon les professionnels interrogés (somato-psychiques ; psychologiques ; sociales). Les répercussions des pratiques prostitutionnelles infantiles sur les travailleurs sociaux seront, quant à elles, divisées en trois parties (positives ; négatives ; neutres).

Figure 4. Schéma des conséquences de la prostitution



## Chez les mineurs :

### *Conséquences somato-psychiques*

Sur les 36 participants qui ont mentionné des conséquences, 34 les ont inscrites dans le champ somato-psychique. Les conduites d'autodestruction sont notamment pointées du doigt, tout comme les mécanismes dissociatifs présents chez ces adolescents. L'idée d'un corps traumatisé, car violenté par un tiers est également largement mentionné. Enfin, la notion de somatisation peut être lue de manière implicite. Les travailleurs sociaux évoquent un corps adolescent qui a toujours « des petits bobos » (P.13), des infections urinaires à répétition... Comme si le corps de ces adolescents devenait le porte-parole des blessures et traumatismes qu'ils sont incapables de comprendre, ni même de conscientiser.

*Participant 10 : « euh quelle place à le corps...J'aurais tendance à dire que c'est toujours pareil du cas par cas euh des fois ... Des fois le corps n'a pas vraiment de place parce que les entretiens vont d'eux-mêmes et on a des jeunes qui verbalisent très très bien. Toutefois ça avait une place centrale parce qu'on arrive avec des jeunes qui ont plein de bobos, pleins de petits bobos, où le somatique prend toute la place, les mises en danger sont très présentes euh voilà. »*

*Participant 15 : « Celle que j'ai suivie très longtemps c'était vraiment beaucoup de il y avait comment des crises ou c'était vraiment extrêmement bas où elle a fait une tentative de suicide euh, etc. »*

*Participant 36 : « Qui revient dans des états physiques très abîmés, quand elle revient, très amaigrie, des coups, des marques alors. Pour le coup XXX c'est une jeune qui est très marquée sur le plan médical, des infections à répétition, dans un état chaud, dans des, où elle nous dit, une fois elle est revenue, elle était dans un jacuzzi, elle était tombée, mais parce que alcool, elle sniffe, donc voilà. »*

### *Conséquences psychologiques*

Les conséquences psychologiques de la prostitution sont également mises en lumière. En effet, ces pratiques renforcent les sentiments de honte, de souffrance, les aspects dépressifs ainsi que la faille narcissique ressentie par ces jeunes. Les traumatismes et les pathologies psychiques inhérents aux comportements prostitutionnels sont également évoqués par 8 participants.

*Participant 4 : « Ce qui me fait un peu peur c'est que j'ai l'impression que beaucoup développent des pathologies psychiques qui prennent de plus en plus d'ampleur quand elles restent dans la prostitution et quand elles sont dans l'âge adulte. »*

*Participant 37 : « Y'a une atteinte, fin un traumatisme nouveau en fait pour moi dans cette entrée dans la prostitution, voilà qui se marque sur le corps, elles ne sont pas prêtes sur le moment, fin celles avec qui j'ai pu parler elles sont absolument pas prêtes à ce que leur corps va subir, quand ça va arriver. »*

Cette occurrence relativement faible nous laisse penser que les conséquences traumatiques à la prostitution sont mésestimées, ce qui peut avoir une incidence négative sur l'accompagnement proposé à ces mineurs. À moindre échelle, les professionnels évoquent également la possibilité de s'identifier à l'agresseur, ce qui pourrait provoquer d'une part le passage au proxénétisme, d'autre part une plus grande emprise de la part du proxénète (sorte de syndrome de Stockholm). Enfin, peu de professionnels de notre échantillon mentionnent les conséquences positives qui peuvent advenir sur un versant psychologique et notamment narcissique. Les participants ne semblent pas avoir l'impression que la prostitution pourra être un frein à une projection future à l'exception d'un seul participant.

*Participant 12 : « Est-ce que c'est une possibilité comme bien d'autres de pouvoir s'en sortir ? Enfin des questions d'identification à l'agresseur de, avec tout ce que ça peut renvoyer »*

*Participant 35 : « Ils (les jeunes) disaient notamment que pour devenir proxénète il fallait forcément être passé par le terrain donc avoir été prostitué pour être proxénète. »*

### *Conséquences sociales*

Les conséquences sur les mineurs se déclinent aussi sur un versant social. Les travailleurs sociaux évoquent l'isolement, l'automarginalisation, la destruction et la rupture de lien et notamment avec la société. Les mouvements de rejet vécus par ces jeunes sont également mis en avant. Une nouvelle fois, ils ont conscience du rapport à l'autre qu'ont ces adolescents, marqué par des mouvements de menace, d'emprise. Selon les participants, cela peut d'ailleurs rendre délicat l'accompagnement par un professionnel du genre opposé (notamment la prise en charge des jeunes femmes par des éducateurs masculins). À moindre échelle, la prostitution semble pouvoir être considérée comme un levier permettant l'obtention d'un rôle social, promulguant une certaine assurance.

*Participant 5 : « Ça lui faisait beaucoup de bien, elle plaisait aux hommes donc ça lui a permis de regagner beaucoup confiance en elle, et donc de s'affirmer beaucoup plus... en surface tout du moins et donc de se construire aussi un petit peu. »*

*Participant 40 : « Est-ce que ça leur donne un but, point d'interrogation ? Une consistance, pareil, je ne sais pas. Argent facile ça c'est sûr. Reconnaissance, pareil, point d'interrogation. Je ne suis pas dans leur tête (sourire), l'argent facile ça c'est sûr. (...) Euh alors moi je parle d'une jeune fille qu'on a eue ici. C'était de jeunes filles déscolarisées qui traînent un petit peu, qui faisaient rien*

*donc, donc voilà... C'est du travail, on sait pourquoi on se lève, on va faire ce qu'on a à faire, on revient, on va faire ses journées. »*

### **Chez les professionnels :**

Être confronté à cette population peut toucher à l'intime, aux tabous. Il était donc tout autant nécessaire d'interroger les professionnels sur leur propre ressenti que sur leur perception du ressenti des jeunes.

Nous pouvons remarquer que la majorité des participants confie avoir un ressenti négatif lors de l'accompagnement de ces jeunes. En effet, parmi les participants évoquant leur vécu, la quasi-totalité disent ressentir de la frustration, de la colère, de la tristesse, de la crainte ou encore ont le sentiment d'être démunis, impuissants, désabusés. Ils mentionnent également leur difficulté à créer un lien avec ces jeunes, du fait des fugues répétitives autant que des réponses inadaptées qu'ils peuvent proposer. Une faible partie des travailleurs sociaux interrogés vont jusqu'à parler d'une envie de s'éloigner de cette problématique.

*Participant 4 : « La prostitution, ça renvoie forcément quelque chose de compliqué pour chacun parce que ça a trait à la sexualité quand même quelque chose d'hyper intime dans la vie de chaque individu. Ce que je peux vous dire c'est que dans les services en tout cas à la PJJ ce que j'ai vu tout ce qui est en lien avec la sexualité prostitution et les filles c'est toujours les mêmes qui s'y collent ».*

*Participant 11 : « Mais on est vraiment démunis. Démunis, Démunis. Où on ne prend pas le problème aussi sérieusement qu'il devrait être. On commence à faire des, des petites choses, mais on est très très loin, limite on a même pas envie d'entendre quand on sait qu'il y a des conduites prostitutionnelles. On se dit non, non, qu'est-ce que je vais faire ? Voilà je vais encore galérer pour trouver un placement, pour trouver voilà un placement qui va être pérenne. Moi j'ai la boule au ventre hein quand je place une gamine dans un foyer,*

*quand j'arrive à trouver une place dans un foyer, que je sais pertinemment que le foyer va pas tenir. Parce qu'il va en avoir marre de cette jeune fille qui va fuguer, de cette jeune fille qui est en souffrance donc qui casse tout, qui tape sur tout le monde. Ils ne vont pas pouvoir la contenir et ça, ça amène de la frustration donc tout de suite le problème c'est elles alors que le problème ce n'est pas elles en fait c'est les professionnels. »*

*Participants 37 : « C'est de la tristesse de la... De la peine...Je me sens démuni en fait par rapport à...ouais, ouais voilà. Parce que par exemple par rapport à la prostitution pour moi c'est un viol en fait pour de jeunes filles de... Pour ces jeunes filles-là c'est, c'est, ouais des viols, voilà. »*

Ils effectuent également un lien entre ces vécus négatifs de mal être, d'impuissance et les mécanismes identificatoires et projectifs qui peuvent advenir dans leurs relations avec les jeunes. Moins d'un quart de notre échantillon a verbalisé cet aspect projectif, parfois difficile à vivre.

*Participant 33 : « C'est difficile. Déjà je suis père de famille, j'ai une fille qui a l'âge des jeunes filles qui sont placées pour des raisons de prostitution ou de proxénétisme. Ben, c'est compliqué parce que, ça pourrait être notre enfant. On ne sait pas vraiment comment elles sont rentrées dans ce processus. Qu'est-ce qui a fait que tiens, je vais me lancer là-dedans ou je prends le risque d'aller sur cette voie-là. Ça peut arriver, je pense, à pas mal de monde. Et... ouais c'est inquiétant. C'est inquiétant. »*

Il serait donc judicieux de mettre en place davantage de supervision, d'analyse de pratique pour ces professionnels. Ceci, afin qu'ils prennent davantage conscience de ces dynamiques inconscientes pouvant directement influencer leurs représentations et de ce fait, leurs approches pour accompagner les mineurs impliqués dans des conduites prostitutionnelles. Être confronté à de jeunes victimes de système prostitutionnel peut toutefois engendrer une plus grande motivation chez certains professionnels, une envie de les protéger et la mise en place d'un accompagnement basé sur l'espoir, la compassion. Cet

élan de motivation et d'implication est partagé par un tiers de l'ensemble de notre échantillon. Parmi eux, plusieurs professionnels expriment toutefois des sentiments négatifs associés à cette envie de sortir les jeunes du système prostitutionnel.

*Participant 13 : « Bah je ressens quand même qu'il y a 'fin malgré sa on peut s'en sortir, on peut voilà. Il y a de l'espoir quand il y a un vrai accompagnement, quand il y a les moyens, on arrive à obtenir des résultats donc euh. Ça s'est vu sur une jeune qui a été sous l'emprise hein on va dire de son gourou, et qui a réussi à voilà s'en détacher à s'en sortir. Mais sur une longue durée hein c'est sur 3-4 ans de travail derrière où il fallait voilà insister sur les dangers le risque et tout ce qui ensuit. Mais oui heureusement d'ailleurs, il faut rester optimiste voilà. Il y a d'espoir, quand le travail est bien mené il y a de l'espoir. »*

*Participant 16 : « Et c'est vrai que voilà vous avez envie de les porter quoi. Des fois vous n'aviez pas le il y a des choses que vous n'avez pas le droit au niveau professionnel c'est sûr, mais des fois vous vous dites, vous avez envie de les prendre dans vos bras voilà de leur faire un câlin de les rassurer au maximum. De dire voilà on est là et on va y arriver. À deux et on va y arriver voilà. »*

Pour finir, 7 professionnels de l'échantillon évoquent un sentiment plutôt neutre concernant ces jeunes. Parmi eux, 3 ne voient pas de différence dans leurs vécus auprès des mineurs impliqués dans la prostitution et des autres jeunes pris en charge par l'ASE et la PJJ. Quant aux 4 autres, ils s'interrogent et se disent dans une forme d'incompréhension.

*Participant 5 : « on voit tellement de situations compliquées que ça en est une parmi les autres. »*

*Participant 29 : « Je serais tenté alors je vous dirais que, de l'incompréhension parce que l'on se dit que à quel moment n'a pas pu protéger ces enfants. Le sentiment qui vient le premier sentiment qui me vient c'est la question de l'incompréhension et finalement c'est qu'est-ce qu'on met en place qu'est-ce*

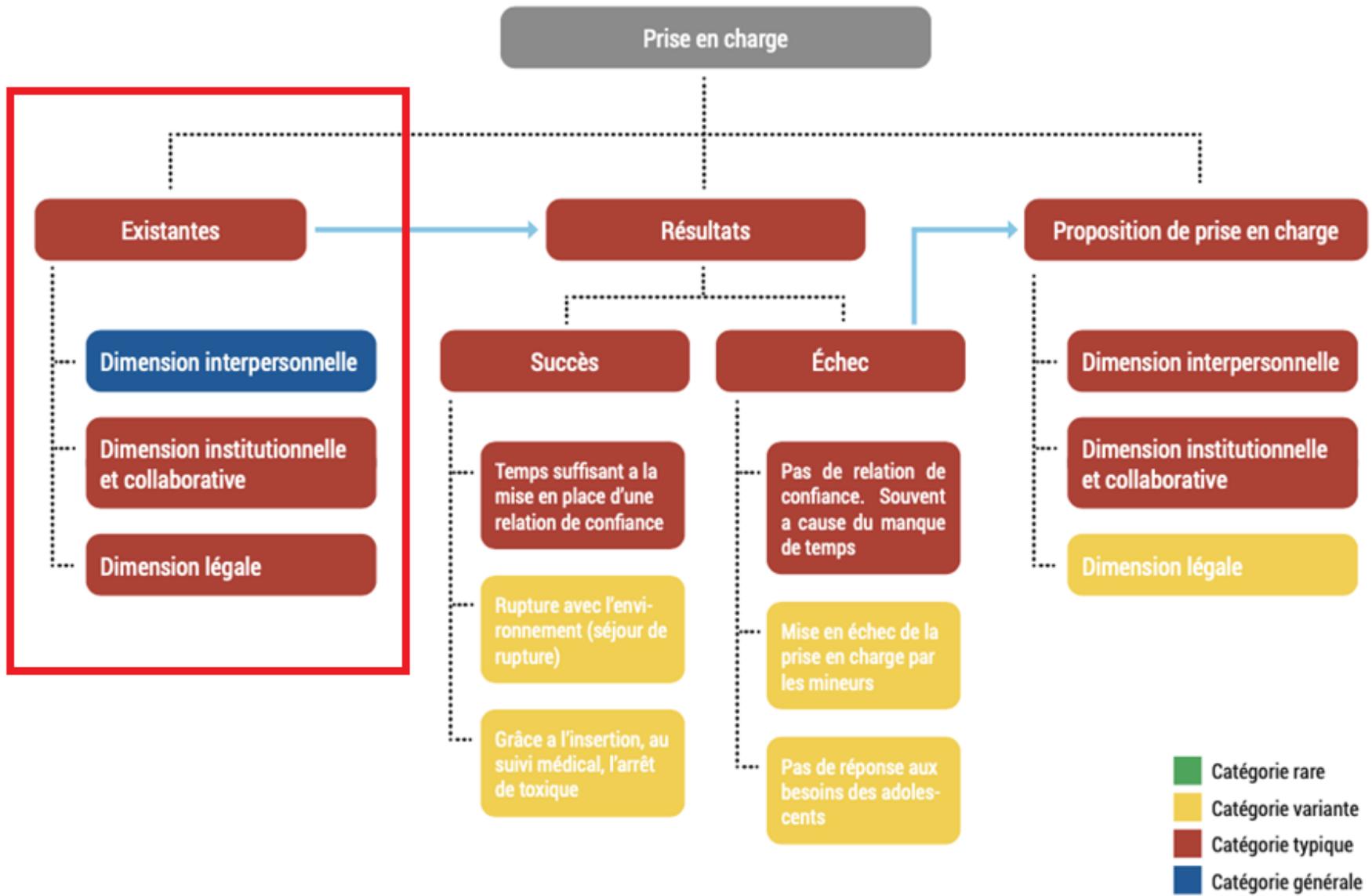
*que je vais mettre en place pour atténuer la souffrance de l'enfant qui nous arrive en pris en charge c'est comment va faire pour lui permettre de grandir en fait. »*

En conclusion, les conséquences psychologiques que les professionnels pensent présentes chez les mineurs, notamment les aspects traumatiques, semblent être minimisées au profit de conséquences plus pragmatiques telles que le retrait social ou la violence. Il semble qu'intervenir auprès de ces mineurs semble par ailleurs engendrer un vécu négatif chez les travailleurs sociaux. Comme mentionné de manière hypothétique un peu plus tôt, il est possible d'interroger les répercussions de ce vécu sur les pratiques et les services que ces professionnels sont amenés à proposer.

#### **5) Prise en charges existantes (cf. figure 5):**

Les participants évoquent trois principales dimensions dans les accompagnements existants : les dimensions relationnelle, légale et institutionnelle.

Figure 5. Schéma des représentations sur la prise en charge



## Dimension relationnelle :

Le versant relationnel, mentionné par la quasi-totalité de notre échantillon, semble être le plus investi par les professionnels. Ils évoquent majoritairement la nécessité de mettre en place un lien de confiance et de respect afin de favoriser l'échange et d'être à même d'informer et d'accompagner les mineurs dans une démarche de réduction des risques. Également, de les aider à s'insérer. L'investissement dans la relation qui passe selon eux par la proximité, la patience et la présence auprès du jeune et de sa famille demande du temps, qui est difficilement compatible avec la charge de travail de ces professionnels. Il est donc parfois nécessaire de recourir à des chemins divers tels que des entretiens téléphoniques, des échanges sur les réseaux sociaux ou encore des rencontres à l'extérieur de l'institution.

*Participant 41 : « Ouais le lien. Qu'elles se sentent en sécurité ici, et en confiance, avec des gens qui ne vont pas les juger. Et puis... Leur, leur amener des, des notions de plaisir différentes, trouver de l'intérêt à aller, travailler, voilà à oublier le côté argent facile de la prostitution. À un moment donné, dans leurs histoires prostitutionnelles, la contrainte dépasse l'argent facile. Je veux dire l'atteinte au corps, la violence qu'elles subissent, voilà. À un moment donné faut faire le poids sur la balance, ça ça pèse plus que l'argent facile. »*

Les participants évoquent également la nécessité de comprendre l'histoire des adolescents, et de discuter autour des conséquences de leurs pratiques. L'approche principalement utilisée concerne un travail autour de la parole, mis en place en douceur et de manière progressive, afin de permettre aux adolescents de se dire « il faut que j'arrête ».

*Participant 5 : « on ne peut pas leur dire c'est hors de question tu arrêtes maintenant tout de suite sinon tu es renvoyé de chez nous. Ce n'est pas du tout comme ça, c'est tu fais ce que tu veux, tant que tu es transparent avec nous . Tu le fais pas chez nous dans nos appartements, mais par contre voilà, tu commences le travail avec nous qu'on puisse en discuter et tu t'arrêteras quand tu seras prêt. D'ailleurs on ne commence même pas par dire tu vas*

*arrêter. C'est vraiment un cheminement qui est propre au jeune et qui l'amène de lui-même à dire il faut que j'arrête. »*

*Participant 12 : « Pour moi il s'agissait un peu de comprendre qu'est-ce qu'elle faisait, qu'est-ce qu'elle entendait dans cette question de prostitution. Est-ce qu'il y avait une part de déni ou pas du tout, etc. Et donc on était vraiment dans ma propre représentation de la prostitution, qui est : je vends mon corps en échange d'argent et éventuellement de cadeaux. Parce que j'ai jamais très bien compris si c'était à chaque fois l'argent ou des fois des cadeaux, parfums et autres, etc. Moi je reste purement dans ce schéma, dans ce schéma-là. Après avec ce que ça représente pour elle de bénéfices ou ce qu'elle va y chercher sur un autre, un plan autre quoi. Ce qui se joue dans sa situation, dans sa situation familiale. Enfin ce que ça représente pour elle quoi, la question de la prostitution. »*

En parallèle, les travailleurs sociaux évoquent la nécessité d'utiliser des moments informels, quotidiens, ou encore des médias tels que l'art thérapie. L'idée étant de travailler, notamment sur le corps et le vécu des jeunes, sans passer par le biais d'un entretien duel, qui peut paraître trop confrontant et brutal pour eux.

*Participant 32 : « Ce sont des jeunes qui combattent la pensée et l'introspection donc c'est compliqué d'entrer en lien avec eux dans le cadre de l'entretien clinique. Ce sont des jeunes qui, avec qui la médiation fonctionne bien, la médiation sportive, la médiation par art thérapie fonctionne bien. Voilà on est obligé de passer par d'autres chemins que l'entretien clinique duel, avec ces jeunes. »*

De manière moins fréquente, la question du genre de l'accompagnant est une nouvelle fois évoquée à travers la difficulté d'être un homme. Certains professionnels mentionnent également la nécessité de dédramatiser, d'instaurer de la légèreté dans la relation, notamment en usant de l'humour.

*Participant 6 : « Je suis un peu plus en retrait par rapport à ça parce qu'elles ont un peu plus de mal à se confier un éducateur homme. Parce qu'elles ont aussi une image de l'homme qui est bah... Qui est un peu simpliste on va dire (...) C'est-à-dire qu'elles ont un peu une perception de l'homme qui est un brin animal, qui vient subvenir à ses pulsions. Et elles nous cataloguent vite comme euh ... voilà comme pulsionnels. »*

### **Dimension légale :**

Sur un versant légal, la relation de confiance et de respect semble tout autant primordiale pour les professionnels. En effet, 21 d'entre eux évoquent la nécessité d'un tel lien afin de permettre d'alerter, de signaler et d'accompagner ces mineurs dans les démarches judiciaires, notamment pour porter plainte et effectuer des expertises médico-légales. En parallèle, les travailleurs sociaux mentionnent l'existence d'associations, de dispositifs légaux et de lieux spécialisés dans la prise en charge médico psychologique.

*Participant 1 : « Alors euh, j'essaye d'être très présente. C'est-à-dire que maintenant on a la chance d'avoir un téléphone portable euh qui fait que je suis euh, je veille à démontrer que je suis davantage disponible parce que pour moi une problématique comme ça il faut..., il faut entre guillemets démontrer aux jeunes qu'on est bien derrière entre guillemets le téléphone, qu'on est là si besoin. Donc euh, j'essaye en tout cas d'être dans la proximité avec ces jeunes- là pour établir un lien de confiance s'il y en a pas déjà euh, pour que... on puisse en fait petit à petit aller vers un accompagnement spécifique à cette problématique et éventuellement l'orienter, mais euh avec ma présence. Donc voilà je me..., par exemple je pourrais être amené à l'accompagner dans les différentes associations non pas à l'orienter sans forcément y aller, mais vraiment lui montrer que je suis dans la proximité et que je suis là avec lui ou elle euh ... Et euh voilà lui faire comprendre également qu'au regard de la loi c'est quelque chose d'interdit que c'est une victime qu'il y a différentes choses qu'on peut faire par exemple porter plainte s'il ou elle le souhaite euh fin voilà*

*qui a euh, qu'il existe quand même des textes de loi par rapport à cette problématique-là . Et que c'est un mineur d'autant plus et que nous plus en tant que travailleur social et bah on est amené à protéger ces jeunes. »*

Dans des cas plus rares, ils mentionnent l'existence de suivis prolongés, notamment à travers les contrats jeunes majeurs.

*Participant 16 : « Résultats bah ça peut être souvent, ils arrivent à leur majorité, elles sont encore avec nous. Donc on essaye d'obtenir un contrat jeune majeur au niveau de l'ASE (...) côté on essaye effectivement de demander une mise sous protection judiciaire pour les garder encore avec nous un petit bout de temps parce que c'est toujours fragile. Et donc voilà de là on l'insère on fait des formations. Famille d'accueil parfois aussi tout dépend. »*

Le déni de la part des autorités publiques et judiciaires ainsi que la stigmatisation qui émane de ce milieu sont également mis en avant par 4 professionnels de l'échantillon, ce qui provoque entre autres une banalisation des violences faites aux jeunes femmes et des mouvements de rejets de la part des institutions et des professionnels.

*Participant 14 : « Comme ce n'est pas un phénomène de société, tout du moins qui n'est pas relayé comme le trafic de stup ou la radicalisation. On sent un peu le déni. »*

*Participant 32 : « Moi la banalisation des violences faites aux jeunes vies est un problème sociétal et le fait qu'on ait des difficultés à les accompagner provient de ce malaise en fait que je ressens dans la, dans la culture générale, voilà. »*

Enfin, les professionnels mentionnent le travail de recueil de preuve, d'enquêteur, qu'ils situent à mi-chemin entre les aspects légaux et institutionnels.

*Participant 42 : « Et après elle a été jusqu'à (nom de la ville), coincée à l'hôtel, elle faisait le tour des hôtels. Mais pour le coup on avait quand même toujours*

*du lien avec elle donc on arrivait, on arrivait à la suivre, sur snap. Des photos des hôtels, etc. On a fait tous les commissariats de la région (nom de la ville), (nom de la ville), (nom de la ville), euh, fin voilà quoi. Parce que c'est là qu'on s'est aperçu, c'est ce qu'on disait tout à l'heure avec ma collègue, avant qu'on se voie, quand on est dans une MECS on fait une simple déclaration de fugue ben voilà avec, elle est susceptible d'être dans un réseau machin, il se passe rien. Il se passe rien. Donc pour le coup on a fait un vrai boulot d'investigation, de flic quoi, parce que... C'est nous qui avons appelé le commissariat, en même temps on était en lien avec un taxi parce que, elle était ok pour s'enfuir de l'hôtel, elle était coincée dans l'hôtel, mais elle n'avait pas d'argent donc on s'était dit c'est pas grave on va appeler le taxi, le taxi on va lui assurer qu'on va payer le truc machin, pi elle a quand même réussi à voilà, à sortir, à s'enfuir. »*

#### **Dimension institutionnelle :**

Pour finir, concernant les aspects institutionnels existants pour prendre en charge ces mineurs, le travail sur le corps via différentes activités et médias semble être le plus présent au sein des institutions. Les deux tiers des professionnels interrogés évoquent l'existence d'ateliers de bien-être, de médiation par le sport, d'ateliers en lien avec l'hygiène, l'alimentation, du yoga,...

*Participant 3 : « Il y avait là où je travaillais avec les MNA, il y avait des ateliers on faisait des ateliers cosmétique, bien-être, relaxation, des choses comme ça. Euh le but c'était d'essayer de les reconnecter justement à leur corps, et prendre conscience d'eux qui ils sont dans leur tête et dans leur corps et faire le lien entre les deux. »*

*Participant 29 : « Ah du corps allez très très souvent tourner autour de la question du soin, la question du soin c'est important, mais le rapport aussi à la question de l'activité sportive. Voilà, la santé par le sport aussi on intègre aussi la dimension de donc il y a une activité qui a été faite je trouve qu'elle est*

*magnifique cette activité, c'est l'activité bien-être qui conduise les éducateurs et les éducatrices accompagnées les jeunes gens vers par exemple bah qu'est-ce qu'ils ont fait dernièrement, et crème pour les mains par exemple, ils avaient fait des shampoings des produits d'hygiène tout ce qui est en rapport avec finalement le corps. Et finalement la question des sorties dans des spas. Le rapport au corps il est construit comme ça l'existence du corps à travers le bien-être que ce soit par le sport ou par l'hygiène. »*

*Participant 46 : « Alors moi je fais de l'éducation renforcée par le sport. Donc du coup, moi c'était en séjour de rupture que je l'ai pris et on faisait beaucoup d'activités sportives, luttés, et je me suis rendu compte que son rapport au corps elle avait beaucoup de mal. C'est là que j'ai pu travailler et voir. Et ça a fait ouverture de parole. »*

De manière moindre, le travail sur l'insertion professionnelle et sociale est privilégié par les professionnels, ainsi que les séjours de rupture quand cela est possible (un quart des professionnels vont dans ce sens).

*Participant 14 : « Et ce qu'on a essayé dans un premier temps c'est de dire qu'ici on n'allait pas être dans des ruptures donc ça a pris six mois. Après par la suite on a mis en place un séjour de rupture ou en gros le but était de faire effondrer ses ... ses... ses barrières ses boucliers. Ce qui a pris en gros pendant sept jours c'est un séjour ou en gros on a fait, c'est un séjour assez réduit ou on n'est que d'éducateurs donc un garçon et une fille, avec la jeune fille. Où on fait des activités sportives, et on essaye vraiment de et de comment dire essayer de permettre à la jeune fille de pouvoir s'effondrer. Et une fois que ça s'est fait bah on essaye de construire après avec elle. (...) Mais ce qu'on essaye de mettre en place c'est vraiment de pouvoir rassurer déjà, et de pouvoir créer une relation qui permet après de pouvoir établir quelque chose. Donc après une fois qu'on a fait ce séjour là, ce qu'on a mis en place, essayer de valoriser*

*autrement la jeune fille en essayant de faire une insertion professionnelle. Et euh il y a eu une insertion aussi sociale. »*

Le travail en équipe est également un aspect non négligeable, permettant aux professionnels d'accompagner les jeunes, de se sentir soutenus.

*Participant 12 : « Euh pour autant cette situation comme d'autres on n'a pas envie de se précipiter non plus, d'abord parce que ce n'est pas parce qu'il le dit que c'est le cas enfin bref...Donc c'est toute la question du travail en équipe et d'une réflexion d'équipe sur est-ce qu'on signale maintenant. »*

*Participant 39 : « La gestion est compliquée, mais on a de la chance qu'on est une bonne équipe et le soutien. Même la chef elle m'appelait tout le temps quand j'étais avec elle, pour savoir si ça allait, etc. Heureusement qu'il y a du soutien et heureusement qu'on est une bonne équipe... ça permet de parler. Ça fait du bien. »*

Moins fréquemment, les professionnels évoquent l'existence de prise en charge en service de semi-autonomie permettant d'amener les jeunes à s'autonomiser. Ils mentionnent également la nécessité d'avoir une structure représentant un repère, où les jeunes peuvent avoir de l'intimité et travailler autour du cadre, du règlement. Pour finir, seulement 2 des participants mentionnent l'existence d'approches et d'outils disponibles pour prendre en charge ces mineurs.

*Participant 25 : « Il n'empêche que le lieu de repères et le foyer, c'est la structure et c'est leur chambre. Elles vont au moins avoir ici la douche, le repos, un lieu où quelque part elles vont se re, alors c'est violent de dire se ressourcer hein c'est pas du tout ça, mais elles vont pouvoir couper, se reposer. »*

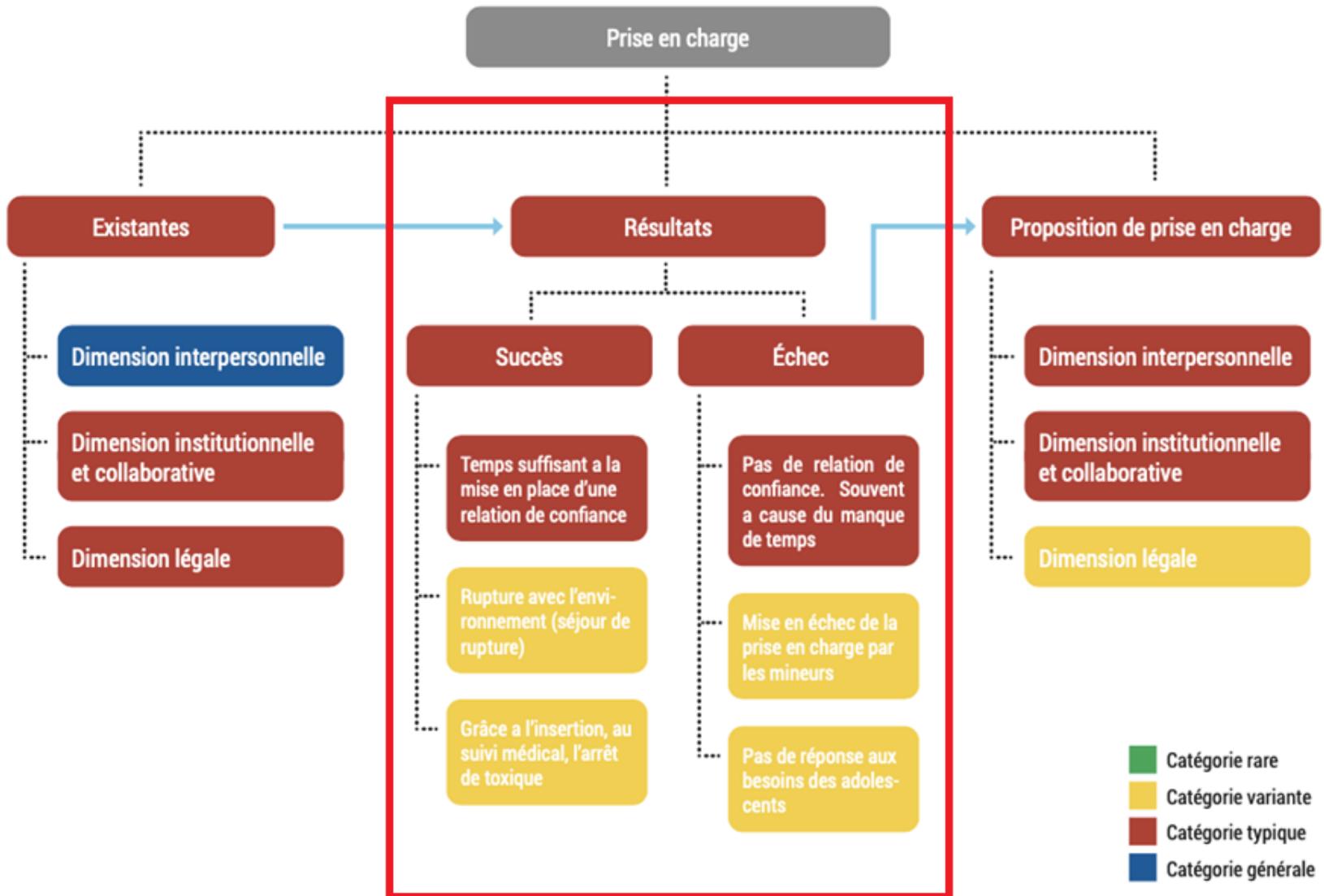
Les travailleurs sociaux interrogés mettent donc en avant l'importance et l'existence d'une relation de confiance, de respect, permettant la libération de la parole de ces jeunes. Le travail sur le corps de ces jeunes semble également être effectif au sein des structures, car

mentionnées par un grand nombre de participants. C'est également le cas pour les activités et services permettant l'insertion ou la réinsertion des adolescents. Enfin, le dernier aspect existant qui semble primordial pour les professionnels réside dans le travail d'équipe, l'échange.

#### **6) Résultats des prises en charge (cf. figure 5) :**

Concernant les résultats des prises en charge, les participants sont mitigés. Parmi eux, un tiers pensent que les résultats peuvent être satisfaisants, alors que les deux autres tiers évoquent un réel échec des pratiques et services auprès des mineurs en situation de prostitution.

Figure 5. Schéma des représentations sur la prise en charge



Pour que les résultats soient positifs, les professionnels expriment la nécessité d'avoir du temps, afin de mettre en place une relation et un lien de confiance. Une rupture loin de l'environnement, la collaboration et l'implication de la famille, les formations, suivis médicaux et psychologiques sont également tant de facteurs qui vont dans le sens d'une réussite des pratiques selon les professionnels. Enfin, 2 travailleurs sociaux évoquent la nécessité que les jeunes soient demandeurs pour que les prises en charge soient efficaces.

*Participant 8 : « Les résultats étaient plutôt positifs au final, en fait je pense que c'était le soin, les différents rendez-vous à l'hôpital avec différents médecins, la gynécologue, tout ça l'a beaucoup aidé, je pense. Parce qu'elle s'est dit bah on s'occupe de moi en fait on me juge pas, on ne me dit pas que j'ai fait une bêtise. Les médecins qu'on a pu voir ont été très, et ce n'est pas toujours le cas, ont été très ouverts d'esprit. N'ont pas été dans le jugement non plus ont été surtout dans la prévention donc voilà je pense que ça lui a quand même permis de voilà en tout cas ce qu'elle nous disait c'est qu'elle ne recommencerait pas et c'était bien l'essentiel. »*

*Participant 13 : « Euh c'est une question de temps. Il faut beaucoup de temps pour pouvoir obtenir les résultats et aussi, même si on obtient des résultats, il faut toujours un suivi derrière parce qu'on n'a pas la garantie qu'il y ait une rechute que, ou que le ou la jeune retombe dans un réseau. Donc nous on a eu quelques cas et c'est passé par un travail par un travail en commun avec des associations hein. Donc qui sont spécialisées dans le domaine, et c'est toujours inciter la jeune à, à poursuivre les soins et à accompagner être dans la démarche avec elle si c'est nécessaire. Mais c'est vraiment orienté vers des structures plus adaptées après nous, les jeunes-le ou la jeune arrive. Bah on échange on discute, on débat sur la problématique sur les risques, sur la santé, sur l'insertion toutes ces choses-là. Mais si vous voulez un moment donné notre champ d'intervention il est limité on ne peut pas, on ne peut pas aller au-delà de notre capacité. Bah on oriente vers des structures plus adaptées. »*

Participant 13 : « Les organismes sont assez, ont pas mal de réussite avec les jeunes qui sont demandeurs, mais après faut vraiment demander, qu'elles soient demandeuses, à ce niveau-là. »

Participant 36 : « Ah oui, positif, ce qui est positif. En tout cas elle depuis, XXX elle avait fugué depuis, fin elle fuguait tout le temps tout le temps, on l'avait même envoyé à XXX dans des séjours de rupture et autres, et là ça fait quand même 6 mois qu'elle est stable sur XXX, où y'a du soin, voilà. On a pas lâché, on a toujours été dans le lien, dans le lien. »

A *contrario*, la majorité des professionnels mentionne le manque de temps, les fugues et mises en échec répétitives de la part des jeunes comme le principal frein à la réussite des pratiques. Le manque de réponse adaptée aux besoins des adolescents ainsi que le manque de sensibilité de l'équipe sont également mis en avant par les participants. Enfin, l'instabilité de l'équipe contribue à l'échec des prises en charge, selon 3 des éducateurs interrogés.

Participant 2 : « Ils n'ont de cesse que de détruire à chaque fois les... fins de détruire... De mettre en place des ruptures de liens avec les structures euh... Parce qu'ils ne sont pas reconnus, ils ne sont pas entendus et au contraire ils sont plutôt maltraités. »

Participant 4 : « Par contre les résultats j'avoue que je trouve que c'est un peu désespérant en fait parce qu'alors nous on intervient sur des temps qui sont de plus en plus courts et donc au moment où va arriver à créer quelque chose soit on va essayer de passer le relais à quelqu'un d'autre soit la mesure va s'arrêter enfin souvent c'est des choses comme ça qui se passent. »

Participant 8 : « Je ne pense pas que ce soit une question de service, je pense que c'est plutôt une question d'équipe plutôt de stabilité d'équipe. Et c'est peut-être ce qui manque d'ailleurs. Je pense qu'elles sont là les failles au travail éducatif, c'est le turnover dans les équipes parce que quand une jeune elle est en confiance avec plusieurs éducateurs elle sera moins tentée de faire

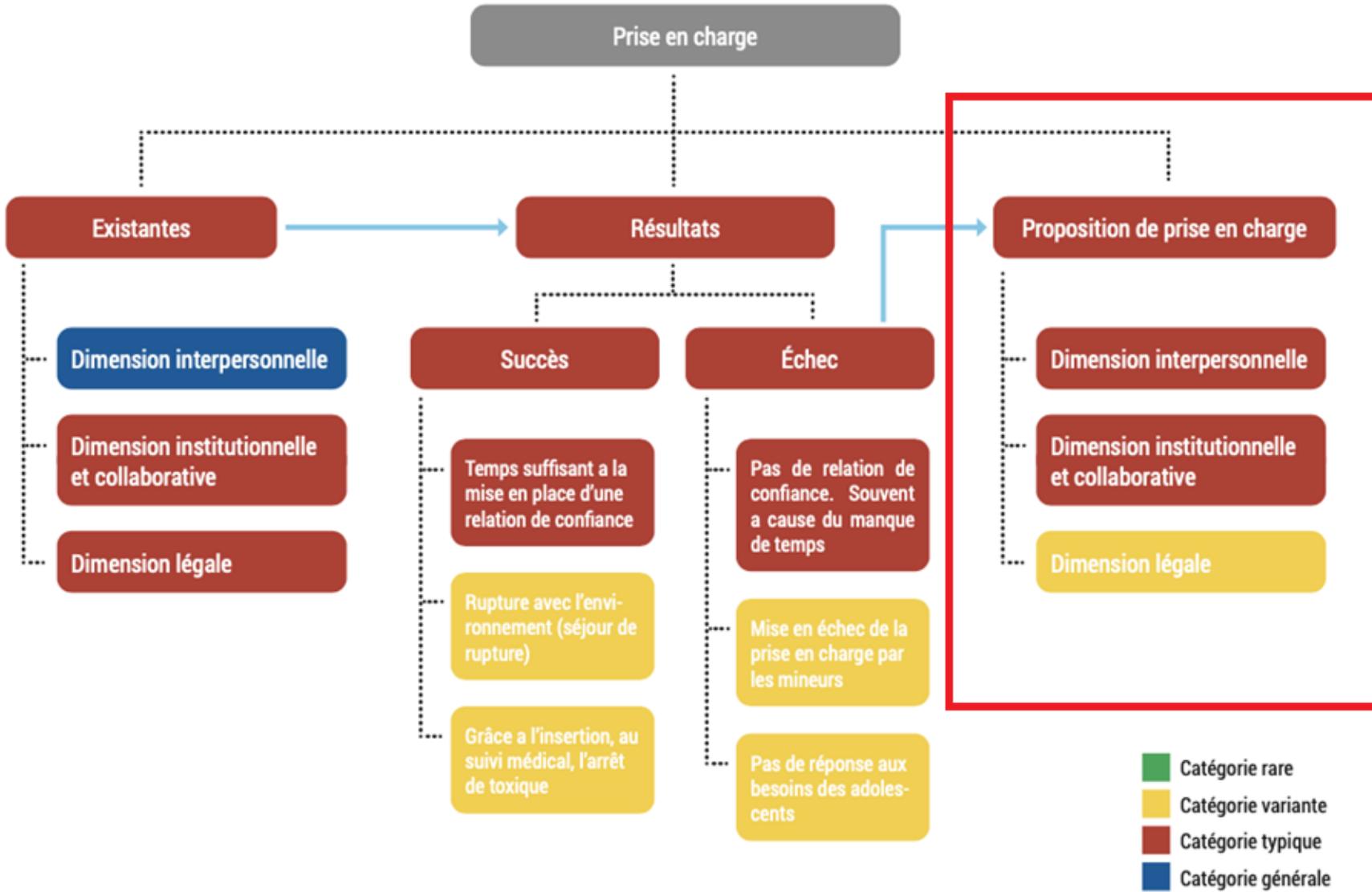
*n'importe quoi et ça on a pu observer tout au long de l'année c'est quand il y a des départs que ça commence à être compliqué. Quand il y a des départs d'éducateur donc après c'est peut-être ouais je pense que le problème est là. »*

Le principal facteur œuvrant à la réussite des pratiques, ou au contraire, à leur échec, réside donc dans le temps consacré à mettre en place une relation de confiance avec ces jeunes. Une nouvelle fois, il est possible de constater que la dimension relationnelle est donc bel et bien la plus importante au regard des travailleurs sociaux.

### **7) Propositions de prise en charge (cf. figure 5) :**

Là encore, les aspects relationnel, légal et institutionnel constituent les trois axes de prises en charge proposés par les professionnels.

Figure 5. Schéma des représentations sur la prise en charge



## Dimension relationnelle :

Sur le versant relationnel, les professionnels évoquent majoritairement la nécessité de proposer aux jeunes un nouvel horizon, permettant de se détacher de l'argent rapide et de se remobiliser dans une vie définie comme « normale ». L'idée étant de leur proposer d'autres activités et moyens d'être autonomes d'un point de vue financier.

*Participant 4 : « Faut leur proposer à mon sens un horizon alors c'est un vaste mot quelque chose voilà qui leur permet de se lancer dans la vie en disant l'argent facile entre guillemets parce que quand on dit argent facile ça n'en est pas en fait. Quand on vend son corps, je reste persuadé qu'on est soumis à des pratiques sexuelles dont on n'a pas envie des viols, etc. Ce n'est pas de l'argent facile. »*

Le deuxième aspect privilégié par les participants concerne une nouvelle fois la temporalité. Les éducateurs souhaiteraient avoir davantage de temps afin de pouvoir mettre en place des accompagnements individualisés.

*Participant 1 : « ...Alors euh. Si ça ne tenait qu'à moi j'essaierais d'être euh... Davantage dans la proximité après euh... C'est-à-dire limite voilà je pense que ...Un jeune qui est dans la prostitution demande déjà un accompagnement spécifique ça c'est clair et net euh, mais demande en fait une proximité avec les travailleurs sociaux et une présence importante, ce qui malheureusement ne peut pas forcément se faire ici parce qu'on est encore, on a beaucoup, beaucoup de situations. Donc du coup le temps qu'on aimerait accorder à ces situations-là, les choses qu'on aimerait faire dans ces situations-là, bah malheureusement des fois on peut pas forcément le faire en termes de temporalité et au des autres situations qu'on a... Euh après je sais aussi que le partenariat c'est quelque chose aussi de très important dans ces situations. Donc si ça ne tenait qu'à moi aussi je serais davantage aussi en lien avec tous les partenaires euh....lorsqu'il y a des concertations à faire et autre. »*

*Participant 46 : « Ouais du un pour un, des suivis individualisés, à court et à long terme. Parce que du coup on peut très bien s'en sortir et d'un coup y retourner parce qu'on a plus d'argent ou parce que c'était plus facile de faire ça. Ouais, je dirai ça. »*

À moindre échelle, les participants évoquent la nécessité de renforcer la prise en charge corporelle de ces adolescents ainsi que les possibilités d'être en immersion dans l'environnement de ces derniers. Enfin, il est indispensable pour eux de s'instruire sur la question prostitutionnelle, notamment pour amoindrir les préjugés et accepter les mineurs tels qu'ils sont, sans stigmatisation.

*Participant 2 : « Donc je suis un petit peu à me dire s'est dommage que euh...alors peut-être qu'effectivement les formations il y en a peu sur ce sujet. Ça c'est peut-être aussi ça qui est à regretter. Mais je sais qu'il existe quand même des euh voilà des études, ou des informations qui circulent sur ce phénomène-là. Il y a toujours des analyses, ou des réflexions...sur cette problématique. Il faut être curieux quoi...faut être un peu... »*

*Participant 5 : « Pour moi ce serait avant tout un travail sur le corps, aider les jeunes à comprendre leur corps à l'accepter euh...À en prendre soin parce que ça enfin c'est des jeunes qui n'y connaissent rien et qui du coup maltraitait leur corps ça leur paraît presque normal pour des jeunes notamment qui ont été violentés ou des choses comme ça. C'est une enveloppe en fait et donc ce serait travaillé par ce biais-là sur à quoi sert mon corps comment il fonctionne. Fin voilà ce qu'on entend de la part des jeunes c'est hallucinant à quel point ils ne connaissent même pas comment fonctionne un corps humain Et donc pas forcément la vie, mais ce n'est pas très grave. Ce n'est pas vraiment moi c'est juste ce qui me sert à gagner de l'argent en fait. »*

## Dimension légale :

Concernant la dimension légale, la mise en place d'interventions précoces en lien avec la prévention de la prostitution est jugée comme prioritaire. Les travailleurs sociaux évoquent notamment la nécessité de mettre en place des ateliers à visée informative, en sollicitant par exemple d'anciennes personnes en situation de prostitution. Des mesures plus rapides, qui tiennent dans la durée sont également recommandées.

*Participant 7 : « En fait j'aimerais bien qu'il y ait des témoignages d'anciennes personnes qui ont fait, et qui soient repenties entre guillemets. Je pense que ça pourrait être très parlant, mais vraiment en termes de prévention hein. Mais c'est quelque chose que j'ai pour objectif de mettre en place à l'accueil de jour parce que j'ai cette impression que planning familial ne suffit pas. On parle de la sexualité, mais ça ne suffit pas donc moi je la suite logique qui me vient c'est d'aller plus haut dans les degrés là et de faire témoigner d'anciennes personnes. »*

*Participant 36 : « Rien, rien, rien. Oui moi à mon avis, alors est-ce que c'est avec l'éducation nationale est-ce que ? Fin voilà ça touche tous les gamins l'éducation nationale donc c'est le lieu idéal pour faire ça parce que si vous faites ça, je ne sais pas, dans un groupe de parole, dans un quartier ou je sais pas, qui va venir ? Les gens qui sont un peu sensibilisés à la question ? Les jeunes qui sont déjà dedans, je pense que ouais, scolairement avec, ça serait l'idéal d'aborder ces questions de façon précoce. »*

*Participant 43 : « ... Je pense que les pratiques et les services sont sans nul doute composés de professionnels compétents... Mais, mais je pense également que, qu'on manque vraiment de moyens, notamment à des fins d'information, de recrutement et de formation. Moi c'est la première fois là que je participe ou que j'entends parler d'une étude sur la prostitution des mineurs donc... Je pense qu'il est très important de permettre à tous les professionnels potentiellement confrontés à ce type de cas, moi y compris hein,*

*d'échanger et... faut qu'on soit mieux préparé à ces prises en charge. Des formations en plus ce serait... Ce serait utile pour nous autant que pour les jeunes quoi. »*

Plus largement, les professionnels invitent les responsables politiques à mettre en place des plans sociaux adaptés à ces mineurs, pour qu'ils ne se retrouvent pas « lâchés dans la nature sans rien, sans insertion, sans famille, sans aide, financière » (P.35). Il s'agirait notamment de conserver la place des jeunes quand ils sont en fugue.

*Participant 32 : « C'est vrai que la plupart des jeunes filles qui ont été placées à l'ASE et qui se retrouvent lâchées dans la nature sans rien, sans insertion, sans famille, sans aide financière ben c'est la seule solution financière. Donc un meilleur plan social à l'égard des mineurs qui sortent de l'ASE et même de la PJJ. »*

Enfin, les travailleurs sociaux considèrent qu'il serait nécessaire de mettre en place des mesures pour lutter contre le proxénétisme, sensibiliser les clients. Un des professionnels interrogés évoque également l'influence des politiques existantes au sujet de la prostitution adulte. Selon lui, la pénalisation des prostituées adultes favorise la discrétion et l'utilisation d'internet pour s'adonner à ce type de pratiques. Dans cette optique, il conviendrait de dépénaliser et d'encadrer davantage la prostitution, afin que l'ubérisation et l'accès à ces pratiques se répandent moins chez les adolescents.

*Participant 7 : « Mais voilà. Mais après la sanction au niveau dès le problème c'est que le fait que les clients soient sanctionnés ça fait qu'ils essaient d'être discrets qu'ils passent par les réseaux et qu'ils trouvent nos petites, parce qu'elles sont plus vulnérables et qu'elles se déplacent apparemment (...) Parce que je pense qu'il faut dépénaliser la prostitution adulte, la fin de la sanction des adultes si c'est cadré. Après vous allez dire que hein c'est anonyme hein. »*

*Participant 38 : « Peut-être aussi, informer, les clients, les potentiels clients. Alors moi dans la formation que j'ai eue, j'ai été sidéré que dans une grande surface du nord de Paris, en fonction des portes où les jeunes filles étaient, ce fût des prestations différentes et que les clients l'ait appris. »*

### **Dimension institutionnelle :**

Sur un versant institutionnel, la moitié des professionnels interrogés évoque la nécessité de mettre en place des formations spécifiques afin d'apprendre à repérer, aborder et comprendre les situations dans lesquelles se retrouvent ces mineurs. Le souhait d'acquérir des protocoles et outils adaptés est également mis en exergue par les participants.

*Participant 11 : « Bah c'est-à-dire mettre des gens formés au contact de ces jeunes la mettre les moyens les moyens c'est de l'argent, mettre les moyens de prendre des éducateurs diplômés des éducateurs qui ont fait des formations qui sont aguerris auprès de ces gens-là, mettre les moyens de faire des foyers mêmes de cinq places finalement pour accueillir ces jeunes-la et travailler différemment que sur un gamin qu'on a placé pour une autre raison. »*

*Participant 17 : « Non je pense qu'il faudrait la formation initiale chez les éducateurs, euh il faudrait pas confondre, fin en fait il faudrait expliquer pour moi qu'il n'y a pas LA prostitution y'a des formes de prostitutions. »*

*Participant 28 : « Et puis d'avoir des protocoles, des protocoles d'intervention, quand on a eu les phénomènes de radicalisation il y a quelques années voilà, les renseignements territoriaux nous avaient donné des trames d'intervention. Dès qu'on avait des soupçons on savait qui appeler on savait comment les choses se mettraient en place. Là avec les jeunes je pense qu'on est chacun aux prises avec nos représentations et puis voilà ceux qui ont cherché un peu à savoir à comprendre, ont des réflexes à mettre en place. »*

Un peu moins de la moitié d'entre eux évoquent aussi le besoin d'obtenir davantage d'informations sur les services disponibles, notamment associatifs, afin de permettre une réelle collaboration avec des partenaires, ainsi que des temps d'échange, de transmission. En d'autres termes, les professionnels privilégient la nécessité d'obtenir des supports, des appuis dans leurs pratiques auprès de ces jeunes. Un temps d'analyse des pratiques est d'ailleurs souhaité par 6 des participants.

*Participant 2 : « Pour autant euh, ce qu'il faudrait c'est effectivement dans les équipes, qu'il y ait un temps d'analyse des pratiques. Où justement cette thématique elle est évoquée et plus, et d'ailleurs comme d'autres comme l'inceste. »*

*Participant 37 : « L'idée c'est quand même d'entre nous avoir une certaine transmission d'informations pour ne pas commettre d'impair. Si moi j'interdis perpétuellement à cette jeune fille de sortir parce qu'il est 22 heures parce qu'elle n'a pas à sortir parce que normalement elle est hors du cadre et qu'un collègue derrière lui l'autorise je vais forcément passer pour le méchant perd la confiance de la jeune fille et si jamais elle doit dire quoi que ce soit elle va le dire à l'autre collègue c'est pas une histoire de compétition, mais c'est une histoire de cohérence dans la pratique éducative. »*

Dans une même dynamique, les professionnels mettent en avant l'absence d'institutions et structures spécifiques, permettant la mise en sécurité des jeunes, et une plus grande connaissance des enjeux inhérents aux réseaux de prostitution. Ils reprochent aussi le manque de lien, de communication existant entre les différentes structures, il s'agit de l'un des aspects à améliorer afin que les jeunes ne soient pas confrontés à un système morcelé et à la répétition des vécus de ruptures.

*Participant 25 : « Peut-être connaître des structures spécifiques et travail ou des associations qui travaillent sur cette problématique-là pour pouvoir y*

*emmener les jeunes et retravailler, et y compris mieux préparer la fin de placement. »*

*Participant 37 : « Je pense que la coordination des services n'est pas encore assez bonne, mais ça vient aussi de nous, j'entends bien que ça vient aussi de nous c'est-à-dire que nous une gamine qui a prise en charge chez nous on va pas forcément se mettre directement en contact avec l'ASE avec l'aide sociale à l'enfance parce qu'on va se dire bah ils ont fait leur part du boulot nous elle est chez nous maintenant on fait notre prise en charge on fera une synthèse dans trois mois. Ouais, mais non l'idée c'est qu'il y a des fois des synthèses qui se font assez rapidement, mais le travail comment je pourrais dire alors pas en millefeuilles, mais avec plusieurs strates, l'ASE, les psychologues s'il y a une PMI qui a été voilà, le médecin qui suivait la jeune fille, peut-être son gynécologue alors, mais il y a toujours cette question de secret médical bien sûr. Mais toutes les structures par lesquelles on peut passer la jeune fille que sa famille peut-être que cette coordination n'est pas toujours parfaite. Et je pense que par peur en fait d'en dire trop on n'en dit pas assez. »*

Une nouvelle fois, la prévention en institution est mentionnée, ainsi que la nécessité d'instaurer des séjours de rupture. Enfin, très peu de professionnels de notre échantillon évoquent de manière directe le besoin d'avoir plus de moyens physiques et matériels, plus de suivis, notamment psychologiques (en privilégiant des suivis réalisés par des femmes auprès des adolescentes).

*Participant 8 : « Un séjour de rupture il faut l'éloigner, si on la met dans la campagne elle pourra plus (se prostituer). Au moins quelque temps en tout cas. Donc voilà ouais des séjours de rupture plus fréquents en tout cas. Parce que c'est quand même des choses enfin c'est assez rare les séjours de rupture finalement. Et un suivi psy pour toutes ces jeunes obligatoires. »*

*Participant 32 : « Je pense que plus de moyens, davantage de lieux d'accompagnement, davantage de professionnels de santé aussi, euh les*

*infirmières, les psychiatres. Davantage d'éducation, de prévention, de prévention aussi sur les réseaux sociaux, de protection des mineurs »*

*Participant 43 : « Des suivis individuels pourraient également être proposés de manière à permettre à ces jeunes filles d'explicitier et de travailler sur leur propre expérience sans craindre le regard des autres. Euh... Ouais. »*

Pour finir, 1 professionnel de notre échantillon met la lumière sur la nécessité d'être à la pointe des réseaux sociaux, afin de mener ce travail d'enquêteur, de recueil des preuves plus tôt évoqué, mais aussi pour conserver le lien avec les jeunes lorsqu'ils sont en fugue.

*Participant 42 : « Les collaborations comme je le disais. Aussi on doit renouveler nos pratiques et être à la pointe des nouveautés dans les réseaux sociaux, etc. Je sais plus c'était laquelle qui donnait des rendez-vous sur les parkings à des gens qu'elle connaissait pas. C'est vieux ça... On ne savait pas elle. Ça date, ça fait bien 10 ans... Il n'y avait pas encore les réseaux donc c'était différent. »*

En conclusion, les pratiques et services considérés par les professionnels comme nécessaires concernent tout d'abord l'intérêt de proposer aux adolescents des solutions autres que la prostitution pour gagner de l'argent. Ce constat prouve une nouvelle fois que la dimension pécuniaire prend de la place dans la représentation des professionnels, édulcorant par là même les motifs inconscients pouvant pousser les jeunes à avoir des comportements prostitutionnels. Les travailleurs sociaux livrent également leur besoin d'être formés, et informés sur les enjeux inhérents à la prostitution, mais aussi sur les services, outils et partenaires disponibles. Enfin, intervenir de manière précoce est recommandé, à la fois dans le cadre de l'éducation nationale, mais également au sein des centres de l'ASE et de la PJJ.

## Discussion

---

À travers la seconde partie de ce travail de recherche, les différentes représentations qu'ont les travailleurs sociaux des mineurs en situation de prostitution ont pu être mises en exergue. Parmi celles-ci, on retrouve majoritairement une vision de la prostitution plus étendue que la vision traditionnelle d'une transaction financière en échange d'acte sexuel. Ici, le corps est impliqué de manière variée et parfois même à distance de l'agresseur grâce au numérique. Les contreparties sont, elles aussi, multiples. Enfin, les mineurs sont principalement vus comme des victimes du système prostitutionnel. La représentation qu'ont les professionnels du consentement des mineurs en situation de prostitution demeure toutefois floue. La moitié des participants aborde cette thématique, et bien qu'une majorité d'entre eux évoque l'impossibilité de consentir à ce type de pratique pour un mineur, 5 participants sont plus sceptiques et envisagent que les adolescents aient pu s'adonner à ces pratiques de façon volontaire. La vision d'un « mineur-prostitué-délinquant » évoquée lors de la première partie de ce rapport se retrouve donc dans les représentations des professionnels. L'un d'entre eux ira jusqu'à justifier son manque de pratique auprès des adolescents en situation de prostitution par le fait qu'aucun de ces jeunes n'a été condamné pour ce fait. Cette remarque souligne l'ignorance qui peut exister autour des lois liées à la prostitution dans le cadre de la protection de l'enfance, notamment à la loi de 2002 interdisant cette pratique et considérant le mineur comme victime de prostitution et non pas comme coupable de cette pratique.

Cette incertitude quant à la question du consentement, que l'on retrouve au sein des représentations des professionnels interrogés, peut également être lue au regard des zones grises existantes au sein des législations françaises plus tôt évoquées. En effet, une réelle imprécision existe autour de la notion de « majorité sexuelle », déduite de celle de « consentement éclairé ». Les doutes mentionnés par les participants à ce sujet viennent alors questionner les représentations des mineurs en situation prostitutionnelle. Comment peuvent-ils être considérés comme victimes s'ils sont pensés à même de consentir à ces pratiques ? Malgré l'évolution des lois liée à la protection des mineurs et notamment à l'exploitation sexuelle de ces derniers, les représentations sociales semblent donc inchangées.

Cela peut notamment être dû à la rigidité des politiques publiques, qui semblent encore nier cette problématique, ainsi qu'un grand nombre de phénomènes liés à la sexualité. En effet, cette problématique est perçue comme nouvelle, en témoigne la nécessité de réaliser des études scientifiques sur cette problématique, mentionnée pour la première fois dans le dossier de presse du secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance en 2019 (proposition de loi n°1650 du 06 février 2019, Assemblée Nationale, Laabid et al.) 1. À l'inverse, comme mentionnée plus tôt, l'image d'un mineur exploité sexuellement et non pas « prostitué » est bel et bien ancrée dans les mentalités canadiennes. Les nombreux projets de lois, programmes et concertations ont en effet eu un impact sur les représentations. Il serait donc tant intéressant que nécessaire d'initier davantage de projets et surtout, de les diffuser au sein des milieux de la protection de l'enfance.

Comme l'a mis en exergue notre travail de recensement législatif des politiques françaises, les campagnes de sensibilisation à la TEH sont plus courantes que celles sur l'exploitation sexuelle « intra-muros ». En nous basant sur la revue de littérature ayant permis de réaliser l'étude comparative franco-canadienne, nous avons souligné la présence d'un déni autour de l'existence d'enfants victimes de prostitution, hors d'un contexte migratoire et plus largement, de TEH. Ce constat ne s'est toutefois pas confirmé au travers de l'analyse des représentations qu'ont les travailleurs sociaux des jeunes impliqués dans ces pratiques. Bien que l'inconscient collectif des français ait pu être modifié par l'intérêt porté aux enfants victimes de TEH au début des années 2000, les travailleurs sociaux semblent quant à eux être davantage conscients de la variété des formes de prostitution. Bien entendu, ces derniers analysent le phénomène et l'évoquent par le prisme de leur pratique professionnelle au sein de la protection de l'enfance. Ils décrivent donc principalement une prostitution présente chez les jeunes pris en charge par les services sociaux, notamment issus de familles dysfonctionnelles ou absentes. En croisant les données issues des deux principales études qui constituent ce rapport, il est toutefois possible de constater que l'idée d'un adolescent issu d'une famille présente et aimante, d'un milieu aisé, n'est que très rarement mentionnée par les participants. Ce constat rejoint les données extraites de la revue de littérature ainsi que des entretiens avec les professionnels, qui mettent en avant des jeunes ayant des parcours de

vie mouvementés, possiblement des traumatismes ou qui sont pleinement sous l'emprise et la contrainte des réseaux de prostitution.

La conjoncture sociétale française semble justement être l'une des plus grandes concourantes à la mise en place et au maintien des différentes formes de dénis en lien avec la sexualité des mineurs et notamment avec la prostitution. Pourtant, comme l'évoque une grande partie des professionnels interrogés, les modèles identificatoires des jeunes sont sexualisés, ils présentent une vision de la réussite directement liée à la sexualité, voire à la prostitution (l'affaire Zahia, chanson de Aya Nakamura). Les nouvelles terminologies d'« escorts », de « michetonneuses » concourent également à déplacer la question prostitutionnelle au profit du gain pécuniaire, instaurant par là même une sorte de déni autour de la réalité de ces pratiques. Les réseaux sociaux viennent à leur tour renforcer cette indifférenciation entre vie intime et vie publique. S'exposer, s'exhiber devient une manière d'être connu, apprécié. L'enjeu narcissique est tel que les adolescents, déjà dans une quête identitaire, développent une réelle addiction à ces pratiques exhibitionnistes qui apportent de la notoriété et viennent répondre de façon illusoire à des enjeux narcissiques.

Ce constat est connu et partagé par les travailleurs sociaux, mais aussi par des instances et représentants étatiques, comme a pu l'illustrer la pression mise au site Vivastreet, plus tôt évoqué, pour que certaines rubriques de sa page web disparaissent. À leur tour, les professionnels ont mis en lumière une plus grande facilité d'accès à la prostitution via les réseaux sociaux et les sites spécialisés, qui semblent constituer de réelles plateformes prostitutionnelles. Il est donc essentiel que ces pages puissent davantage être contrôlées afin d'éviter à ces adolescents d'être enrôlés dans des systèmes prostitutionnels. Une petite partie des professionnels a toutefois su se saisir de ces médias virtuels, afin de confirmer les soupçons de prostitution chez les adolescents, mais aussi pour les suivre quand ils fuguent. Les réseaux sociaux permettent alors de maintenir un lien avec les jeunes, ce qui est évoqué par les participants comme l'un des facteurs permettant d'aider les adolescents à s'extirper de la prostitution. Il s'agit donc à la fois d'une porte d'entrée dans la mise en place du travail éducatif, mais aussi de sortie du système prostitutionnel.

C'est donc bel et bien le lien et la confiance qui sont considérés comme primordiaux pour accompagner ces mineurs et les aider à se sortir des systèmes prostitutionnels, et de ce que ce lien vient inscrire le jeune, lui créer une place dans le système éducatif. Cette place, intemporelle, permet au jeune d'avoir un point de repère, un point ressource qui va permettre au professionnel la création de l'accompagnement éducatif. La subjectivité de cette approche et la part d'improvisation évoquée par les travailleurs sociaux nous amènent toutefois à nous interroger. En effet, les recommandations mentionnées par les professionnels concernent davantage la nécessité de mettre en place des formations, des dispositifs et des structures spécifiques à la prise en charge de ces mineurs. Il est alors possible d'émettre l'hypothèse d'un lien entre l'absence d'outils et de connaissances quant à la prostitution des mineurs et le fait de miser *d'abord et avant tout* sur la relation. Toutefois, cet accompagnement centré sur le lien semble déjà avoir fait ses preuves et il est donc rassurant que les professionnels interrogés le mettent en avant. L'analyse comparative franco-canadienne avait en effet déjà pu souligner que le savoir-être des intervenants et l'établissement d'un lien de confiance étaient au cœur des interventions (PIAMP, 2011).

Croiser les résultats de nos études concernant les services et pratiques disponibles au Canada, et ceux qui sont définis par les professionnels comme nécessaires d'instaurer en France, a une nouvelle fois renforcé l'intérêt de s'inspirer des méthodes existantes outre-Atlantique. En effet, la dimension relationnelle, l'existence de structures spécifiques et centralisées, de formations ainsi que d'un continuum entre prévention/sensibilisation et réadaptation/réinsertion sont tant de modes de prise en charge qui sont effective au Canada et souhaités par les travailleurs sociaux exerçant en France. Toutefois, il est possible de noter que plusieurs outils ont vu le jour ces dernières années sur le territoire français. Outre les approches et outils « légaux », plusieurs guides à visée informative ont été pensés et construits. C'est également le cas de bandes dessinées et de récents jeux de société, qui n'ont été évoqués par aucun des quarante-six participants. Cela vient une nouvelle fois questionner la raison de ce manque, voire cette absence de diffusion qui entraîne par là même une méconnaissance sur le sujet.

Ce silence autour de la problématique prostitutionnelle confronte également les adolescents à une zone d'ombre quand il s'agit de sexualité. Le discours des professionnels interrogés confirme en effet le manque de prévention en milieu scolaire mis en avant au cours de notre analyse comparative. Rappelons qu'il s'agit d'une entorse à l'article L121-1 du Code de l'Éducation (CE) qui missionne les écoles, collèges et lycées d'assurer des cours d'éducation à la sexualité. Les ateliers de sensibilisation à la sexualité et à l'exploitation sexuelle sont *à contrario* très fréquents au Québec comme mentionné. Là encore, il semble que les besoins soulignés par les professionnels interrogés dans le cadre de cette étude correspondent en majorité aux dispositifs existants au Canada, renforçant par là même tout l'intérêt de ce partenariat. Ce désir de travailler en équipe, d'avoir des ressources et des moments de concertations est également partagé par les travailleurs sociaux, qui affirment pour beaucoup se sentir esseulés et impuissants face à ces situations.

Ce positionnement pourrait expliquer, au-delà des préconisations institutionnelles, les décisions de redirection des prises en charge par les travailleurs sociaux confrontés à certains mineurs en situation de prostitution. Ce faisant, une représentation négative des professionnels vis-à-vis du mineur, et des espoirs concernant ses possibilités de sortie de la prostitution favoriserait le découragement et l'abandon des deux côtés, comme supposée par l'hypothèse (H2). Cela conforte les résultats des études antérieures sur l'impact nuisible des perceptions négatives des professionnels au sujet de la prostitution et de ses acteurs (Anderson et al., 2017 ; Peled et Lugasi, 2015). Néanmoins, il faut souligner qu'un élan de motivation pour aider les victimes est aussi mis en avant, ce qui devrait favoriser l'investissement dans la prise en charge. Un autre élément majeur dans les représentations des participants concerne l'isolement et la rupture sociale dans lequel se retrouvent les victimes, ainsi que la marginalisation, évoquée également dans la littérature (Lanctot, et al., 2016 ; Peled, Lugasi, 2015), qu'elle soit favorisée par l'entourage des victimes et leurs pairs, ou par les professionnels et les institutions. Cependant, les comportements d'automarginalisation et les sentiments et vécus en découlant pourraient d'autant plus affecter l'implication des mineurs dans leur prise en charge, les empêchant une réelle insertion tant sur un versant social que professionnel.

Cela étant, pour la quasi-totalité (45) des participants interrogés les résultats de la prise en charge dépendent avant tout de la création d'une relation de confiance et de respect, en veillant à ne pas juger le mineur en situation de prostitution. L'hypothèse (H1) selon laquelle, la représentation des mineurs en situation de prostitution en tant que victime par les travailleurs sociaux favoriserait le développement d'une relation de confiance soutenante et durable est recevable. Des études précédentes soutiennent en effet ce lien de confiance comme la base des prises en charge pour la sortie des victimes de la prostitution (Lanctot, et al., 2016 ; Roe-Sepowitz et al. 2014 ; McCray, et al. 2011). De fait, les sentiments de frustration et de colère présents chez la majorité des participants portent davantage sur des réponses inadaptées de l'institution et au manque de moyens dont elles disposent, plutôt que sur les difficultés interpersonnelles au sein de la relation de soin.

La question du corps se retrouve parmi les représentations de la majorité des participants et ce à différents niveaux : au travers d'actes sexuels, des contacts physiques, ou d'exhibition virtuelle ou en situation, mais également du point de vue des conséquences psychocorporelles découlant de l'implication prostitutionnelle. D'après les professionnels, le corps viendrait exprimer de différentes manières la souffrance, manifestée à travers les comportements ordaliques et de toxicomanie, la dépression et les risques suicidaires, et également au travers de répercussions développementales et maladies somatiques. Des conséquences psychiques en lien au corps telles que les vécus de dissociation, les sentiments de honte, de dévalorisation et de dépression ont été soulignés. La représentation d'un corps dévalorisé chez les mineurs, associé à des vécus de dissociation, voire de morcellement du corps, vécu comme « perdu » ou « séparé », souligne les impacts sur l'axe somato-psychique des comportements prostitutionnels. Rappelons que la revue de littérature a permis de souligner l'absence de dispositifs et de protocoles spécifiques à la prostitution des mineurs. Pourtant, à travers l'analyse des représentations qu'ont les professionnels, il est possible de noter que ces derniers axent leur prise en charge sur le corps, de manière intuitive. Bien qu'un grand nombre d'accompagnements psychocorporels soit observable, l'axe psycho-traumatique, redondant au sein de la revue de littérature et des prises en charge canadienne, n'est quant à lui que très peu travaillé par les professionnels intervenant auprès des mineurs victimes de prostitution.

Enfin, concernant les résultats des prises en charge, qui n'ont jusqu'à maintenant pas été évalués comme le souligne l'analyse comparative franco-canadienne, plusieurs participants ont notamment évoqué l'impossibilité pour une victime de s'impliquer dans les soins, lorsqu'elle n'a pas été suffisamment « accrochée » par l'institution afin qu'elle puisse se sentir investie. La temporalité y étant pour beaucoup dans ce manque de lien existant entre le mineur et le professionnel, voire la structure. Au-delà de la nécessité de mettre en place des suivis plus individualisés, mais aussi pérennes, nous pouvons nous demander dans quelles mesures la considération des victimes comme « enchaînées » pourrait affecter le processus de soins négativement. Comme mentionné, la considération de la place de victime qu'ont les mineurs au sein du système prostitutionnel est nécessaire à leur prise en charge. Toutefois, ce statut de victime pourrait maintenir les mineurs dans une position *passive*, se solvant par un manque d'implication et d'investissement personnel envers leur accompagnement. Pourtant, replacer les jeunes au cœur de leur prise en charge en les rendant acteurs de leur projet d'accompagnement semble être l'un des principaux axes décrits par le gouvernement français comme indispensable. En effet, la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale met l'accent sur « la reconstruction de l'enfant (qui) passe tout d'abord par sa restauration comme sujet », conception renforcée par l'évolution législative de 2016, qui n'est pas spécifique à la prostitution juvénile, mais qui vient toutefois rappeler l'importance d'aider les victimes à (re)devenir acteurs de leur projet de soin, de vie.

Le ressenti des professionnels et la capacité à accompagner dignement et de manière adaptée les mineurs sont donc directement liés, comme mentionnés à plusieurs reprises. Au sein ce travail de recherche, aucun des participants n'a pu verbaliser une réelle difficulté inter- ou intrapersonnelle pour prendre en charge les jeunes. Ce faisant, des comportements de type « maternalisme » peuvent être supposés du côté des travailleuses interrogées, ce qui rejoint les résultats des études sur les effets délétères des formes de paternalisme dans la prise en charge des jeunes filles en situation de prostitution, mais au sein de dispositifs répressifs (Anderson et al., 2017). Notons d'ailleurs qu'une petite partie des travailleurs sociaux ont évoqué la nécessité de mettre en place des prises en charge et soins qui seraient uniquement dispensés par des femmes. Nous pouvons donc nous demander dans quelles

mesures dans les services de l'aide sociale à l'enfance de potentielles représentations « maternalistes » des professionnels viendraient affecter la prise en charge. L'influence du genre sur les représentations qu'ont les professionnels mériterait à elle seule d'être analysée et mise en exergue. Malheureusement, le nombre de participantes étant bien plus élevé que celui de participants, la possibilité de mener à bout cette réflexion est compromise.

Ainsi, bien que les représentations des professionnels puissent vraisemblablement affecter la prise en charge des mineurs en situation de prostitution, il apparaît que le terrain et les mineurs rencontrés transforment ces représentations. Cette considération soutient autrement les changements de représentations observées à l'issue du projet ROSE (Roe-Sepowitz et al. 2014), au sein duquel ont été observées des transformations dans le positionnement des forces de l'ordre en tant que donneur de soins. Il semblerait donc que les prises en charge puissent transformer les représentations des acteurs impliqués. Cela étant, il apparaîtrait pertinent de mener des recherches visant à étudier les représentations conjointes des victimes et des professionnels au sein du processus de soin et d'accompagnement et leurs impacts.

Un autre élément sur lequel on peut s'interroger concerne la comparabilité des différentes situations concernant les conséquences et leurs implications. Par exemple, on retrouve parmi les conséquences de la prostitution sur les jeunes, la rupture sociale, l'isolement et la marginalisation aussi bien pour les mineurs étrangers que les autres. Mais peut-on vraiment comparer la rupture sociale de ces deux populations différentes ? Si l'on peut encourager la reconstruction des relations sociales et surtout familiales avec un jeune issu de l'hexagone, il est en revanche beaucoup plus compliqué de reconstruire le cercle social d'un mineur étranger isolé qui est par définition loin de ses proches et de son environnement d'origine. De plus, cela peut s'avérer d'autant plus compliqué si l'on doit l'envoyer à l'autre bout de la France dans le but de le protéger des représailles du réseau dans lequel il était impliqué. On constate donc que, même si la prostitution peut avoir des effets comparables, elle présente des enjeux plus larges et spécifiques, liés au type de prostitution, au type de victimes, dont les prises en charge devraient être spécifiquement adaptées. Il est vrai que cette différence en termes de forme prostitutionnelle vient également mettre une distance

entre les protocoles et dispositifs existants au Canada et ceux que l'on peut retrouver en France. Les Québécois semblent davantage mettre en avant des accompagnements destinés aux jeunes victimes des gangs de rue, à ceux issus des foyers de la protection de l'enfance (notamment des centres jeunesse) tandis que la France privilégie l'accompagnement des MNA au sein de cette problématique (renforçant le déni plus tôt évoqué). Ce travail de recherche peut donc être entendu comme une invitation à prendre du recul, à observer la variété de formes de prostitution existantes afin de s'inspirer mutuellement des pistes d'accompagnements proposés par les différentes institutions et destinés à des formes diverses d'exploitation sexuelle.

## **Conclusion**

---

Ainsi, les résultats sur l'étude des représentations des professionnels accompagnant des mineurs en situation de prostitution ont révélé que du point de vue des professionnels, les mineurs impliqués dans la prostitution juvénile ne se considéreraient pas comme victimes en raison des diverses contreparties perçues, telles que l'argent. Pour les professionnels, une prise de conscience de la gravité de leur situation et de l'emprise subie interviendrait dans un second temps s'accompagnant de sentiments de honte. Pour les professionnels interrogés, la sortie des mineurs des situations de prostitutions est pavée de difficultés, car elles représentent un terrain connu pouvant susciter des vécus de deuil. Les menaces ou à la peur des représailles sont autant d'embûches pour sortir du phénomène.

Du côté des professionnels, les représentations, sentiments et vécus négatifs (i.e frustration, impuissance, etc.), pourraient bel et bien affecter les perceptions qu'ont les jeunes victimes d'elles-mêmes. Ces avatars négatifs sont principalement liés aux difficultés rencontrées dans les prises en charge, et du côté institutionnel, aux insuffisances de réponses adaptées et de possibilités dont les professionnels disposent. Ces effets représentationnels pourraient autrement produire des sentiments de honte chez les jeunes, aboutissant à des échecs de prise en charge liés à l'impossibilité de faire advenir une relation d'accompagnement appuyée sur un lien de confiance solide. Cela étant, « l'espoir » des

professionnels en la réintégration sociale des jeunes et leur sortie de la prostitution, serait nécessaire pour que les travailleurs puissent s'impliquer durablement dans la relation d'aide. Une demande manifeste du côté des professionnels d'améliorer les dispositifs institutionnels est apparue, et soutient l'importance qui devrait plus encore être accordée dans ces cadres de travail aux dispositifs d'analyse et d'échanges et au temps de communication en équipe. Faciliter l'accès des professionnels aux formations et aux différentes ressources de connaissances relatives à l'exploitation sexuelle des jeunes apparaît comme une priorité pour améliorer les techniques d'intervention en France.

Les investigations signalent donc des dispositifs de réadaptation mal ajustés sur le plan de la durée et sur les modalités d'accompagnements selon les situations rencontrées. Les professionnels interrogés au cours de l'étude ont considéré que le succès d'une prise en charge est possible si un temps suffisant est accordé pour la mise en place d'une relation de confiance pour amener le jeune à s'impliquer. Les professionnels ont ainsi expliqué l'échec de certains suivis par l'impossibilité d'établir une relation de confiance, et en lien ou non, avec une durée de suivi insuffisante, en raison de la charge de travail et de la multiplicité des missions en parallèle. Des modalités institutionnelles liées aux caractéristiques de dispositifs d'accompagnement non adaptés pour certaines problématiques ont également été soulignées. En France, les techniques de réadaptation sont ainsi appelées à être examinées afin d'être améliorées.

Enfin, cette étude a permis de souligner les différences entre les représentations des professionnels de la PJJ et de l'ASE. Les professionnels de la PJJ présentent plus de similitudes dans les réponses qu'ils exposent sur la vision qu'ils ont de la prostitution des mineurs, et ils l'évoquent la plupart du temps en lien avec le proxénétisme. Ce lien avec le proxénétisme est cohérent, car le mineur en situation de prostitution est considéré comme victime et non délinquant, il relève alors de l'ASE. Ce n'est que lorsque ce même mineur commettra des délits ou crimes (notamment de proxénétisme) qu'il sera pris en charge par la PJJ. Les professionnels de la PJJ donnent des définitions souvent similaires de la prostitution, et les accompagnements qu'ils proposent laissent peu de place à l'improvisation. *A contrario*, les travailleurs sociaux de l'ASE semblent davantage être dans une sorte d'interrogation constante. Ils évoquent leur manque de formation, et disent agir à l'intuition quand il s'agit de prendre en charge ces mineurs. Pour finir, parmi les 46 participants, aucun n'a considéré

les adolescents en situation de prostitution comme de réels *délinquants*. Bien qu'ils évoquaient une entrée potentiellement volontaire dans la prostitution et qu'un flou demeurait autour du consentement de ces jeunes, leurs représentations n'étaient pas incriminantes. Il est donc difficile au terme de cette étude de mettre en avant l'existence d'une corrélation entre les représentations des professionnels et leur manière d'accompagner les adolescents impliqués dans la prostitution.

## Conclusion générale, limites et perspectives

Les résultats de ces premières investigations menées en France sur les représentations des professionnels exerçant auprès de mineurs en situation de prostitution soutiennent les insuffisances institutionnelles évoquées dans l'étude préliminaire de la littérature au travers de l'analyse comparative des contextes législatifs et des pratiques d'intervention franco-canadiennes. L'analyse qualitative consensuelle menée sur quarante-six entretiens a permis de présenter une cartographie des représentations qu'ont les travailleurs sociaux des adolescents impliqués dans ces pratiques prostitutionnelles. Ce travail de recherche a notamment permis d'appréhender la définition qu'ont les professionnels de la prostitution des mineurs, les profils de ces mineurs, les différents parcours prostitutionnels, les conséquences de la prostitution juvénile ainsi que les prises en charge existantes, leurs résultats, et les prises en charge recommandées. Il est nécessaire de souligner que les résultats obtenus concernent la représentation des professionnels et qu'ils sont donc subjectifs.

Les travailleurs sociaux ont défini la prostitution à travers différents axes. Ils abordent d'abord les différentes pratiques que comprend ce phénomène. Selon ces derniers, la prostitution concerne non seulement la vente de services sexuels, mais plus largement l'ensemble des comportements rémunérés mettant en scène le corps. Les rémunérations sont, elles aussi, considérées comme diverses. Au-delà de la contrepartie purement financière, les professionnels évoquent également la possibilité d'obtenir des cadeaux et des services. Deux principales formes d'organisations de la prostitution sont également mises en lumière : celle organisée par un tiers (petit ami, autres jeunes, réseau) qui peut être liée au remboursement d'une dette et celle auto-organisée. Dans ce second cas, les professionnels considèrent que les jeunes s'adonnent à ce type de pratiques du fait de leurs histoires de vie et qu'ils commencent souvent sur Internet, avant de tomber dans un cercle vicieux. Enfin, la question du consentement est mentionnée par plus de la moitié des travailleurs sociaux. La majorité d'entre eux brossent le portrait d'un mineur qui ne peut consentir, toutefois, nous observons des incertitudes quant à cette question. La définition que fournissent les professionnels de la prostitution est donc bien plus holistique que celles que l'on peut trouver dans le dictionnaire. Le Larousse parle par exemple d'un « acte par lequel une personne consent habituellement à pratiquer des rapports sexuels avec un nombre indéterminé

d'autres personnes moyennant rémunération ». Il convient donc de noter que les définitions communes du phénomène ne peuvent s'appliquer aux mineurs, elles pourraient même aller jusqu'à biaiser les représentations que l'on peut se faire de ces jeunes victimes.

Le profil de ces adolescents est également décrit par les professionnels au cours des entretiens. Ces derniers mentionnent majoritairement une prostitution féminine, sans même questionner la possibilité que des garçons soient impliqués dans ces pratiques. Lorsqu'une prostitution masculine est mise en avant, elle concerne souvent les MNA, les contextes migratoires. Une méconnaissance et/ou un déni de cette problématique semblent donc exister. Au même titre, seul un participant évoque des comportements prostitutionnels dans un contexte transidentitaire, ce qui ne semble pas être représentatif de la réalité de ce phénomène. Selon les participants, ces adolescents impliqués dans la prostitution proviennent pour la plupart d'environnements familiaux dysfonctionnels et des services sociaux. Plus rarement, les travailleurs sociaux évoquent de « mauvaises fréquentations » et un voisinage toxique, poussant les jeunes à s'impliquer dans ces comportements. Les mineurs sont également dépeints par les travailleurs comme ayant de nombreuses vulnérabilités, des troubles du comportement, mais aussi comme éprouvant une souffrance et un manque d'estime de soi. Ceci, notamment du fait de leurs histoires de vie comprenant de nombreux parcours traumatiques, des vécus de ruptures et d'errance ou encore des parcours migratoires marquants. Leur rapport au corps est lui aussi vu par les professionnels comme abîmé, leurs corps sont souvent hypersexualisés, dissociés, voire déniés. Enfin, le rapport qu'ont ces jeunes à la prostitution est principalement décrit en termes de déni. Ces adolescents ne se rendraient pas compte de la réalité de leur pratique, ce qui est renforcé par les nouvelles terminologies « michetonneuses », « escorts » et par les images véhiculées par notre société. Certains professionnels évoquent aussi la possibilité pour ces mineurs d'avoir un rapport positif à la prostitution, notamment du fait des bénéfices secondaires que ces pratiques permettent. Cela ne durerait toutefois pas, amenant les jeunes à une nouvelle considération plus négative de leurs comportements, associée à des sentiments de honte, de dégoût.

Selon les travailleurs sociaux, l'entrée dans la prostitution est majoritairement engendrée par un parcours multi-traumatique, amplifié par des situations de précarité et où

l' « appât du gain », le souhait de gagner de l'argent devient quelque chose d'accessible. Elle peut également advenir comme une tentative d'élaborer une expérience traumatique en répétant le trauma ou encore comme une quête de figure d'attachement. Enfin, les participants soulignent une nouvelle fois la manipulation par un tiers pouvant amener les adolescents à devenir victimes de ce système (notamment par un petit ami, un réseau de prostitution). Les freins à la sortie de la prostitution sont directement liés aux facteurs d'entrée décrits ci-dessus. L'emprise ou les menaces du réseau, mais aussi du passé, de la compulsion de répétition sont considérées comme des obstacles à la sortie, tout comme le déni et les bénéfices secondaires tels que les gains pécuniaires et narcissiques. Les conséquences pour ces adolescents sont pourtant indéniables selon les travailleurs sociaux. Ils soulignent notamment l'existence de séquelles somato-psychiques (autodestruction, dissociation, somatisation), psychologiques (souffrance, dépression, dévalorisation, traumatismes, pathologies psychiques) et sociales (isolement, marginalisation, rejet, rapport aux hommes délicats, menace, emprise). Néanmoins, plusieurs participants soulignent l'existence de conséquences positives sur les jeunes, notamment en termes de bénéfices narcissiques.

Les conséquences que peut avoir la prostitution des mineurs sur les professionnels ont également été identifiées par ces derniers. Ils évoquent principalement un vécu négatif, marqué par la frustration, la colère, la tristesse, la crainte. Ils insistent sur leur sentiment d'impuissance, notamment face aux difficultés rencontrées pour faire du lien ainsi qu'aux réponses des institutions, qui ne sont pas adaptées aux besoins des mineurs. Les professionnels sont donc majoritairement démunis, désabusés face à cette situation, ce qui peut avoir une incidence directe sur la prise en charge qu'ils proposent aux adolescents. Certains travailleurs sociaux vont même jusqu'à décrire un manque de sensibilité sur la question, une envie de s'en éloigner. Des préjugés peuvent également émerger des représentations qu'ont les professionnels. Ce qui peut là encore nous questionner sur la possibilité d'accompagner de manière adaptée ces jeunes, lorsque les mouvements identificatoires et projectifs amènent au rejet, à la colère. Un tiers des professionnels interrogés évoquent toutefois leur espoir ainsi que leur envie d'aider et de protéger ces jeunes. Plus rarement, un lien très fort est également décrit par les professionnels. Enfin, une

partie des participants n'effectuent pas de distinction entre l'accompagnement proposé aux mineurs impliqués dans la prostitution et celui proposé aux autres mineurs pris en charge par les services sociaux. Ils peuvent également être dans une situation d'incompréhension face à cette situation.

Il est possible de remarquer que les prises en charge existantes sont davantage basées sur l'aspect relationnel selon les professionnels. Ces derniers évoquent notamment la nécessité de s'investir dans la relation, d'être proche des adolescents, d'être patient et présents pour eux et leurs familles. Ceci, notamment dans le but de comprendre l'histoire de ces jeunes et ce qui les a amenés à être victimes de ce système. Pour ce faire, la confiance et le respect sont primordiaux pour les travailleurs sociaux. Ce lien privilégié est notamment ce qui permet *in fine* d'informer les adolescents, les accompagner et les aider à s'insérer sur un versant professionnel autant que social. La possibilité d'effectuer des signalements, d'alerter les services compétents et d'accompagner ces jeunes sur un plan légal (notamment pour porter plainte, témoigner) nécessite également une relation forte avec les adolescents. Concernant les services légaux disponibles, les participants mentionnent la présence d'associations et de lieux de prise en charge médico-psychologiques. À ce propos, il est bon de préciser que seuls les travailleurs sociaux interrogés exerçant dans Paris et sa périphérie ont évoqué l'existence de ce type de services. Dans les milieux plus ruraux, il semble que les ressources soient moindres, voire inexistantes. Comme évoqué plus tôt, les institutions semblent surtout proposer des accompagnements centrés sur le corps. C'est en effet l'approche la plus mentionnée par les participants. Notons par ailleurs que ces prises en charge ne sont pas spécifiques à l'accompagnement des mineurs impliqués dans les comportements prostitutionnels, ce qui explique l'abondance d'ateliers proposés par les structures. Au regard des pratiques et services existants évoqués par les professionnels, il est d'ailleurs possible de noter qu'aucune prise en charge n'est dédiée à ces mineurs, ni même pensée pour ces derniers.

Ceci peut être lu en filigrane des représentations qu'ont les travailleurs sociaux des résultats de leur pratique. La réussite de l'accompagnement de ces jeunes mineurs, effective lorsque ces derniers sortent de la prostitution, semble principalement être rendue possible grâce au temps passé à construire une relation de confiance et de respect et non par le biais

d'outils, d'approches et de services spécifiques. Les participants évoquent par ailleurs plusieurs facteurs faisant obstacle aux possibilités d'accompagner ces jeunes tels que le manque de réponse à leurs besoins, l'instabilité des équipes notamment due au turnover, et les ruptures répétitives dans le lien existant avec les adolescents. Au-delà des pratiques et services existants, les entretiens menés avec les professionnels ont également permis de mettre en lumière différentes pistes de prises en charge, cohérentes avec les approches déjà existantes au Canada.

Les professionnels recommandent notamment la nécessité de stimuler ces adolescents en leur proposant de nouvelles activités permettant de se détacher de l'argent rapide. Il convient selon eux de rétablir le principe de réalité dans la vie de ces adolescents afin qu'ils remobilisent un quotidien décrit comme « normal ». Faire perdurer les accompagnements, notamment par le biais des contrats jeunes majeurs et permettre à ces adolescents d'obtenir des aides financières sont des pistes fréquemment évoquées par les professionnels. Une nouvelle fois, les possibilités d'aider ces mineurs sont liées à la possibilité de s'investir dans la relation, en faisant du « un pour un », ce qui est difficilement compatible avec la charge de travail des professionnels. La création de partenariat pourrait donc permettre d'alléger les missions des travailleurs sociaux afin qu'ils puissent travailler à construire et maintenir ces liens avec les adolescents. La mise en place de structures spécifiques vers qui se tourner, d'accompagnements individualisés et centralisés sur le long terme semblent donc être des aspects qu'il est nécessaire de développer pour les participants.

L'une des propositions centrales formulées par les professionnels concerne justement la nécessité d'être informé sur les services disponibles (notamment associatifs) pouvant être des ressources lors de la prise en charge de mineurs victimes de prostitution. L'intérêt du travail en équipe, en réseau, en partenariat est largement évoqué par les participants. Ceci leur permet d'une part d'obtenir du soutien, d'autre part, de prendre en charge ces jeunes de la manière la plus adaptée possible. Des temps d'échange et d'informations avec une personne/une structure spécialisée sont notamment recommandés et plus largement, demandés par les professionnels. Ces derniers mettent en avant une perspective de transmission et de support qui semble indispensable pour accompagner les jeunes de manière

cohérente. La transmission entre les différents services est également nécessaire selon les participants. Ils évoquent leur volonté que l'ASE fasse plus de liens entre les différents services, familles, par lesquels ont transité les mineurs.

Les travailleurs sociaux évoquent également la nécessité de mettre en place des mesures préventives, permettant d'informer et de sensibiliser les adolescents, à l'intérieur du système scolaire, mais aussi des systèmes de protection de l'enfance. L'instauration d'un réel programme d'éducation sexuelle dans les écoles serait donc nécessaire. Par l'intermédiaire des échanges avec nos partenaires canadiens, il a été possible de découvrir un grand nombre d'ateliers de prévention et de sensibilisation diffusés dès le plus jeune âge. Il serait donc intéressant de transposer ces activités au système français. Les travailleurs sociaux évoquent notamment la possibilité de faire intervenir d'anciennes prostituées, appelées « survivantes » au Québec, afin qu'elles puissent transmettre leurs parcours aux jeunes générations, pris ou non en charge par les services sociaux.

Les participants insistent une nouvelle fois sur la nécessité de travailler sur et autour du corps de ces jeunes. Ils proposent et recommandent également d'autres pistes de prise en charge. C'est notamment le cas de la mise en place de séjours de rupture, jugés bénéfiques par les professionnels afin d'extirper les adolescents des réseaux, de leurs fréquentations ou plus largement, de leurs quotidiens. Enfin, les professionnels interrogés confient leur désir, mais surtout leur besoin d'être formés sur la thématique de la prostitution juvénile. Ils proposent notamment d'effectuer des formations leur donnant des outils et protocoles pour repérer l'existence de pratiques prostitutionnelles chez les jeunes, pour pouvoir aborder cette question, mais aussi afin de comprendre ce phénomène. L'acquisition de connaissances plus conséquentes permettrait aux travailleurs sociaux de se décentrer de leurs représentations construites *a priori*, d'accepter la situation et plus largement, de ne pas avoir de préjugés sur ces mineurs. Le fait de s'instruire, d'être curieux et de s'intéresser aux analyses et réflexions existantes sur la question de la prostitution juvénile est également décrit comme nécessaire par les travailleurs sociaux.

En conclusion, la mise en place d'une relation de confiance permise par une plus grande temporalité en termes de temps consacré aux mineurs, mais aussi de durée de la prise en charge est nécessaire afin de les aider à sortir de la prostitution et à ne plus y retourner. S'investir dans la relation semble en effet primordial pour accompagner justement ces adolescents. Toutefois, le manque, voire l'absence de structures et de services adaptés ainsi que de personnes spécialisées demeure l'un des principaux obstacles à l'efficacité de ces prises en charge. Si l'accompagnement des mineurs n'est pas toujours adapté, c'est parce que les professionnels eux-mêmes ne se sentent pas accompagnés, soutenus, ni même formés à la prise en charge des adolescents impliqués dans la prostitution. Ce travail de transmission, de formation serait d'autant plus intéressant qu'il permettrait d'amoindrir les vécus et ressentis négatifs plus tôt évoqués par les professionnels, engendrant par là même une meilleure prise en charge des mineurs.

L'une des limites de ce travail de recherche concerne l'absence de données quant à l'influence du genre sur les représentations sociales qu'ont les professionnels des mineurs en situation de prostitution. Le manque d'homogénéité entre les hommes et les femmes ne nous permet pas actuellement de mettre en lumière des différences significatives. Cependant, cette limite révèle à quel point cette problématique est davantage perçue et interrogée par des professionnels femmes. Également, les problématiques de marginalisation et de rupture sociale évoquées n'ont pu être étudiées au regard de la spécificité des populations impliquées dans la prostitution, notamment entre les mineurs français et les mineurs étrangers, isolés par définition loin de leurs proches et de leur environnement d'origine. Les problématiques migratoires présentent des intrications complexes au sein du phénomène prostitutionnel, qui déstabilisent parfois les dispositifs de prise en charge des mineurs en situation de prostitution en France, en lien avec des situations d'irrégularités et des parcours de vie rendant les situations à traiter complexes. Dès lors, si la prostitution peut produire des effets comparables dans ses conséquences socio-psychologique et somato-psychique, elle présente néanmoins des implications plus larges et spécifiques qui nécessitent des prises en charge adaptées et ajustées aux situations rencontrées.

Ces résultats conduisent à des recommandations générales, qui soulèvent l'importance à l'avenir d'examiner plus précisément les possibles disparités institutionnelles en France, afin de produire des recommandations ajustées à l'état des lieux des pratiques dans les différentes institutions prenant en charge les mineurs en situation de prostitution. De plus, dans le cadre de cette recherche collaborative franco-canadienne, les divergences législatives qui ont été relevées pour la France et le Canada suggèrent d'ores et déjà des limites sur les plans de la représentativité des échantillons et de leurs reproductibilités qu'il s'agira d'anticiper dans la coordination des différents résultats du projet. Ainsi, ce travail préconise du côté de la recherche, des investigations complémentaires plus fines prenant en compte la diversité des enjeux et des implications de la prostitution juvénile en France, concernant les victimes et leurs facteurs de vulnérabilité propres, l'étiologie prostitutionnelle, et ses modalités de prise en charge. Également, les résultats évoqués soutiennent une nécessité d'amélioration des dispositifs de soins en France, encouragée à s'inspirer des techniques d'intervention et de réadaptation actuelle au Canada, en favorisant conjointement le travail pluridisciplinaire et la facilitation aux ressources de connaissances et aux formations. L'étude des représentations des professionnels en charge de cas de prostitutions juvénile, si elle soulève l'impact de ces dernières dans les prises en charge, appelle parallèlement de nouvelles considérations concernant les impacts des prises en charge rencontrées sur le bien-être psychologique.

## Bibliographie

### Articles issus de la littérature scientifique

Anderson, V. R., England, K., & Davidson, W. S. (2016). Juvenile Court Practitioners' Construction of and Response to Sex Trafficking of Justice System Involved Girls. *Victims & Offenders, 12*(5), 663-681. DOI:10.1080/15564886.2016.1185753

Benoit, C., Millar, A., (2001). Dispelling Myths and Understanding Realities, Working Conditions, Health Status, and Exiting Experiences of Sex Workers.

Clawson, H. J., Dutch, N., Salomon, A., & Grace, L. G. (2009). Human trafficking into and within the United States: A review of the literature. *U.S. Department of Health and Human Services*. Retrieved from <http://aspe.hhs.gov/hsp/07/HumanTrafficking/LitRev/index.shtml>

Cole, J., & Sprang, G. (2015). Sex trafficking of minors in metropolitan, micropolitan, and rural communities. *Child Abuse & Neglect, 40*, 113-123. DOI:10.1016/j.chiabu.2014.07.015

Corbin, A. (1978). Les filles de noce. Paris : Flammarion.

Cusick, L. (2002). Youth prostitution: a literature review. *Child Abuse Review, 11*(4). DOI:10.1002/car.743

De Ayala, C. (2010). L'histoire de la protection de l'enfance. *Le Journal des psychologues, 277*(4), 24-27. DOI:10.3917/jdp.277.0024.

De Kervasdoué, C. (2017). Education sexuelle des enfants : il y a urgence ! Repéré à : <https://www.franceculture.fr/societe/education-sexuelle-des-enfants-il-y-a-urgence>

Dodsworth, J., (2012). Pathways through sex work : Childhood experiences and adult identities. *British Journal of Social Work, 42*, 519-536.

Epstein, R., Edelman, P. (2013). *Blueprint: A Multidisciplinary Approach to the Domestic Sex Trafficking of Girls*. Based on the Conference "Critical Connections: A Multisystems Approach to the Domestic Sex Trafficking of Girls." Held at Georgetown Law, Washington, D.C.

Farvey, D., (2003).The right to the city, *International journal of urban and regional research, Vol. 27*, pp.939-941.

Foucault, M. (1961). Histoire de la folie à l'âge classique. Paris : Gallimard.

François, A. (2008). Une frénésie de jouissance. La prostitution des mineur(e)s au XXe siècle, 10. DOI:10.4000/rhei.2874

Gedda, M. (2015). Traduction française des lignes directrices COREQ pour l'écriture et la lecture des rapports de recherche qualitative. *Kinésithérapie, la Revue, 15*(157), 50-54. DOI:10.1016/j.kine.2014.11.005

Hardy, V. L., Compton, K. D., & McPhatter, V. S. (2013). Domestic Minor Sex Trafficking. *Affilia*, 28(1), 8-18. DOI:10.1177/0886109912475172

Heilemann, T., & Santhiveeran, J., (2011). How do female adolescents cope and survive the hardships of prostitution? A content analysis of existing literature. *Journal of ethnic & cultural diversity in social work*. Vol. 20, 2011, 57-76.

Hill, C. E., Knox, S., Thompson, B. J., Williams, E. N., Hess, S. A., & Ladany, N. (2005). Consensual qualitative research: An update. *Journal of Counseling Psychology*, 52(2), 196-205. DOI:10.1037/0022-0167.52.2.196

Jassenk, P. (2016). L'appréhension de la prostitution par le droit : étude comparée des droits françaises et Suisses. Mémoire de Master 2, Université de Strasbourg.

Joseph, V., O'Deyé, A. & Choquet, L. (2011). Un sujet peu traité: La prostitution des mineurs. *Les Cahiers Dynamiques*, 53(4), 106-115. DOI:10.3917/lcd.053.0106.

Krumer-Nevo, M., Berkovitz-Romano, A., & Komem, M. (2014). The study of girls in social work: Major discourses and feminist ideas. *Journal of Social Work*, 15(4), 425-446. DOI:10.1177/1468017314548140

Lanctôt, N., Ayotte, M.-H., Turcotte, M., & Besnard, T. (2012). Youth care workers' views on the challenges of working with girls: An analysis of the mediating influence of practitioner gender and prior experience with girls. *Children and Youth Services Review*, 34(11), 2240-2246. DOI:10.1016/j.childyouth.2012.08.002

Lanctôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Paquette, G., Parent, G et Turcotte, M. (2018). La face cachée de la prostitution : les conséquences de la prostitution chez les filles et les femmes. *Rapport de recherche remis au Fonds de recherche du Québec - Société et Culture*. Montréal, Canada.

Lanctôt, N. et al. (2018). La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. *Rapport de recherche : programme actions concertées*. Repéré à : [http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PF\\_2016\\_rapport\\_N.Lanctot.pdf/74322c84-71d9-44a1-a217-9194e825fd08](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PF_2016_rapport_N.Lanctot.pdf/74322c84-71d9-44a1-a217-9194e825fd08)

Lavaud-Legendre, B. et Tallon, A. (2016). Mineurs et traite des êtres humains en France. De l'identification à la prise en charge : quelles pratiques ? Quelles protections ? Lyon : chronique sociale.

Lavaud-Legendre, B., & Peyroux, O. (2014). Mineur(e)s nigérian(e)s et originaires des Balkans en situation de traite en France. Regards pluridisciplinaires sur les processus d'asservissement et les échecs de la protection. *Revue européenne des migrations internationales*, 30(1), 105-130. DOI:10.4000/remi.6779

Lavoie, F., Thibodeau, C., Gagné, M.-H., Hébert, M., (2010). Buying and Selling Sex in Québec Adolescents: A Study of Risk and Protective Factors. *Archives of sexual behavior*, 39, pp.1147-60.

Le Naour, J. (2000). Femmes tondues et répression des "femmes à boches" en 1918. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 47-1(1), 148-158. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2000-1-page-148.htm>.

Macy, R. J., & Johns, N. (2011). Aftercare services for international sex trafficking survivors: informing U.S. service and program development in an emerging practice area. *Trauma, violence & abuse*, 12(2), 87–98. <https://doi.org/10.1177/1524838010390709>

Masdonati, J., Froidevaux, A. & Rossier, J. (2017). Chapitre 7. La recherche qualitative consensuelle en psychologie du conseil et de l'orientation. Dans : Marie Santiago Delefosse éd., *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé (pp. 153-175)*. Paris: Dunod.

Matthews, J. S., Marulis, L. M., and Williford, A. P. (2014). Gender processes in school functioning and the mediating role of cognitive self-regulation. *J. Appl. Dev. Psychol.* 35, pp.128–137

Mayhew, P., & Mossman, D. (2007). *Exiting prostitution: Models of best practice*. Wellington, New Zealand: Crime and Justice Research Centre, Victoria University of Wellington. Repéré à : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.519.9474&rep=rep1&type=pdf>

Micollier, E. (2017). Femininities on transnational journeys and sexual health risk: experiences of Chinese immigrant women in Canada. *Gender, Place & Culture*, 24(12), 1787–1806. DOI:10.1080/0966369x.2017.1400952

McCray, K., Wesely, J. K., & Rasche, C. E. (2011). Rehab Retrospect: Former Prostitutes and the (Re)construction of Deviance. *Deviant Behavior*, 32(8), 743-768. DOI:10.1080/01639625.2010.514224

Mohammed, M., (2011). La dynamique des bandes. Dans Mohammed, M., *La formation des bandes : Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, pp. 231-288.

Mourani, M. (2019). *Mourani-criminologie (Mémoire, Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs)*.

Murphy, G. (2003). Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIIIe siècle). *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 17. DOI:10.4000/clio.583

O'deye, A., et Joseph, V. (2006). *La prostitution des mineurs à Paris : données, acteurs et dispositifs existants. Rapport final*, Cabinet Anthropos, Paris. Repéré à : [https://www.anthropos-consultants.fr/IMG/pdf/Rapport\\_final\\_Prostitution\\_2006-anthropos.pdf](https://www.anthropos-consultants.fr/IMG/pdf/Rapport_final_Prostitution_2006-anthropos.pdf)

Olivier, C. (2003). *Préambule : aspects de la prostitution dans la France de l'occupation allemande et de la Révolution Nationale (1940-1944)*. *Travail, genre et sociétés*, 10(2), 49-54. DOI:10.3917/tgs.010.0049.

Peled, E., & Lugasi, R. (2015). How Israeli social workers perceive adolescent girls in prostitution. *Child Abuse & Neglect*, 42, 20-29. DOI:10.1016/j.chiabu.2014.12.003

Ripa, Y. (2014). Histoire de la prostitution en Europe. Dans : Y. Ripa (dir.), Universalis. Repéré à : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/prostitution-en-europe-histoire-de-la/>

Roe-Sepowitz, D., & Hickie, K. (2014). Putting the pieces back together: a group intervention for sexually exploited adolescent girls. *Social work with groups*, 37(2), 99-113. DOI:10.1080/01609513.2013.823838

Sanders, T., (2007). Becoming an ex-sex worker : making transitions out of a deviant career, *Feminist Criminology*, 2 (1), pp.1-22.

Schauer, E., J., & Wheaton, E., M., (2006). Sex trafficking into the United States: A literature review. *Criminal Justice Review*, 31(2), pp.146–169.

Sebtaoui, N., Harrison, C., (2017). Identification et protection des victimes de la traite dans un contexte de migration de transit. *Les cahiers du social*, n°39.

Tong, A., Sainsbury, P., & Craig, J. (2007). Consolidated criteria for reporting qualitative research (COREQ): a 32-item checklist for interviews and focus groups. *International Journal for Quality in Health Care*, 19(6), 349-357. DOI:10.1093/intqhc/mzm042

Walls, N., E., & Bell, S., (2011). Correlates of engaging in survival sex among homeless youth and young adults. *Journal of Sex Research*, 48, pp.423–436.

Wilson, H. W., & Widom, C. S. (2009). A prospective examination of the path from child abuse and neglect to illicit drug use in middle adulthood: the potential mediating role of four risk factors. *Journal of youth and adolescence*, 38(3), 340–354. DOI:10.1007/s10964-008-9331-6

Zhang, S., X., (2009). Beyond the “Natasha” story: A review and critique of current research on sex trafficking. *Global Crime*, 10(3), pp.178–195

### **Textes internationaux et législatifs**

Convention pour la répression et l’abolition de la traite des êtres humains et de l’exploitation de la prostitution d’autrui, Organisation des Nations Unies, 1949.

Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, Organisation des Nations Unies, 1949.

Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

Loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé.

Convention internationale des droits de l'enfant, Organisation des Nations Unies, 1989.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droit de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Organisation des Nations Unies, 1989.

Déclaration et programme d'action de Beijing, Quatrième conférence mondiale sur les femmes, 1995.

Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, Organisation internationale du travail, 1999.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Organisation des Nations Unies, 2000.

Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, dit Protocole de Palerme, Organisation des Nations Unies, 2000.

Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

Loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Articles 227-25 et 227-26 26 du Code pénal tels que modifiées par Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Article L121-1 du Code de l'éducation tel que modifié par l'article 2 de la Loi n°2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire, et par l'article 10 de la Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Proposition de loi n°1650 visant à lutter contre la prostitution des mineurs, enregistré à l'Assemblée nationale le 6 février 2019.

### **Autres articles issus de la littérature grise**

ACPE, Agir Contre la Prostitution des Enfants (s.d.) Chiffres sur la prostitution infantine. Repéré à : <https://www.acpe-asso.org/>

ACPE, et le Secours Catholique (2016). *#Devenir* [vidéo]. Repéré à : [https://www.youtube.com/watch?v=3i1uYDaPnwc&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=3i1uYDaPnwc&feature=emb_logo)

ACPE, et le Secours Catholique (2016). *#Invisible* [vidéo]. Repéré à : [https://www.youtube.com/watch?v=GXRRLuUgjHg&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=GXRRLuUgjHg&feature=emb_logo)

ACPE (2017). *Mineurs en situation ou à risque prostitutionnels* [guide pratique à l'usage des professionnels]. Repéré à : <https://www.acpe-asso.org/wp-content/uploads/2017/12/guide-pratique.pdf>

Amicale du Nid (2007). *Je n'suis pas à vendre!* [Livret interactif]. Repéré à : <https://jenesuispasavendre.org/>

Délégation des Hauts-De-Seine du Mouvement du Nid (2001). *L'acteur social face à la prostitution* [enquête]. Repéré à : <https://mouvementdunid.org/blog/actions/formation/enquete-lacteur-social-face-a-la-prostitution/>

ECPAT (2013). Rapport annuel. Repéré à : [https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2013/09/Rapport-ECPAT-France\\_web-version.pdf](https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2013/09/Rapport-ECPAT-France_web-version.pdf)

ECPAT France., et la Brigade de Protection des Mineurs de la Direction de la Police Judiciaire de la Préfecture de police de Paris (2016). *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales* [guide de bonne pratique]. Repéré à : <https://www.infomie.net/spip.php?article2950>

ECPAT (2017). Rapport annuel. Repéré à : <https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2018/09/Rapport-activit%C3%A9s-2017-WEB.pdf>

Fondation Scelles (2007). La prostitution enfantine dans le monde. Repéré à : <https://www.arpd.fr/438+la-prostitution-enfantile-dans-le-monde.html>

Mouvement du nid (1996). *Pour toi Sandra* [bande dessinée].

Gamache, V. (2019). Exploitation sexuelle des mineurs : « Le Québec, une pépinière pour le reste du Canada ». Repéré à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1372886/exploitation-sexuelle-mineurs-quebec-pepiniere-canada>

Préfecture de la région d'Île de France (2018). *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution* [guide]. Repéré à : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/50571/334568/file/Guide%20prostitution.pdf>

## Annexes

### Annexe 1 : Questionnaire

Pourriez-vous me donner une brève description des adolescentes auprès de qui vous intervenez et qui sont impliquées dans la prostitution ? Juste les premières choses qui vous viennent à l'esprit quand vous y pensez.

Pour vous, de la prostitution, c'est quoi ? Quels comportements incluez-vous ou, au contraire, excluez-vous de la prostitution ?

Pourquoi pensez-vous que ces adolescentes s'impliquent dans ces comportements de prostitution ?

À votre avis, qu'est-ce que ces adolescentes pensent et ressentent lorsqu'elles font des activités de prostitution ?

Que faites-vous dans le cadre de votre pratique quand vous apprenez qu'une adolescente s'est impliquée dans la prostitution ?

Quelle est votre approche habituelle pour intervenir auprès des adolescentes impliquées dans la prostitution ?

Quels sont habituellement les résultats de vos pratiques auprès des adolescentes impliquées dans la prostitution ?

Que ressentez-vous face aux comportements de prostitution des adolescentes auprès de qui vous intervenez ?

À quel point pensez-vous que les pratiques mises en place ou les services disponibles répondent de façon adéquate aux besoins des adolescentes qui sont impliquées dans la prostitution ?

Qu'est-ce que vous feriez de différent sur le plan des pratiques et des services actuels afin de répondre encore mieux aux besoins des adolescentes qui sont impliquées dans la prostitution ?

Selon vous, sur quoi devrait miser, d'abord et avant tout, les pratiques et les services pour aider les adolescentes à se sortir de la prostitution ?

Quelle place a le corps dans les accompagnements éducatifs ?

## Annexe 2 : Présentation de l'analyse des cotations des entretiens

### Légende des classifications

[45 – 46] Générale

[24 – 44] Typique

[4 – 23] Variante

[1 – 3] cas rare

### Éléments de définition des professionnels :

#### Types de pratiques [40/46] : TYPIQUE

- Uniquement des actes sexuels [10/46] : VARIANTE
- Toute forme de pratiques [30/46] : TYPIQUE

#### Contrepartie [39/46] : TYPIQUE

- Uniquement de l'argent [5/46] : VARIANTE
- Toute forme de contrepartie [34/46] : TYPIQUE

#### Consentement [25/46] : TYPIQUE

- Pas de consentement [24/46] : TYPIQUE
- Consentement possible [5/46] : VARIANTE

#### Forme d'organisation de la prostitution [29/46] : TYPIQUE

- Organisation par un tiers [25/46] : TYPIQUE

*Autres jeunes, petit copain [13/46] : VARIANTE*

*Remboursement d'une dette [3/46] : RARE*

*Forcé, manipulé par un réseau [21/46] : VARIANTE*

- De manière autonome [15/46] : VARIANTE

*D'elles-mêmes, en lien avec leur histoire [10/46] : VARIANTE*

*Commencent sur internet puis cercle vicieux [7/46] : VARIANTE*

Profil des mineurs :

**Genre [46/46] : GÉNÉRALE**

- Filles [45/46] : GÉNÉRALE
- Garçons [7/46] : VARIANTE
- Transidentité [1/46] : RARE

**Caractéristiques intrinsèques [39/46] TYPIQUE**

- **Vulnérabilité psychique [24/46] TYPIQUE**

*Au vue de leur parcours de vie, troubles de l'attachement, séparation... [17/46]*

**VARIANTE**

*Influence internet/médias/société [11/46] VARIANTE*

*MDPH [2/46] RARE*

- **Souffrance [14/46] VARIANTE**
- **Manque d'estime de soi [10/46] VARIANTE**

*Mauvaise image de soi, se dévalue, ne s'aime pas [10/46] VARIANTE*

*Ne se sent pas capable de faire autre chose [1/46] RARE*

- **Troubles du comportements [25/46] TYPIQUE**

*Tr. Du comportement et difficulté cognitives, provocation, surjouent [3/46] RARE*

*Violence, proxénétisme [13/46] VARIANTE*

*Conso de toxiques [10/46] VARIANTE*

*Troubles du comportements sexuels, rapport à la sexualité tronqué, masochisme, exhibitionnisme [10/46] VARIANTE*

**Parcours de vie [37/46] : TYPIQUE**

- **Parcours traumatiques [24/46] : TYPIQUE**
- **Parcours migratoire [9/46] : VARIANTE**

- **Rupture/errance [23/46] VARIANTE**

*Errance, manque de repères, fugues, retrait de la société [19/46] VARIANTE*

*Destruction des liens [7/46] VARIANTE*

**Environnement [33/46] TYPIQUE**

- **Familiale [31/46] TYPIQUE**

*Absence de famille, de parent, rupture familiale, famille dysfonctionnante, carencée, ou fusion [29/46] TYPIQUE*

*Bonnes familles, présence parents [4/46] VARIANTE*

*Parents prostitués ou proxénètes [2/46] RARE*

- **Fréquentation, voisinage [2/46] RARE**

- **Services sociaux [16/46] VARIANTE**

**Rapport au corps [28/46] TYPIQUE**

- **Corps hypersexualisé [20/46] VARIANTE**

- **Corps dissocié [8/46] VARIANTE**

- **Corps dénié [17/46] VARIANTE**

**Rapport à la prostitution [33/46] TYPIQUE**

- **Négatif [20/46] : intervient dans un second temps VARIANTE**

- **Positif [22/46] VARIANTE**

*Pas le sentiment d'être exploité : travail [18/46] VARIANTE*

*Vision moins grave [2/46] RARE*

*Bénéfices narcissiques [6/46] VARIANTE*

- **Déni [24/46] TYPIQUE**

Parcours prostitutionnel :

**Facteur d'entrée dans la prostitution [39/46] TYPIQUE**

- **Gagner de l'argent [37/46] TYPIQUE**
- **Tentative d'élaboration d'une expérience traumatique [21/46] VARIANTE**
- **Figure d'attachement [17/46] VARIANTE**
- **Manipulation par un tiers [25/46] TYPIQUE**

*Forcé, manipulé, influencé par le groupe [24/46] TYPIQUE*

*Dettes [2/46] RARE*

**Freins à la sortie de la prostitution [29/46] TYPIQUE**

- **Emprise ou menace du réseau [18/46] VARIANTE**

*séquestration, violence, menace... [5/45 ] VARIANTE*

*enchaîné, pris dans les réseaux, crainte des représailles, dettes [16/45 ]*

**VARIANTE**

- **Emprise du passé, du parcours, répétition [13/46] VARIANTE**

*Dépression [2/46] RARE*

*Expression de la souffrance [13/46] VARIANTE*

- **Déni, absence de désir de changement [8/46] VARIANTE**

- **Bénéfice secondaire [17/46] VARIANTE**

*Crainte d'arrêter ou difficulté à le faire, terrain connu [3/46] RARE*

*Argent facile [10/46] VARIANTE*

*Renarcissisation [5/46] VARIANTE*

Conséquences :

**Chez les mineurs [35/46] TYPIQUE**

**- Psychologiques +/- [23/46] TYPIQUE**

*Dévalorisation, sentiment de honte, faible estime de soi, souffrance, dépression*

*[13/46] VARIANTE*

*Pas de projection dans l'avenir [1/46] RARE*

*Traumatisme et développement de pathologie psychique [8/46] VARIANTE*

*Bénéfices [6/46] VARIANTE*

*Identification à l'agresseur [7/46] VARIANTE*

**- Somato-psychiques [32/46] TYPIQUE**

*Autodestruction [18/46] VARIANTE*

*Dissociation [18/46] VARIANTE*

*Corps violenté par un tiers [13/46] VARIANTE*

*Corps messagers [10/46] VARIANTE*

**- Sociales [20/46] VARIANTE**

*Isolement [4/46] VARIANTE*

*Auto-marginalisation [5/46] VARIANTE*

*Rapport aux hommes délicats [3/46] RARE*

*Destruction et rupture de lien [6/46] VARIANTE*

*Assurance, rôle à tenir [1/46] RARE*

*Rejet [13/46] VARIANTE*

*Menace, emprise [10/46] VARIANTE*

**Chez les professionnels [37/46] TYPIQUE**

**- Positif [15/46] VARIANTE**

*Motivation pour aider et protéger, espoir, compassion [15/46] VARIANTE*

*Lien très fort, pas possible de mettre de la distance et les traiter comme des cas [2/46] RARE*

- **Négatif [35/46] TYPIQUE**

*Frustration, colère, tristesse, crainte, sentiment d'être démuné, désabusé, impuissance face à la difficulté de créer un lien, aux réponses inadaptées [34/46]*

**TYPIQUE**

*Identification/projection [7/46] VARIANTE*

*Limite de la vulgarité, préjugés, colère et énervement contre ceux qui ne considèrent pas la prostitution des mineurs comme un viol [3/46] RARE*

*Manque de sensibilité de certains, envie de s'éloigner de la problématique [7/46]*

**VARIANTE**

- **Neutre [7/46]**

*Pas de différenciation d'avec les autres situations [3/46]*

*Interrogation, incompréhension [4/46]*

Prise en charge existantes :

**Dimension interpersonnelle [45/46]**

- **Compréhension de l'histoire/discussion autour des conséquences [17/46]**
- **Travail sur le corps et le rapport au corps dans la vie quotidienne/moments informels [11/46]**
- **Difficulté d'être un homme [3/46]**
- **Improvisation, subjectivité des éducateurs dans leurs pratiques [6/46]**

- Investissement dans la relation, la proximité, la patience et présence auprès du jeune et sa famille (cela demande du temps : difficilement compatible avec la charge de travail) – téléphone et médiation extérieur à l'institution [21/46]
- Travail via la parole : l'amener à se dire « je dois arrêter », comme pour les autres problématiques [11/46]
- Intuitions concernant la prostitution (discours des autres jeunes, réseaux sociaux) ou certitude [16/46]
- Confiance et respect pour favoriser l'échange et pouvoir informer, accompagner, réduire les risques, aiguiller sur les possibilités de PEC, l'insertion [33/46]
- Entretien où l'on évoque directement ou non la question (possibilité de passer par d'autres chemins : art thérapie, débat,...) [10/46]
- Humour [2/46]

#### **Dimension légale [30/46]**

- Association, dispositif légale (porter plainte), lieux spécialisés pour la PEC médico-psychologique [15/46]
- Prolongation du suivi, contrat jeune majeur [6/46]
- Relation de confiance et de respect pour informer, alerter, signaler, accompagner, insérer [21/46]
- Détournement de la loi sur la protection des mineurs pour se débarrasser des jeunes en situation de prostitution [1/46]
- Signalement + témoignage de la jeune [4/46]
- Dénis de la part des autorités politiques et judiciaires, stigmatisation émanant de ces autorités publiques [5/46]
- Banalisation des violences faites aux jeunes [1/46]

- Recueil de preuve, travail de policier, d'enquête [3/46]

#### Dimension institutionnelle [40/46]

- PEC en service de semi-autonomie (logement/appartement), tendre à ce que les jeunes s'autonomisent (ménage, cuisine, gestion de l'argent) [7/46]
- Structure représente un repère où les jeunes peuvent avoir de l'intimité et travailler autour du cadre, règlement [4/46]
- Travail sur l'insertion pro et sociale [12/46]
- Travail sur le corps via X activités [33/46]
- Orientation, dispositifs légaux, lieux spécialisés pour la PEC médico-psychologique [27/46]
- Séjour de rupture [12/46]
- Discussion en équipe et collaboration interdisciplinaire [13/46]
- Dénier [2/46]
- Approche et outils disponibles [3/46]

#### Résultats des PEC existantes :

#### Succès [20/46]

- Temps suffisant pour mettre en place une relation de confiance et un lien avec le référent [23/46]
- Rupture loin de leur environnement [4/46]
- Succès grâce à la collaboration et l'implication de la famille [3/46]
- Réussite avec les jeunes demandeurs [2/46]

- Succès quand elles se rendent en formation, qu'elles ont un travail, arrêtent les toxiques, mettent en place les suivis médicaux, mais pas de savoir sur le véritable arrêt de la prostitution [4/46]

#### Echec [31/46]

- Relation d'accompagnement ne peut pas se mettre en place, notamment à cause du manque de temps, du transfert des jeunes ou de leurs fugues et mises en échec répétitives [21/46]
- Efficacité dépend de la stabilité de l'équipe [3/46]
- Pas de réponses aux besoins des adolescents, manque de sensibilité [14/46]
- Destruction/rupture des liens [6/46]

#### Propositions de PEC :

#### Dimension interpersonnelle [41/46]

- Pratique mises en place par l'institution (placement ou temps donné) ne répond pas à cette problématique [9/46]
- Investissement dans la relation, la proximité, la présence avec le jeune (souvent incompatible avec la charge de travail) : nécessité de faire « du un pour un » [17/46]
- Horizon nouveau qui permet de se détacher de l'argent rapide : remobiliser à la vie normale [22/46]
- Ne pas voir le mineur à travers le prisme de ses préjugés, nécessité de prendre du recul et de penser nos représentations a priori, accepter la situation telle qu'elle est [7/46]
- Privilégier un accompagnement féminin pour certaines PEC [2/46]

- Travail sur le corps [9/46]
- S'instruire, être curieux, prendre connaissance des analyses et réflexions existantes sur le sujet [5/46]
- Immersion dans l'environnement de la jeune [4/45]

#### Dimension légale [23/46]

- Intervention précoce, prévention, information - mise en place de politiques publiques (école, collège) : mise en place de divers ateliers de prévention (intervention anciennes prostituées [12/46]
- Les mesures doivent être plus rapides et tenir dans la durée notamment après la majorité [5/46]
- Accompagnement lors du dépôt de plainte ou de la procédure [1/46]
- Pénalisation de la prostitution des adultes favorise la discrétion et l'utilisation d'internet pour les pratiques prostitutionnelles : impact les mineurs (nécessité de dépenaliser et encadrer prostitution adulte) [1/46]
- Mise en place d'un plan social à l'égard des mineurs qui sortent de l'ASE et de la PJJ pour éviter que les jeunes se retrouvent lâchés dans la nature sans solution financière autre que la prostitution [5/46]
- Conserver la place des jeunes quand elles fuguent [1/46]
- Lutte contre le proxénétisme et sensibilisation des clients [2/46]

#### Dimension institutionnelle et collaborative :

- Institution et structure spécifique qui permet notamment la mise en sécurité pouvant passer par des chemins alternatifs comme les réseaux pour qu'ils soient plus connus et accessibles [11/46]

- Formation spécifique pour pouvoir repérer, aborder et comprendre : protocole/outils de PEC [23/46]
- Information sur les services disponibles (notamment associatifs), travail en réseau : temps d'échange et d'informations avec une personne spécialisée – perspective de transmission et de support [20/46]
- Temps d'analyse des pratiques : construction et élaboration de représentations communes, transmission [6/46]
- Changement d'environnement (séjour de rupture) permettant de les faire goûter à autre chose [11/46]
- Intervention précoce, prévention, information [12/46]
- Privilégier accompagnement par des femme [2/46]
- Plus de moyen physiques et matériels [4/46]
- Que l'ASE fasse du lien pour éviter le morcellement et la répétition des ruptures : favoriser l'échange, la transmission, éviter le turn over pour une bonne stabilité de l'équipe [7/46]
- Suivi psy [3/46]
- Être à la pointe des réseaux sociaux [1/46]

### Annexe 3 : Consolidated criteria for Reporting Qualitative research (COREQ) : 32-item checklist

No.	Item	Guide Questions/Description	Reported on Page No.
<b>Domain 1: Research team and reflexivity</b>			
Personal characteristics			
1	Interviewer/facilitator	Which author/s conducted the interview or focus group?	Aziz Essadek, Lolita Baesel
2	Credentials	What were the researcher's credentials? E.g. PhD, MD	PhD, PhD Student, psychologists
3	Occupation	What was their occupation at the time of the study?	Professor associated, PhD Student
4	Gender	Was the researcher male or female?	Male and Female
5	Experience and training	What experience or training did the researcher have?	Aziz Essadek is an experienced researcher in qualitative research.
Relationship with participants			
6	Relationship established	Was a relationship established prior to study commencement?	No.
7	Participant knowledge of the interviewer	What did the participants know about the researcher? e.g. personal goals, reasons for doing the research	The study was presented to participants prior to each interview.
8	Interviewer characteristics	What characteristics were reported about the interviewer/facilitator? e.g. Bias, assumptions, reasons and interests in the research topic	The reasons and interests were presented systematically
<b>Domain 2: Study design</b>			
Theoretical framework			
9	Methodological orientation and Theory	What methodological orientation was stated to underpin the study? e.g. grounded theory, discourse analysis, ethnography, phenomenology, content analysis	Qualitative consensual
Participant selection			
10	Sampling	How were participants selected? e.g. purposive, convenience, consecutive, snowball	Purposive and snowball
11	Method of approach	How were participants approached? e.g. face-to-face, telephone, mail, email	Face-to-face
12	Sample size	How many participants were in the study?	46 participants.
13	Non-participation	How many people refused to participate or dropped out? Reasons?	No drop-out.
Setting			
14	Setting of data collection	Where was the data collected? e.g. home, clinic, workplace	workplace
15	Presence of nonparticipants	Was anyone else present besides the participants and researchers?	No.
16	Description of sample	What are the important characteristics of the sample? e.g. demographic data, date	Be a child protection social worker

<b>Data collection</b>			
17	Interview guide	Were questions, prompts, guides provided by the authors? Was it pilot tested?	A semi-structured questionnaire was carried out, which was tested beforehand.
18	Repeat interviews	Were repeat inter views carried out? If yes, how many?	No.
19	Audio/visual recording	Did the research use audio or visual recording to collect the data?	Audio + full verbatim transcript
20	Field notes	Were field notes made during and/or after the interview or focus group?	No.
21	Duration	What was the duration of the inter views or focus group?	The interviews lasted for 10–70 minutes. Mean 32 minutes
22	Data saturation	Was data saturation discussed?	Yes.
23	Transcripts returned	Were transcripts returned to participants for comment and/or correction?	No
<b>Domain 3: analysis and findings</b>			
<b>Data analysis</b>			
24	Number of data coders	How many data coders coded the data?	Two authors.
25	Description of the coding tree	Did authors provide a description of the coding tree?	Oui
26	Derivation of themes	Were themes identified in advance or derived from the data?	Derived from the data.
27	Software	What software, if applicable, was used to manage the data?	No.
28	Participant checking	Did participants provide feedback on the findings?	No.
<b>Reporting</b>			
29	Quotations presented	Were participant quotations presented to illustrate the themes/findings? Was each quotation identified? e.g. participant number	Yes.
30	Data and findings consistent	Was there consistency between the data presented and the findings?	Yes.
31	Clarity of major themes	Were major themes clearly presented in the findings?	Yes
32	Clarity of minor themes	Is there a description of diverse cases or discussion of minor themes?	Yes

Developed from: Tong, A., Sainsbury, P., & Craig, J. (2007). Consolidated criteria for reporting qualitative research (COREQ): a 32-item checklist for interviews and focus groups. *International Journal for Quality in Health Care*, 19(6), 349-357. doi: 10.1093/intqhc/mzm042

## **Annexe 4 : Glossaire**

ACPE : Agir Contre la Prostitution des Enfants

AED : Action Educative à Domicile

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CE : Code de l'Éducation

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

CJQ-IU : Centre Jeunesse Québec – Institut Universitaire

COREQ-32 : Consolidated criteria for reporting qualitative research (32 items checklist)

CP : Code Pénal

ECPAT : End Child Prostitution in Asian Tourism

ESE : exploitation sexuelle des enfants

GIP : Groupement d'Intérêt Public

IST : Infection Sexuellement Transmissible

IVAC : Indemnisation aux victimes d'actes criminels

LGBT : lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres (connu actuellement sous l'acronyme

LGBTQIA : lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queer, Intersexuels, Asexuels)

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MIPROF : Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains

MNA : Mineurs non accompagnés

NU : Nations Unies

OCRTEH : Office Central de Répression de la Traite des Êtres Humains

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONU : Organisation des Nations Unies

PhD : Doctorant

PIAMP : Projet d'Intervention Auprès des Mineurs Prostitués

PIPQ : Projet d'Intervention Prostitution Québec

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

TEH : Traite des Êtres Humains

UEAJ : Unité éducative d'activité de jour

UEMO : Unité éducative de milieu ouvert

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine